

(fenêtres) (sur . cours)



SNUipp.FSU

supplément au n°260

Vote d'orientation

chacun vote et s'exprime
textes d'orientation
modalités de vote

Tous les textes adoptés
au congrès national du SNUipp

Éditorial

Sommaire

Les modalités de vote

p 3

Les contributions des courants
de pensée soumises au vote

p 4 à 9

L'ensemble des textes adoptés
au congrès national du SNUipp
Seignosse, juin 2004

p 10 à 29

Les adresses des sections
départementales

p 30

Le bulletin de vote

p 32

Le congrès national du SNUipp s'est tenu en juin dernier à Seignosse. Ce supplément Fenêtres sur Cours vous en rend compte en publiant les textes adoptés. Nous savons que leur lecture n'est pas évidente mais permettre à chacun d'avoir tous les éléments de choix est une garantie de transparence et de démocratie.

Après les débats et les votes émis lors des congrès départementaux, puis du congrès national, l'ensemble des syndiqué-es ont à nouveau l'occasion de s'exprimer en donnant leur appréciation sur l'orientation du SNUipp au travers des six textes présentés par les courants de pensée.

Aussi, plus vous serez nombreux à vous exprimer, plus le SNUipp sera à l'image de ses syndiqué-es...

Alors, votez.

. Des contributions non soumises au vote seront publiées dans la lettre du SNUipp.

Modalités de vote

Comment voter ?

Le bulletin de vote à découper (dernière page) est à insérer dans l'enveloppe vierge qui elle-même sera insérée dans l'enveloppe imprimée que vous devez renseigner complètement et signer.

Sous la mention «section départementale du SNUipp, déjà imprimée, vous porterez l'adresse (si elle n'y figure pas déjà) de votre section départementale. Voir en page 30.

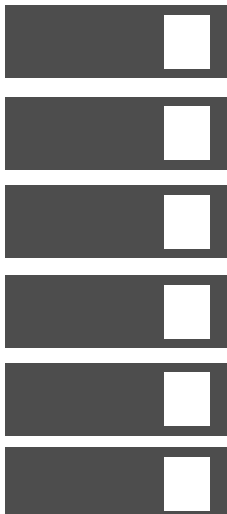
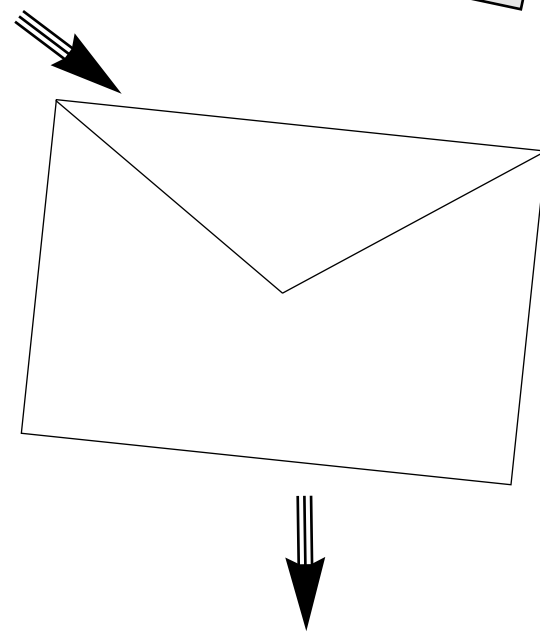
Votre vote doit être affranchi, si besoin, au tarif en vigueur et posté.

Votez dès réception de ce bulletin. Pour être pris en compte, votre vote doit être parvenu à votre section départementale le 20 octobre au plus tard.

Attention, vous recevrez le matériel de vote en double (par fenêtres sur cours et par la section départementale). Quel que soit le matériel que vous utilisez, ne votez qu'une seule fois !

Bulletin de vote

SNUipp
Vote sur les contributions de tendances
Scrutin du 1er au 20 octobre 2004

Compléter sans oublier de signer

Voir les adresses page 30

Nom
Prénom
Fonction
Établissement
Signature

?

Section départementale du SNUipp

Où expédier le vote ?

Vous trouverez l'adresse de votre section départementale ou bureau de vote en page 30.

La direction nationale élue en juin 2004, au congrès de Seignosse.

Secrétariat national

Marianne Baby (06)(UA) .
Jacques Bayle (40)(UA) .
Bruno Dufour (94)(EE) .
Philippe Dupont (92)(UA) .
Michèle Frémont (56)(EE) .
Piero Furno (57)(UA) .
Bernadette Groison (69)(UA) .
Emmanuel Guichardaz (69)(UA) .
Didier Horus (27)(UA) .
Eliane Lancette (75)(UA) .

Chantal Larrère(40)(Hors Tdce)
Marc Le Disert (14)(UA) .
Brigitte Lopez (33) (EE) .
René Maurin (57)(UA) .
Christelle Mauss (54)(UA) .
Gilles Moindrot (37)(UA) .
Pascale Pizzato (12) (Hors Tdce)
Guy Pourchet (25) (EE) .
Gilles Sarrotte(26)(UA) .
Sophie Zafari (93)(EE) .

L'équipe des secteurs

Charlotte Bœuf (92)(Hors Tdce)
Jean-Pierre Bort (93) (UA) .
Renaud Bousquet (64) (EE) .
Carole Crammer (62) (UA) .
Frédéric Dayma (84) (UA) .
Irène Dejardin(51)(Hors Tendance)
Anne Dumas (13) (EE)
Philippe Donnadiou (31) (Hors Tdce)
Catherine Favriou(76)(Hors Tdce)
Sylvie Hemme (41) (UA)

Bruno Kozole (69) (UA)
Barbara Knockaert (02) (EE)
Daniel Labaquère (87) (UA)
Marie-Pierre Lavigne (31)(EE)
José Mathieu (51) (UA)
Jean-Paul Maurice (95) (UA)
Alexis Pommerat (95)(Hors Tdce) .
Joël Rambeau (32) (UA) .
A-Laure Stamminger (75)(Hors Tdce)
Stéphanie Trintignac (60)(EE)

Réussir ensemble l'école pour tous !

**Faire réussir tous les élèves :
oui ...et vraiment tous !**

**Plus que jamais nous avons toutes les
bonnes raisons de ne pas renoncer à cet
engagement commun que porte le SNUipp.**

**Pour cela notre métier doit évoluer, l'école
publique et laïque se transformer.**

Des inquiétudes

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le gouvernement n'a pas fait connaître ses propositions pour la future loi d'orientation sur l'éducation mais les pistes avancées par le pré-rapport de la commission Thélot sont inquiétantes. Pour notre part, l'objectif de 80% des élèves d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat reste d'actualité et plus que jamais, il est nécessaire de proposer aux élèves les plus en difficulté autre chose qu'un enseignement recentré sur les seuls apprentissages dits " fondamentaux ". Nous n'avons que faire des projets de changement de statut des écoles ! Ces mesures liées à d'importantes restrictions budgétaires sur fond de politique libérale, attesteraient, si elles se confirmaient, d'une volonté d'adapter notre école à une société à plusieurs vitesses. Nous les refusons.

Nous exigeons de nouvelles perspectives de carrière accessibles à tous. Nous n'acceptons pas la précarité, l'érosion de notre pouvoir d'achat... Nous avançons des propositions alternatives pour une Europe sociale, une mondialisation citoyenne qui fasse obstacle à la marchandisation de l'école.

Construire une vaste mobilisation pour l'école

Si le mouvement du printemps 2003 reste souvent vécu comme un échec, il a pourtant mis en avant les valeurs de l'école publique, la nécessité de l'égalité, de la réussite et de l'ambition éducative pour tous les jeunes dans une société où les phénomènes d'exclusion prennent de l'ampleur. Il a su également porter les valeurs de solidarité entre générations, entre actifs et retraités. Ce sont autant de points d'appui pour les mois à venir dans la construction d'une vaste mobilisation pour la transformation de l'école associant enseignants, parents et plus

largement l'ensemble de la société qui est nécessaire. Il faut gagner l'investissement financier indispensable à l'amélioration qualitative de l'école.

L'accroissement des savoirs, leur diversification, la multiplication des modes d'accès à la connaissance sont autant de défis pour l'école aujourd'hui. Trop souvent, les enseignants n'ont pas les moyens de répondre à ces exigences. Plus complexe, le métier est aussi devenu plus difficile à ses débuts. La charge de travail s'est considérablement alourdie.

Aujourd'hui, on veut nous faire croire qu'il suffirait d'en revenir à de bonnes vieilles recettes pour résoudre tous les problèmes. C'est un leurre et c'est méprisant pour les enseignants qui, au quotidien, font vivre leur classe...

Pour **Unité et Action** l'amélioration des conditions de travail dans tous les domaines (maternelle, AIS, direction d'école, formation, SEGPA, ..) est une nécessité. C'est indissociable de nos propositions pour transformer l'école (travail en équipe avec plus de maîtres que de classes, formation renouvelée, temps pour la concertation, pour la direction et le fonctionnement de l'école...). Elle passe par des créations d'emplois publics

Le SNUipp, toujours plus l'outil de tous, au service de tous !

Comme toujours dans le SNUipp, nous nous attacherons à construire l'action avec le plus grand nombre (enseignants et parents) et à privilégier l'unité syndicale.

L'objectif que nous avons lors de la création du SNUipp demeure : faire vivre un syndicat différent dont l'activité soit nourrie par les projets de chacun. Un syndicat où l'on débatait, où l'on puisse décider des formes d'action et d'intervention, à tous les niveaux et quelle que soit son approche personnelle.

*Aujourd'hui nombre de syndiqués (47 % au dernier congrès national de Seignosse) ne se reconnaissent pas dans une tendance (ou courant de pensée). Pourtant tous contribuent à faire vivre le SNUipp. Tous y ont leur place et à tous les niveaux de la vie du syndicat. Tous doivent donner leur avis. **C'est la conception d'Unité et Action.** Les débats et les décisions d'orientation du syndicat sont l'affaire de tous. Alors votez ! C'est un moment de la vie démocratique du syndicat.*

**Relevons le défi d'être toujours plus nombreux
à construire et faire vivre le SNUipp.
C'est l'ambition d'Unité et Action !**

École Émancipée

Pour l'école, pour la société, tous ensemble, organisons la riposte sociale !

Retraites, assurance-maladie, statut d'EDF, de France Télécom, 35h : pas un jour sans qu'une conquête sociale ne soit remise en cause. En phase avec le MEDEF, la politique libérale de casse sociale menée par le gouvernement s'attaque aux services publics, réduit les impôts des plus riches, flexibilise et précarise le travail, rogne sur les minima sociaux, remet en cause les solidarités. Avec les « restructurations » et les délocalisations, les suppressions d'emplois se multiplient partout.

L'éducation aussi est touchée. Avec 6000 suppressions d'emplois, le budget 2005 veut diminuer les financements de l'école, dégradant ainsi son fonctionnement et interdisant toute réelle mesure pour réduire l'échec des élèves en difficulté.

Dans ce contexte, les propositions du rapport Thélot préfigurent l'offensive à venir avec la prochaine loi d'orientation sur l'éducation.

L'abandon de l'ambition d'un haut niveau de formation pour tous au profit de l'objectif "réaliste" d'un « socle commun » annonce une école au caractère inégalitaire renforcé : une "Scolarité Minimale Individuelle Garantie" limitée au « lire, écrire, compter, cliquer, ... » avec des « options » différentes dès le CE2... Ceux qui le voudront et/ou le pourront auront droit à une sorte de « complémentaire scolaire ». L'idée du collège unique est définitivement abandonnée.

Pour accompagner cette régression, on veut aussi nous imposer **une école organisée sur le modèle de l'entreprise** avec son "management" : des établissements autonomes (puis privés ?), des personnels recrutés (et licenciés ?) par des chefs d'établissement, rémunérés au mérite... La loi de décentralisation votée en juillet a déjà ouvert la voie pour les écoles!

Avec cette loi, avec la "réforme" de l'Etat, avec la nouvelle présentation des lois de finances (LOLF), le service public est affaibli et menacé d'éclatement. La contractualisation avec des partenaires, y compris privés, se développe et accentue les inégalités territoriales et sociales. Les pressions pour une marchandisation accrue de l'école se font plus fortes.

Le mouvement syndical a la responsabilité d'empêcher cette politique en organisant pour cela les mobilisations nécessaires.

Question majeure et prochain rendez vous, la bataille pour l'école nécessite la construction d'un grand mouvement social portant des exigences sur deux enjeux essentiels :

- **la réduction de la fracture scolaire** et la défense du droit à l'éducation pour tous : cela passe par la transformation de l'école pour la réussite de tous (maternelles, plus de maîtres que de classes, effectifs, développement du travail en équipe et du temps de concertation, réduction du temps de travail, recrutement et formation des enseignants...).

- **l'égalité de l'offre scolaire sur le tout territoire** : à la décentralisation, à la contractualisation, aux projets d'Etablissements publics (EPL) et de réseaux, nous opposons un financement du service public d'éducation par l'Etat à la hauteur des besoins exprimés par les équipes éducatives.

Porteurs d'un combat pour une société plus juste, plus solidaire, avec une autre répartition des richesses, nous voulons que l'école laïque soit une force de transformation sociale et d'émancipation.

Dans cette situation, pas d'attentisme, pas de résignation ! Il ne faut pas minimiser la nature et l'ampleur de l'offensive : l'affrontement avec les promoteurs du libéralisme social et scolaire est inévitable. Travaillons à réunir les conditions d'un «tous ensemble» dans une dynamique unitaire et interprofessionnelle. Les personnels de l'Education Nationale ne pourront gagner seuls avec des actions à répétition, sans perspectives plus globalisantes (école et services publics, enseignants, fonctionnaires et salariés...).

Avec la FSU, le SNUipp doit s'engager résolument dans cette voie en permettant aux personnels de construire leur mouvement dans les assemblées générales, les collectifs interprofessionnels comme au printemps 2003.

Pour l'école, comme pour les services publics, le syndicat doit amplifier son investissement au sein des Forums sociaux comme celui de Londres, afin de construire avec d'autres forces des alternatives aux principes libéraux inscrits dans la constitution européenne.

**Voter Ecole Emancipée,
c'est renforcer encore sa place dans le SNUipp,
pour que le syndicat joue tout son rôle dans les mois à venir !**

Pour que l'Education reste nationale, pour la défense de notre statut : **Ne faut-il pas demander l'abandon de l'article 86 qui prépare la future loi d'orientation ?**

Le 13 août, le gouvernement a fait adopter la loi de décentralisation, avec transfert des TOS, ajoutant un article 86 qui dit :

« Plusieurs communes, ou une commune, peuvent, après avis des conseils des écoles et accord de l'autorité académique, mener, une expérimentation tendant à créer des établissements publics d'enseignement primaire. Le conseil d'administration comprend des représentants des collectivités territoriales, des enseignants et des parents. Un décret en Conseil d'Etat détermine les règles d'organisation et de fonctionnement de cet établissement. »

A juste titre, **les syndicats de Paris affirment :**

« SE-UNSA, SNUipp-FSU, FNEC-FP FO, SUD-Education, et SGEN-CFDT rappellent leur rejet de la loi de décentralisation, et s'opposent notamment à l'art. 86 de la loi qui prévoit la mise en place d' [EPEP] dans le premier degré, ce qui aurait comme conséquences de supprimer des milliers de postes, de soumettre l'école publique aux représentants des collectivités, de remettre en cause le statut de fonctionnaires d'Etat des enseignants du premier degré.

[Ils] demandent aux autorités académiques de ne procéder à aucune expérimentation dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 86 . »

Pourtant, un communiqué du SNUipp (01-09, sur le net) rassure à bon compte: « des modifications ont été apportées au texte (par rapport au projet de fin juillet) qui en restreignent sensiblement la portée. » Et il conclut: « Le SNUipp interviendra dans le cadre de la rédaction du décret. » **Intervenir « dans le cadre de la rédaction du décret » ...!**

Les EPEP ne sont-ils pas créés pour avoir chacun ses propres programmes, horaires, partenariats ? N'instaurent-ils pas le cadre juridique permettant la mise en réseau des écoles de L.Ferry qui menacerait des milliers d'écoles et de postes, ouvrirait la porte à l'arbitraire dans les nominations, à l'apparition de super-directeurs ?

N'ont-ils pas un rapport avec l'état de l'école en cette rentrée ? 1500 postes créés pour + 51 000 élèves ! Des milliers d'enfants de 2 ans qui ne peuvent entrer en maternelle. Sous couvert d'intégration, l'enseignement spécialisé démantelé et des élèves handicapés placés, privés d'aides et de soins adaptés, dans des classes ordinaires.

Ne vont-ils pas dans le même sens que la loi de « cohésion sociale » de M.Borloo qui prévoit pour les écoles des quartiers sensibles, la création de Groupements d'Intérêt Public, structures relevant du droit privé et associant services publics, collectivités locales et entreprises privées ?

Ne sont-ils pas cohérents avec le rapport Thélot qui va servir de base à la loi d'orientation ?

C'est l'application des directives européennes qui exigent, après les retraites, la Sécu, EDF, de liquider l'école laïque, son caractère national, le statut national de ses personnels. Les EPEP ne sont-ils pas autre chose qu'un instrument décisif dans ce but ?

Informés, les personnels sont en opposition totale avec les bouleversements statutaires engagés. **Le rôle d'un syndicat n'est-il pas de refuser de participer à la rédaction des textes ministériels et d'opposer à la loi d'orientation les revendications: annulation des fermetures de classes, créations des postes nécessaires, abrogation de l'art.86, abandon de tout décret d'application, refus de toute expérimentation, maintien de nos garanties statutaires nationales ...?**

La sauvegarde de l'école et de tous les services publics, la préservation des syndicats n'exigent-elles pas de dire NON à la Constitution européenne ?

Pour cela, nous invitons les syndiqués à voter PRSI. Regroupons-nous. Rien n'est joué !

Ensemble pour un SNUipp qui gagne !

Face à un patronat qui accumule les victoires, le mouvement syndical est paralysé. Le syndicalisme doit se ressaisir.

Au printemps 2003, malgré une mobilisation exemplaire, les directions du SNUipp et de la FSU n'ont pas su conduire le mouvement vers le succès. Nos directions ont favorisé l'unité avec une CFDT prête à trahir, ont additionné les "temps forts" hebdomadaires quand il fallait agir pour la généralisation des grèves, ont repoussé les échéances jusqu'à épuisement des collègues en lutte. Pour la sécu, c'est même sans lutter que nous avons été battus.

Crise de syndicalisation

Le SNUipp ne parvient plus à mobiliser efficacement et n'ose plus appeler à la grève, même pour une seule journée. Les collègues ne veulent plus s'engager dans ce type d'action sans lendemain. Pour retrouver la confiance et le soutien des collègues, notre syndicat doit leur proposer autre chose qu'une université d'automne. Nous avons besoin d'une stratégie ambitieuse de reconquête de nos droits. Il s'agit de retrouver la voie d'un syndicalisme qui gagne.

Clarifier les positions du SNUipp

Les militants d'Ensemble ont montré leur détermination et ont tenu un discours alternatif à celui de la direction. Ensemble est le seul courant à avoir condamné l'intégration des écoles Diwan au service public, toujours défendu l'unité de l'Éducation Nationale et la laïcité. Ensemble a été seul à se prononcer clairement contre le port des signes religieux à l'école. Nous avons mené campagne contre l'invraisemblable revendication "24+3". Nous nous sommes opposés à la participation au pseudo-débat sur l'école.

Faire face aux nouvelles attaques

Limitation du droit de grève sous couvert de service minimum, regroupements d'écoles, rapport Thélot, loi organique relative aux lois de finances et future loi d'orientation sur l'école : autant d'attaques à repousser et qui devraient faire la une de notre presse syndicale nationale, toujours décevante. Nous

demandons aussi, avec le congrès de Seignosse, que le SNUipp combatte clairement le projet de constitution européenne, car son adoption amplifierait le mouvement de recul social.

Soutenir des revendications concrètes

Il faut exiger le rattrapage de notre pouvoir d'achat. Il y a nécessité d'un recrutement massif d'enseignants pour compenser les départs à la retraite mais aussi pour améliorer le service public. Il faut réhabiliter la baisse des effectifs dans les classes, pour réduire la pénibilité du travail comme l'échec scolaire. Il ne faut pas abandonner la lutte ni pour la reconstitution de carrière pour tous, ni pour les retraites.

Consulter la base pour répondre aux attentes des collègues

Plus de démocratie interne, cela passe par la consultation plus directe et plus fréquente des adhérents (par votes, pas par sondages !), et une véritable presse syndicale orientée sur l'action, ouverte aux débats internes. La base doit donner à sa direction des mandats clairs, la direction doit les respecter et rendre compte. Affirmons nos valeurs: indépendance syndicale, rôle émancipateur du syndicalisme, laïcité, défense des statuts et égalité des enfants devant le service public d'éducation, refus du communautarisme et de la décentralisation.

Agir sans attendre pour la convergence des luttes

Il serait dangereux d'essayer de laisser passer l'orage et d'attendre une lointaine et hypothétique alternance politique. Pour réaliser la convergence des luttes et leur donner une dimension interprofessionnelle, il faut dénoncer la cohérence des attaques du patronat et du gouvernement. Le syndicat, instrument de lutte pour la profession, doit montrer sa détermination à combattre ce gouvernement, dont toute l'action est dirigée contre les salariés. Le courant Ensemble, indépendant de tout groupe politique, continue d'avancer des propositions constructives au service des collègues. Soutenir Ensemble, c'est agir pour un syndicat efficace recentré sur l'action revendicative, engagé dans la reconquête des droits perdus.

Il faut arrêter le gouvernement Chirac Raffarin . Pour que le SNUIPP rejette le rapport Thélot et se prononce pour son retrait ! Pour que le SNUIPP rompe la « concertation » et le « dialogue social » ! Pour qu'il se prononce : Non à Chirac ! Non à la « constitution européenne » !

Le gouvernement a fait adopter par l'article 49 ter la loi de décentralisation. Son article 86 permet par "expérimentation" le regroupement d'écoles sous forme d' "établissements publics d'enseignement primaire"(EPEP). La présidence de tels établissements peut être assurée par un "représentant de la collectivité locale". Nous sommes ramenés plus d'un siècle en arrière à l'époque où le maître d'école était totalement soumis aux notables locaux : notre indépendance pédagogique, la laïcité de l'école sont en péril.

Le pré-rapport Thélot propose, lui, de créer un corps de "chefs d'établissement": "chef d'établissement recruté, formé et nommé par l'autorité académique qui assure la direction pédagogique de l'école en particulier la répartition des ressources humaines et matérielles décidée par le conseil d'administration dans le cadre du contrat pluriannuel"(pré rapport page 91). Il ajoute qu'il faut "élargir la base du recrutement par concours à des cadres issus d'autres sphères que l'enseignement ou l'éducation". Il propose que l'établissement soit évalué par une "équipe " composée de "corps d'inspection, de chefs d'établissement, de cadres administratifs, de représentants de collectivités locales, de parents d'élèves et de représentants du monde économique (en clair de patrons)"

Le rapport Thélot constitue la base de la future loi d'orientation qui doit être adoptée par l'assemblée UMP UDF début 2005. La position que devrait adopter le SNUIPP coule de source. En défense inconditionnelle de notre statut, en défense de l'enseignement public primaire, du droit égal à l'instruction de tous les élèves, en défense de la laïcité, la responsabilité du SNUIPP est de se prononcer :

- à bas le décret d'application de la loi de décentralisation instituant les EPEP. Aucune négociation de ce décret
- retrait du rapport Thélot. Aucune participation à la concertation sur la loi d'orientation .

Ce n'est pas sur cette voie que s'engage la direction Unité Action - Ecole Emancipée du SNUIPP.

Le 6 septembre, le représentant Front Unique au Bureau National de la FSU proposait une motion demandant que la FSU se prononce dans ce sens (retrait du rapport Thélot, aucune participation à la concertation sur la loi d'orientation). Tous les représentants des autres courants : U et A, EE, Emancipation, PRSI votaient

contre. Le SNUIPP se prononçait pour participer à la rédaction du décret de mise en place des EPEP arguant de prétendus "reculs" du gouvernement

Depuis 2003, avec la loi Fillon contre les retraites, avec la loi de destruction de la Sécurité Sociale, adoptées après des mois de « concertation », les collègues sont à même de voir où conduit la politique de "participation", de "dialogue social" avec le gouvernement que porte la direction du SNUIPP.

Ils sont à même de voir que chaque jour ce gouvernement frappe sans relâche contre les acquis ouvriers : liquidation du droit de grève, suppression de 6000 bureaux de poste

Le budget 2005 inonde de cadeaux le patronat et en même temps liquide des milliers d'emplois de fonctionnaires. Les 700 misérables postes qu'il propose pour le primaire vont aboutir à une dégradation massive des conditions d'enseignement La responsabilité de la direction du SNUIPP est de dire : à bas le budget 2005. La défense de l'Ecole publique exigerait que sur cette base, elle demande à la direction de la FSU de s'adresser à toutes les fédérations de l'enseignement et au delà à toutes les fédérations de fonctionnaires pour l'organisation d'une puissante manifestation à l'Assemblée UMP UDF.

Pour la défense de l'école publique, pour la défense de notre statut, il faut affronter ce gouvernement Chirac Raffarin, le gouvernement le plus réactionnaire depuis Vichy et le vaincre. Pour cela la première urgence est de rompre la concertation sur la mise en œuvre de sa politique

Le 14 Juillet Chirac a annoncé un référendum sur la « constitution européenne » qui au nom de la « libre concurrence » organise la liquidation des acquis ouvriers, aligne les conditions d'existence des travailleurs des pays où des conquêtes ouvrières existent sur celles prévalant à l'Est de l'Europe. Ce référendum est aussi une tentative de plébiscite pour Chirac. Pour affronter et vaincre le gouvernement Chirac Raffarin, il est indispensable que le SNUIPP, la FSU prennent position : Front Unique du mouvement ouvrier pour dire Non à Chirac, Non à la constitution européenne !.

Sur cette orientation nous vous invitons à voter Front Unique.

Redonner espoir au mouvement social

La réforme des retraites a été une régression sociale énorme : travailler plus longtemps pour des retraites moindres. Ce fut une défaite pour le mouvement social mais au moins y a-t-il eu confrontation ! Que dire alors de la réforme de la Sécurité sociale qui s'est faite sans réaction syndicale. Complicité, indifférence, impuissance ? Le système de retraite par capitalisation et celui des assurances maladie privées sont déjà mis en place pour faire table rase des acquis sociaux. Ces régressions sont l'expression d'une société fondée sur une idéologie inégalitaire conquérante à laquelle le syndicalisme se montre incapable de s'opposer. A peine est-il réduit à jouer les intermédiaires pour négocier notre assujettissement à l'économie marchande alors qu'il devrait être en mesure d'impulser un mouvement social authentique. **La construction d'une confédération unique de tous les travailleurs est bien à l'ordre du jour.** Elle ne peut se faire que dans le respect des opinions de chacun-e garanti par le droit de tendance et l'élection de leurs responsables directement par les syndiqué-E-s. Il s'agit de stimuler la parole et la mobilisation par la démocratie directe, et par une presse syndicale militante débarrassée de publicité. Au lieu de cela la FSU avec l'aval du SNUipp s'est lancée dans la création d'une nouvelle constellation syndicale tournant le dos à l'aspiration unitaire des salarié-e-s.

Il est urgent de regagner la confiance des travailleurs. Il faut obtenir pour tous des augmentations salariales uniformes pour qu'à terme les écarts salariaux diminuent, et éviter le piège de la division en catégories. Les dossiers de l'Assurance Maladie et des retraites ne doivent pas être considérés comme clos. Les 37 annuités 1/2 pour tous (public-privé) restent notre revendication (avec 75% au moins du dernier salaire).

L'école libérale

Il faut se préparer à faire échec au défi majeur qui attend notre profession : la libéralisation du secteur culturel et éducatif prévue pour ces prochaines années. Ce qui s'est passé dans les autres services ou entreprises publics montre le processus en œuvre. Mise en place d'une précarité structurelle associée au renforcement d'une hiérarchie plus pressante dans le cadre d'une mise en concurrence des établissements ou services faisant varier les sources de financements et les recrutements, sous couvert de projets. La décentralisation est le cadre administratif au service de cette libéralisation et la perspective de mise en place des Réseaux d'Ecoles exigent une riposte immédiate.

La précarité, qui de plus divise les personnels, constitue le levier indispensable au démantèlement du Service Public exigé par l'OCDE. Les écoles sont déjà bien touchées : Aides Educateurs, Assistants d'Education, intervenants linguistiques, contractuels divers... Notre syndicat doit faire de la lutte contre la précarité sa priorité et agir pour **la titularisation immédiate sans condition de diplôme et de nationalité de tous les précaires.**

Notre école

Assigner à l'Ecole seule la mission de réduire les inégalités scolaires nées des inégalités sociales participe d'une imposture. La lutte pour une Ecole démocratique s'inscrit au cœur du mouvement social et appelle à des revendications dépassant largement le cadre scolaire pour des moyens considérablement renforcés en crédits, en personnels, en temps mais elle exige aussi à l'école la mise en place d'un vrai travail en équipe privilégiant l'approche coopérative tant pour les activités pédagogiques que pour la gestion et l'administration de l'école.

Le SNUipp doit retrouver la voie du combat laïque

L'enseignement privé confessionnel ou patronal introduit une logique libérale dans l'école, une concurrence entre les établissements et pousse à l'éclatement du service public d'éducation. Prendre en compte les enjeux politiques des inégalités scolaires, c'est refuser le dualisme scolaire. L'enseignement privé n'assume aucune mission de service public et le SNUipp doit faire barrage à l'adhésion de syndicats de personnels des établissements privés à la FSU. C'est sur les bancs d'une même école publique que se construit la mixité sociale. **La nationalisation de l'enseignement privé patronal et confessionnel est une nécessité.**

Le syndicalisme est à un tournant : disparaître en accompagnant les réformes libérales, et de ce point de vue l'adhésion à la Confédération Européenne des Syndicats qui approuve en l'état le projet de constitution européenne, est une faute, ou trouver sa légitimité en s'engageant résolument dans les luttes nécessaires contre le désastre social imposé par le libéralisme.

Avec EMANCIPATION, tendance inter syndicale et pédagogique, choisissez cette seconde proposition.

Introduction

La demande sociale envers l'école est très forte car chaque parent sait que c'est l'avenir des jeunes qui est en jeu. Le système éducatif a permis, ces 30 dernières années, une élévation générale du niveau des qualifications. Pourtant, 60 000 élèves sortent du système éducatif sans aucune qualification. Les jeunes sont scolarisés plus longtemps et plus massivement mais l'échec scolaire demeure de façon insupportable. Pour les élèves et leurs parents, l'école et plus généralement les services publics, incarnent, au travers d'un lien social fort, une aspiration à plus d'égalité et de justice. La démocratisation du système éducatif reste encore à faire pour assurer la réussite de tous.

L'existence et le développement d'un service public, laïque et national d'Education, sont donc un enjeu important face aux évolutions de notre société. Les dépenses pour l'Education sont fortement marquées par des inégalités sociales et territoriales. Face à l'OMC qui souhaite inscrire les services éducatifs sur la liste à libéraliser dans le cadre de l'AGCS, nous réaffirmons que l'éducation n'est pas une marchandise. Le gouvernement ignore les aspirations des personnels à voir leurs conditions de travail améliorées. Au manque d'ambition des politiques scolaires précédentes s'ajoutent à présent des renoncements à des objectifs de démocratisation fondamentaux. Comme éducateurs nous ne pouvons nous résigner à la prescription libérale selon laquelle il n'y aurait qu'un pauvre avenir pour les enfants des pauvres. Nous oeuvrons toujours à une transformation sociale plus générale pour une société égalitaire et démocratique.

Un million d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, le renoncement aux soins médicaux trop chers concerne des milliers de familles, les problèmes de logement (insalubrité, résurgence des bidonvilles) touchent plus de trois millions de personnes. L'existence d'un fort taux de chômage endémique de nouveau à la hausse comme la précarisation croissante du travail (y compris dans les services publics)

créent une insécurité sociale croissante. Cette pression constante sur l'emploi se double d'une politique de démantèlement des filets protecteurs (droits sociaux et protection sociale) remis en cause pour des fractions de plus en plus importantes de population. Il en résulte un développement de la pauvreté à une échelle de masse et des phénomènes de ghettoïsation. Avec une croissance stagnante, des baisses d'impôt sur le revenu et de dépenses publiques, les politiques néolibérales à l'œuvre dans notre pays ces dernières années ont des effets sociaux et politiques dévastateurs.

Dans le cadre des directives européennes, le gouvernement ouvre à la concurrence et privatise des services publics. Il présente un projet de loi sur la décentralisation marqué par le désengagement de l'Etat, par l'abandon de pans entiers de ses missions. C'est directement lié aux choix du gouvernement de réduire la dépense publique et à la volonté de baisser les impôts : il s'agit de faire payer par les collectivités ce que l'Etat ne veut plus financer. Au travers de la réforme de l'Etat, de la mise en place de la LOLF, des restrictions de l'emploi et des dépenses publiques, c'est une remise en cause profonde des missions de l'Etat et des services publics qui va en s'aggravant.

Dans le même temps, alors que les politiques sociales et de prévention sont délaissées, le pouvoir politique assigne à l'Etat un renforcement des politiques sécuritaires à l'encontre des pauvres, des jeunes et des immigrés.

Les ravages sociaux de ces politiques sont largement perçus au quotidien par les enseignants. Dans ce contexte, leur investissement professionnel constitue un atout pour le service public d'éducation. Quand on pose la question de l'échec scolaire, comment ne pas poser en même temps les questions de l'environnement social, culturel des élèves ? L'accès de tous à un haut niveau de formation, à la culture peut contribuer à combattre l'exclusion, l'obscuran-

tisme, la xénophobie.

Les enseignants ont montré, lors du mouvement du Printemps dernier, leur attachement à un accès égal à l'école pour tous, à l'existence d'un service public national pour en garantir le droit et à l'exigence de moyens suffisants pour lui permettre de fonctionner, en garantissant partout l'égalité du service public et sans faire appel à une précarisation croissante d'une partie des personnels. Le mouvement du printemps est un appui pour empêcher des reculs que le gouvernement semble vouloir mettre en œuvre, notamment avec la loi d'orientation en préparation.

Nous restons mobilisés et disponibles pour construire des réponses les plus unitaires et les plus interprofessionnelles possibles contre les projets gouvernementaux concernant la santé et la protection sociale. Les enseignants ont besoin de se joindre aux autres catégories de salariés pour être entendus car les politiques de démantèlement des services publics, de régressions sociales tous azimuts, concernent tout le monde. Chercher à tirer les enseignements de la lutte d'autres secteurs (intermittents, chercheurs, EDF ...) devrait nous permettre de nouer des alliances pour la défense et l'amélioration des services publics.

Les enjeux éducatifs, économiques et sociaux se posent, plus qu'auparavant, dans les cadres européen et mondial, et dans un contexte de domination du modèle libéral sur le plan économique (concurrence, concentrations, spéculations boursières, destruction des services publics). Dans le même temps, des logiques guerrières tendent à prévaloir sur le plan des relations internationales.

C'est ce qui amène le SNUipp à s'engager davantage à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale au sein du mouvement syndical, dans les forums sociaux pour promouvoir d'autres alternatives pour les salariés, les peuples, les droits sociaux, les services publics.

Retour sur quelques éléments de notre activité

Le mouvement du printemps 2004

Ce mouvement a été exceptionnel dans l'Education Nationale tant par son ampleur que par sa durée. Depuis la rentrée 2002, il avait été précédé par une série d'actions bien suivies (grèves de 24 heures, manif nationale...) contre la politique gouvernementale sur l'Education, la décentralisation, les AE et MI-SE, appelées par une large unité syndicale qui s'est construite et affirmée. Face à l'intransigence du gouvernement et aux menaces qui pesaient sur l'avenir des retraites, les personnels ont pris conscience de la nécessité d'un mouvement unitaire, déterminé, durable de tous les secteurs. Sur le dossier des retraites, avec la FSU, le SNUipp a développé la nécessité de construire une mobilisation des salariés du privé et du public portant des revendications communes (60 ans, 37,5 annuités à taux plein...).

Le Conseil National du SNUipp du mois de mars 2003 prenait ses responsabilités comme syndicat majoritaire et décidait, une première à l'échelle nationale pour les écoles, la préparation de la grève reconductible.

Si le SNUipp a joué un rôle majeur dans l'impulsion et la construction du mouvement au sein des écoles, il a jugé essentiel que les personnels décident à chaque étape en assemblées générales des suites à donner à leur action. Au mois d'avril, le Conseil National, s'appuyant sur les remontées des assemblées générales, passait à la vitesse supérieure en " se prononçant pour le démarrage de la grève reconductible à partir du 6 mai ", nouvelle journée de grève nationale sur l'Education. La grève s'est progressivement généralisée dans les départements à partir du 6 mai pour être effective le 13 Mai, en même temps que la mobilisation s'élargissait à d'autres secteurs sur les retraites. Le SNUipp appe-

lait à la reconduction de la grève comme le fit ensuite la FSU et l'intersyndicale éducation. La signature par la CFDT, la CGC et la CFTC d'un accord avec le gouvernement rompaient le front syndical unitaire, sans entraver la dynamique de mobilisation.

Avec les intersyndicales départementales, partout les assemblées générales de grévistes structuraient le mouvement et permettaient aux personnels de décider collectivement au quotidien de la suite des actions, en lien avec les échéances rythmées par les intersyndicales nationales.

Les autres services publics étaient alors moins mobilisés que l'Education et le privé, où le recul du syndicalisme pèse lourdement, se mobilisaient principalement sur les journées de manifestations comme celle du 13 et 25 mai. C'est dans ce contexte que de nombreux débats ont eu lieu parmi les personnels mobilisés en attente d'un appel à une grève générale

interprofessionnelle par les grandes confédérations. Beaucoup d'AG ont essayé de contribuer à la construction de cette dynamique interprofessionnelle.

Au bilan, rien ou presque sur les retraites, nous n'avons pas réussi à empêcher le passage du projet Fillon qui constitue une régression majeure. Pour l'Education nous notons un recul sur la décentralisation mais un maintien du transfert des personnels TOS...

Même si certains collègues peuvent s'interroger aujourd'hui sur cette mobilisation. Ne pas se battre face aux projets rétrogrades du gouvernement aurait donné le signal d'une acceptation et aurait laissé le champ libre à de nouvelles attaques encore plus fortes avec des personnels complètement désorientés !

Le plus grand crédit à mettre au compte de cette mobilisation exceptionnelle tient aux valeurs qu'elle a su porter devant tout le pays autour notamment de l'école publique, de l'égalité, de la solidarité, et ce avec le soutien de l'opinion publique. L'intransigeance du gouvernement dans son offensive libérale contre l'éducation et les retraites a provoqué une prise de conscience et une riposte qui ont porté des espoirs immenses qui se retrouvant aujourd'hui alors que de nouvelles menaces se profilent et que des mobilisations vont être nécessaires...

Les aides éducateurs

Depuis l'an dernier, leur mission se termine. Quand ce dispositif avait été mis en place en 1997, nous en avions critiqué l'aspect précaire, tant pour les personnels concernés que pour les missions elles-mêmes. Mais nous faisons le pari d'arriver à créer sur la durée un véritable rapport de force pour obliger à la reconnaissance de nouveaux métiers dans les écoles aux côtés des enseignants et permettre l'embauche de ces personnels afin qu'ils ne se retrouvent pas au chômage. Nous les avons syndiqués, avons organisé des actions de grèves et de manifestations avec eux, avons cherché à intégrer la défense de leur avenir en lien avec les revendications des enseignants des écoles. Nous avons réussi à faire prendre en compte un certain nombre de droits liés à leur statut de droit privé (conditions de travail, formation, droits syndicaux ...).

Leur présence dans les écoles était appréciée. Elle a contribué à mettre en évidence la nécessité de créations d'emplois publics nouveaux pour répondre aux exigences d'encadrement, de surveillance, de documentation, de maintenance informatique.

Bien que ces besoins soient officiellement admis, ils quittent les écoles par milliers sans que nous ne soyons capables de l'empêcher.

Comment et pourquoi nous retrouvons-nous dans cette situation ? Les grèves de l'an dernier dans les écoles étaient marquées par une affirmation d'un refus de la disparition des AE comme d'un refus de leur mise au chômage. Mais l'élargissement de la mobilisation aux retraites n'a-t-elle pas contribué à une relativisation de la défense des AE ? Y a-t-il des

raisons plus profondes à cela comme le fait que seulement 1/3 des écoles bénéficiaient de leur présence ou bien que leur statut (et donc leur contribution au fonctionnement des écoles) n'était pas vécu par les enseignants comme suffisamment pérennes, renvoyant en cela à l'aspect précaire du dispositif ? Le SNUipp a-t-il suffisamment attiré l'attention de la profession sur ces questions ? Avons-nous suffisamment fait, à tous les niveaux, pour les AE ?

L'argent de l'école

“ Il est nécessaire que l'Etat effectue un suivi plus rigoureux des moyens accordés aux écoles pour compenser les inégalités territoriales et celles entre écoles et garantisse une dotation suffisante qui permettent à chaque école de mettre en œuvre les activités nécessaires à l'application des programmes nationaux ”. C'est ce que nous écrivions lors de notre dernier congrès national et c'est pour cela que nous avons réalisé une grande enquête en 2002 dans les départements afin de mettre en lumière ces disparités. Sur la base de ce travail de synthèses départementales, nous avons pu marquer la rentrée de septembre 2002 par un véritable pavé dans la mare : les écarts pouvaient aller de 1 à 10 entre écoles, les inégalités allaient en s'accroissant ! Le sérieux de nos informations n'était contesté par personne, le ministre parlant même des inégalités d'équipements des écoles dans la circulaire de rentrée sur l'application des nouveaux programmes. La presse, les partenaires de l'école reprenaient ces éléments en les mettant aussi en valeur contribuant à révéler à l'opinion ce que nos collègues ressentent au quotidien. Nul doute qu'ils ont joué un rôle important dans la réflexion et l'engagement des enseignants des écoles lors des mobilisations de l'an dernier par rapport aux questions de décentralisation, révélateurs, pour ce qui concerne les écoles, des dangers d'un éclatement du cadre national du service public. Cela renforce notre exigence d'une réflexion à entamer d'urgence avec les ministères concernés, les collectivités locales, les représentants des enseignants, des parents d'élèves pour la création d'un mécanisme de péréquation.

L'université d'automne du SNUipp

Suite à l'engagement de notre congrès de Tours en 2001, nous avons lancé cette université en octobre 2001 et, avec sa 3ème édition cette année, elle connaît de plus en plus de succès (400 participants). Face à l'inexistence de cadres de réflexion sur l'école primaire ouverts à la profession, devant l'appétence existant chez nos collègues, et non satisfaite par l'institution, sur tout ce qui a trait à la réflexion pédagogique, aux questions du métier et de l'école publique dans toutes leurs dimensions, nous avons fait le choix de faire de cette université un lieu de réflexions entre enseignants des écoles, chercheurs, professionnels de l'éducation sur l'école primaire et ses enjeux. Nous voulons confronter le vécu des

enseignants, leurs aspirations sur le métier avec les multiples réflexions qui existent dans la société sur l'école, dont naturellement la démarche syndicale. De telles confrontations doivent nous permettre de construire un outil de réflexion pour la profession et contribuer à enrichir notre propre élaboration syndicale sur la transformation de l'école et du métier pour notre démarche revendicative. Comment faire avancer encore les choses pour répondre à ces 2 objectifs ?

Nous avons la volonté de diffuser le plus largement possible dans la profession les travaux de cette université par le biais de Fenêtres sur Cours que nous avons envoyé à tous les enseignants des écoles. C'est une façon de porter, en direction de toute la profession, de façon régulière, nos problématiques sur la transformation de l'école. Les travaux de Bombannes doivent être mis à profit dans les départements sous toutes les formes possibles.

Cette année, après le mouvement du Printemps et en plein débat “ officiel ” sur l'avenir de l'école, nous avons pu ainsi marquer notre approche syndicale sur les questions en jeu aujourd'hui par l'organisation d'une table ronde clôturant l'université et nous permettant de mettre en avant ce que nous portions en tant que syndicat dans ce débat.

Confiance des personnels et représentativité

Lors des élections paritaires qui se sont déroulées en 2002, les enseignants des écoles ont renforcé l'audience du SNUipp et par là-même sa première place d'organisation syndicale dans les écoles.

Avec 43,94 % des voix à la CAPN (+ 1,2 point) et 45,5 % (+ 1,3 point) des voix aux CAPD, il enregistre encore une progression par rapport au précédent scrutin et devance désormais le second (SE-UNSA) de 42800 voix (soient 20 points).

Même s'il est en légère baisse, le taux de participation de plus de 67 % traduit l'attachement de la profession à l'élection de ses représentants syndicaux. Qu'il s'agisse de la CAPN ou des CAPD, le SNUipp est désormais majoritaire dans plus des deux tiers des départements (10 de plus que précédemment). Toutefois, il convient de nous interroger sur la baisse (en pourcentage) qui nous a touchés dans 27 départements.

Ces résultats traduisent la confiance des enseignants dans la capacité du SNUipp à les défendre au quotidien, à agir pour la transformation du métier et de l'école, à œuvrer pour la réussite de tous les élèves. Lors de ces élections et au sein des listes FSU, le SNUipp est devenu majoritaire dans les CAPA des PEGC avec 32,67 % (+2,53 %) et a affirmé sa progression chez les AE passant de 43,4 à 50,5 %.

Enfin, lors des élections aux CA d'IUFM de ces trois dernières années, les listes de la FSU n'ont cessé de progresser, recueillant lors du dernier scrutin 51,6 % des suffrages.

La réussite de tous : une exigence sociale, une exigence démocratique

La croisée des chemins

Notre congrès se tient à mi-chemin du mouvement du printemps de 2003 et du vote possible d'une nouvelle loi d'orientation sur l'école. D'un côté, une aspiration puissante à plus d'égalité et de service public au service de la réussite de tous, de l'autre une volonté de réduire les ambitions d'éducation et de formation pour tous les jeunes en s'appuyant sur la décentralisation Raffarin, la précarisation des statuts, les recrutements insuffisants.

Notre congrès est un moment fort d'expression de tous ceux qui ne se résignent pas. C'est un moment fédérateur des idées et propositions de tous ceux qui font le pari de la réussite de tous, et de l'Education une priorité nationale.

L'école : toujours un enjeu social

Le système éducatif a connu au cours des trente dernières années deux mouvements qui se sont alimentés l'un l'autre : la massification (85 % d'une classe d'âge scolarisée de 3 à 18 ans) et l'élévation du niveau de qualification. Entre 1985 et 1995, le pourcentage d'enfants d'une classe d'âge accédant au niveau bac a doublé pour s'établir à 62 %. Les sorties sans qualification sont passées de 40 % en 1968 à 9 % en 1991. Le taux d'élèves comptabilisant une année de retard en fin de CM 2 est passé de 25,4 % en 1991 à 19,5 % aujourd'hui alors que la DEP note qu'en moyenne les acquis des élèves dans ce domaine (lecture) ne sont pas apparus différents à 10 ans d'intervalle.

Ces deux mouvements sont à la fois cause et conséquence d'une attente sociale très forte vis à vis de l'école. Ils se sont déroulés dans un contexte économique difficile marqué par une augmentation du chômage (en particulier chez les jeunes), la précarité, l'aggravation des inégalités sociales.

Cette contradiction nourrit des exigences de la part des jeunes diplômés, des attentes de la part des familles. Elle peut être source de tensions dans le système éducatif, entre les personnels.

Selon les recommandations internationales, les besoins en formation pour les années à venir sont forts.

Le gouvernement a décidé de résoudre cette contradiction selon sa propre logique.

Comme tous les services publics, l'école est une cible : la part du PIB consacrée à l'éducation est passée de 7,4 % à 6,9 % de 93 à 02. Le budget actuel s'inscrit dans cette restriction budgétaire, conséquence des baisses d'impôts, des allègements de charges patronales, de la volonté de réduire le nombre de fonctionnaires.

Mais l'Ecole aussi un enjeu social. S'appuyant sur les limites actuelles du système éducatif qu'il qualifie d'indépassables, nombreux sont ceux qui souhaitent, y compris au gouvernement, une véritable marche

arrière : retour aux fondamentaux lire - écrire- compter, orientation précoce au collège notamment vers l'apprentissage, remise en cause de la scolarité jusqu'à 16 ans, renoncement à l'objectif de 80 % au niveau bac, volonté d'éclatement du cadre national trop contraignant.

Le rapport de l'Internationale de l'Education de 1999 a mis l'accent sur les convoitises marchandes que peuvent susciter les systèmes éducatifs à travers le monde. En effet, cette dimension n'échappe pas à l'OMC qui souhaite inscrire les services éducatifs sur la liste des produits à libéraliser dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). La conception du patronat entre déjà à l'école de façon insidieuse (via le vocabulaire, l'autonomie et la concurrence entre établissements, le sponsoring...). L'éducation n'est pas une marchandise, elle doit rester un service public gratuit et laïque. Les missions de l'éducation qui sont la formation et la qualification du travailleur, du citoyen et de l'homme doivent être pensées en dehors de tout objectif de rentabilité.

Le SNUipp inscrit les travaux de son congrès en articulation avec ceux de la FSU à Perpignan : défense des services publics, réussite de tous, construction du collège de la réussite pour tous (se reporter au texte collège), culture commune. Nous réaffirmons notre exigence d'élévation du niveau de formation et de qualification pour tous les jeunes ainsi que celle de leur permettre de vivre dans des conditions décentes de logement, d'accès aux loisirs, aux vacances, à la culture.

C'est indispensable pour que les jeunes de demain puissent prendre leur avenir en main, comprendre le monde, agir sur lui et s'y épanouir.

C'est indissociable de notre lutte pour une société plus juste, plus solidaire, plus démocratique.

C'est dans le cadre d'un projet libéral de société et dans un contexte qui détruit les solidarités, aggrave les inégalités, subordonne l'éducation et la formation aux besoins de l'économie que s'annonce une nouvelle loi d'orientation.

Le SNUipp s'opposera à toute loi qui viserait à remettre en cause le service public d'éducation. Il appellera alors à une mobilisation large et unitaire. Notre exigence de transformation du système éducatif doit se traduire par une programmation budgétaire (postes, recrutement, formation...) assurant la réussite de tous.

Réussite des élèves et démocratisation de l'école

Si les taux de scolarisation, de réussite et d'intégration ont progressé, la démocratisation du système éducatif stagne.

Aujourd'hui encore 7% des jeunes sortent du système éducatif sans qualification. 15 % des élèves entrent au collège sans maîtriser les compétences de base. Ces chiffres sont insupportables.

A cela s'ajoute la question de la persistance du lien entre l'échec scolaire et l'origine sociale des élèves,

ce que confirme malheureusement la dernière étude du CERC sur les enfants vivant en situation de pauvreté. Or, on sait que " la pauvreté éprouvée dans l'enfance risque d'avoir des conséquences durables qui pèseront toute la vie tout particulièrement lors du passage à l'âge adulte, conduisant à une reproduction des inégalités d'une génération à l'autre " (rapport CERC 2004). Aujourd'hui 87 % d'enfants de cadres supérieurs obtiennent le bac contre 45 % d'enfants d'ouvriers non qualifiés. L'orientation dans les différentes filières reste marquée par l'origine sociale. D'autre part, les filles réussissent mieux que les garçons au cours de la scolarité obligatoire mais elles ont au final des diplômes moins valorisants sur le marché du travail.

L'école n'est pas à l'écart des pressions libérales qui renvoient à l'individu et à sa responsabilité unique, sa réussite, son insertion. La tendance est à privilégier le répressif au détriment de l'éducatif et à stigmatiser les pauvres (projets de lois Sarkozy). Les dernières mesures sur l'absentéisme en sont une illustration. Pour le SNUipp, la réussite de tous exige une politique volontariste, ambitieuse, nécessitant des dispositifs offensifs. C'est un choix de société, que la collectivité prend en charge et non une offre dont chacun est libre ou pas de se saisir.

Ainsi la scolarisation d'enfants et de jeunes en situation de handicap, de maladie ou en graves difficultés réinterroge les pratiques, les contenus et l'organisation de l'école (se reporter au texte Intégration et AIS). Il en est de même pour les élèves non francophones ou ceux qui intègrent l'école après six ans sans avoir été scolarisés antérieurement.

Les politiques éducatives récentes dans le domaine de l'école primaire marquent une extension des missions de l'école.

Mais elles se traduisent souvent par une accumulation de directives jugées toutes prioritaires, sans augmentation de moyens.

Chaque ministre, soucieux de laisser la trace de son action, souhaite engager une action rapide et visible. Alors que le temps de l'éducation est un temps long, les enseignants sont soumis à une succession d'injonctions parfois contradictoires. Les exemples ne manquent pas. Ainsi, après avoir invité les écoles à développer les classes à PAC - ce que les enseignants ont fait avec intérêt - le ministère a, de fait, interrompu le processus (absence de relance et de crédits).

Les revirements dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire sont aussi nombreux.

La notion de projet dans l'école, si elle n'est pas rejetée par les enseignants, a connu au fil des ans les dérives bureaucratiques qui ont pris le pas sur les fondements pédagogiques de cette notion. La rédaction des projets d'école s'apparente bien souvent à un acte administratif fastidieux.

Cycles, projets, évaluations...les textes ne manquent pas mais sont souvent fort éloignés des réalités, et peu d'évaluations existent et sont mises à disposition des enseignants. Pour obtenir une subvention pour la

BCD ou une sortie au musée, il faut souvent remplir de nombreux formulaires et rappeler encore et encore ses objectifs.

L'idée d'expérimentation a été tellement galvaudée qu'elle est à la limite de perdre toute crédibilité. Une expérimentation chasse l'autre, souvent sans bilan sérieux, ou bien on généralise avant même d'avoir mesuré les effets de l'expérience engagée.

La première année d'expérimentation des maîtres surnuméraires (2001 - 2002) a débouché sur un bilan positif : meilleurs résultats aux évaluations nationales et à celles faites en classe, amélioration de l'autonomie, de la confiance en soi, de la motivation de chaque élève, meilleure connaissance de l'élève du fait des regards croisés, possibilité de projets pédagogiques innovants. Aucune suite n'y a été donnée. Une nouvelle expérimentation, dont le SNUipp a soutenu le principe, portant sur 100 classes de CP à effectifs réduits a démarré à la rentrée 2002. Pour la rentrée 2003, le ministre Luc Ferry a annoncé que le nombre de classes serait porté à 4 000 (100 000 élèves à la rentrée 2004) sans dégager aucun moyen nouveau (des CP bénéficiant de la présence d'un assistant d'éducation 3 heures par semaine, sont baptisés " CP expérimentaux ", des dédoublements se font en mobilisant des moyens AIS, en réquisitionnant les maîtres surnuméraires), souvent sans transparence ni concertation. Ces dispositifs ne peuvent en aucun cas être assurés par des personnels précaires et non enseignants.

Le SNUipp doit se saisir de ces expérimentations pour porter les revendications des équipes concernées, en particulier en terme de temps, pour relayer dans la presse le bilan que font les collègues de ces expérimentations. Ces expériences peuvent être des points d'appui pour notre revendication de plus de maîtres que de classes.

Le SNUipp demande que de vraies expérimentations avec plus de maîtres que de classes, pas seulement en CP, soient programmées en lien avec la recherche et en accord avec les équipes pédagogiques composées des enseignants et des enseignants spécialisés. Ces expérimentations doivent voir le jour avec des moyens spécifiques qui ne gagent pas les moyens humains et techniques existants dans l'école ou le département. Les modalités et les contenus de l'évaluation de ces dispositifs doivent être le fruit d'une concertation étroite entre les enseignants, leurs représentants et les partenaires de la recherche.

Des leviers pour favoriser la réussite de tous les élèves

Dans l'état actuel, l'école primaire ne parvient pas à donner à tous les élèves les compétences nécessaires à une scolarité réussie au collège. C'est particulièrement vrai pour 15 % des nouveaux collégiens. Il est insupportable pour un grand nombre de collègues de ne pas avoir les moyens de permettre à tous les élèves de surmonter leurs difficultés.

Alors qu'il dit partager ce constat, le ministère met à mal des dispositifs existants pour aider à la réussite de tous : la scolarisation des plus petits en maternelle est remise en cause, l'AIS est laissé à l'abandon, la formation continue subit d'importantes réductions. (se reporter au texte intégration et AIS).

Le SNUipp a élaboré au cours de ses précédents congrès un corpus revendicatif solide et cohérent (plus de maîtres que de classes, travail en équipe et temps de concertation, polyvalence d'équipe, formation, AIS, rôle de l'école maternelle, baisse des effectifs). Véritable boussole de nos interventions, mais aussi carte d'identité, ces revendications sont partagées par la majorité de nos collègues. Ils les ont validées lors des élections professionnelles mais aussi en répondant massivement aux initiatives que le SNUipp propose à leur sujet : infos syndicales, stages, université d'automne... Ils les ont portées dans les réunions autour du débat sur l'école.

Pourtant, devant les difficultés, le doute s'installe

chez nos collègues. Aujourd'hui, il y a urgence à sortir de l'exercice solitaire du métier et à en développer l'exercice solidaire.

Plus de maîtres que de classes, travail en équipe et temps de concertation

Pour mieux prendre en charge les élèves en difficulté passagère ou plus durable, pour assurer toutes les missions qui leur sont confiées, les enseignants des écoles ont fait preuve d'une grande capacité d'initiative et de créativité professionnelle. Dans un grand nombre d'écoles, l'objectif d'un travail en équipe avec plus de maîtres que de classes devient perceptible. C'est le cas notamment dans les écoles qui ont pu bénéficier d'enseignants supplémentaires (ZEP, langues...) d'intervenants extérieurs, d'aides éducateurs et d'assistants d'éducation, et qui ont contribué à faire évoluer les représentations sur le traditionnel : un maître / une classe. La nécessité de concertation au sein de l'équipe s'est accrue ainsi que celle des liens avec les parents d'élèves, le secteur social... L'augmentation du temps de concertation permettra aussi à tous les collègues de se saisir de la question de la direction d'école.

Afin de diversifier les pratiques enseignantes, de pouvoir alterner travail en groupe classe et travail en petits groupes, de pratiquer la co-intervention dans une classe permettant un regard croisé sur les élèves, de mieux prendre en charge les enfants en difficulté, il est indispensable d'attribuer aux écoles plus de maîtres que de classes. Cela doit s'accompagner de créations d'emplois statutaires d'enseignants. Des études montrent que ce sont les enfants en difficulté qui profitent le plus des situations pédagogiques variées. C'est aussi la condition pour que tous les enseignements soient assurés et que la polyvalence de l'équipe puisse se substituer à la polyvalence et à la solitude du maître, véritable gageure au vu de l'étendue des contenus d'enseignement.

Après avoir conçu les évolutions du système éducatif uniquement sous la forme de conseils donnés aux enseignants et d'aides individualisées apportées à chaque élève, il faut maintenant mettre en oeuvre un accompagnement des équipes et des écoles. Elles ont besoin de moyens leur permettant de transformer leur manière de travailler, de pouvoir être plus créatives professionnellement, de mesurer les effets de ce qu'elles font. Les équipes doivent pouvoir prendre du recul, analyser leur travail avec des formateurs qui viennent de l'extérieur. Les équipes doivent garder le contrôle de ces temps de formation et avoir la possibilité de se placer en dehors des priorités nationales, académiques et départementales. L'évaluation telle qu'elle existe actuellement sous forme d'inspection individuelle sanctionnée par une note est un dispositif d'un autre âge. Il faut réfléchir à de nouvelles formes d'évaluation : elles devront passer par des modalités donnant plus de place à la cohérence d'équipe et à la formation. Le SNUipp s'engage à poursuivre la popularisation des expériences d'évaluations alternatives à l'inspection menées déjà dans certains départements afin de sensibiliser et mobiliser la profession sur ces questions. Ainsi l'expérimentation menée depuis 4 ans dans les Hautes Alpes remplace l'inspection traditionnelle par un véritable accompagnement d'équipes d'école dans lequel la note évolue uniquement avec l'ancienneté générale de service. Il est nécessaire d'assurer la pérennisation de cette expérience et d'en favoriser son extension accompagnée des moyens nécessaires.

3 heures de concertation hebdomadaires incluses dans le temps de service

Le travail en équipe, donnée nouvelle de notre profession, doit faire partie intégrante de notre temps de service. La revendication d'une transformation du service des enseignants des écoles portée par le SNUipp est une demande qui a commencé à prendre corps dans les mobilisations de ces dernières années. La pétition que nous avons lancée sur cette revendication

a rencontré un large écho (30 000 signatures). Au niveau ministériel cette exigence n'est plus ignorée même si aucune traduction n'est encore tangible. La progressivité des apprentissages, leur cohérence d'une classe à l'autre, les liaisons GS-CP et CM2-6ème, et l'objectif de réussite de tous exigent que soit augmenté le temps de concertation. Il faut augmenter le temps consacré à la réflexion personnelle et collective avec le dégagement de trois heures hebdomadaires institutionnalisées dont les contenus et l'organisation seront définis par les équipes pédagogiques sans diminuer les horaires des élèves. Le SNUipp engagera une réflexion sur les façons dont les revendications peuvent se traduire concrètement dans les écoles. Il travaillera à l'évaluation des besoins nécessaires à la mise en oeuvre de ce nouveau fonctionnement.

Le congrès du SNUipp estime que deux journées sont nécessaires pour préparer la rentrée et organiser le travail des équipes pédagogiques sur l'année scolaire. Pour la rentrée 2004, le congrès du SNUipp propose de prendre au niveau national deux demi-journées supplémentaires sur le temps de travail à partir du premier septembre comme temps de concertation afin de rétablir deux jours de pré-rentrée. Le congrès mandate le CN pour mettre en oeuvre les modalités de cette action.

La formation des maîtres

La formation, initiale ou continue, devrait constituer un puissant levier pour transformer l'école (se reporter au texte sur l'IIUFM, l'entrée dans le métier). Le SNUipp réaffirme l'importance d'une formation sur le temps de service à la fois professionnalisante, qualifiante, pouvant déboucher sur une validation universitaire, et permettant de répondre aux demandes de chacun. Elle doit être augmentée de façon importante. La question d'en faire une obligation de service sera étudiée dans le syndicat.

Le rôle des formateurs 1er degré (IPEMF, conseillers pédagogiques) est essentiel. Leur connaissance du métier et du système scolaire leur donne une place privilégiée, tant en formation initiale que continue. Leur aide aux collègues pour mettre en place sur le terrain les différentes demandes institutionnelles, ou pour finaliser les avancées de la recherche pédagogique, est aujourd'hui incontournable. La qualité de la formation passe par une amélioration des dispositifs de formation des formateurs.

Toutes les initiatives du SNUipp montrent les besoins et la volonté de notre profession d'obtenir une formation continue ambitieuse. Les choix politiques en matière éducative et les contraintes budgétaires empêchent une telle formation.

Mettre en place des nouveaux programmes, introduire l'enseignement des langues vivantes, décider l'intégration des élèves en situation de handicap, inciter au travail d'équipe, aux partenariats, à la liaison avec les familles et procéder en même temps à une réduction drastique des plans de formation continue, c'est privilégier les effets d'annonces, plutôt qu'une réelle politique éducative.

Favoriser la réflexion et les échanges sur les pratiques professionnelles, les nouvelles missions assignées à l'école, la mise en oeuvre des nouveaux programmes, mettre à la disposition des enseignants les principaux résultats de la recherche, notamment sur la difficulté scolaire, concevoir le métier d'enseignant comme celui de concepteur des pratiques et non de simple exécutant, nécessitent un plan d'urgence pour la formation. La convention pour l'égalité des chances filles-garçons doit également être une préoccupation dans la formation.

Ce plan devra inclure des formations dans des champs tels que la sociologie, l'ethnologie, la psychologie, le travail en équipe... Il faut prendre en compte les besoins de formation dans tous les domaines scientifiques, sciences humaines comprises. Les apports de la recherche en ces domaines qui alimentent la

réflexion sur les pratiques sont à diffuser : revue nationale professionnelle financée par le MEN, interventions de chercheurs dans le cadre scolaire avec implication des équipes éducatives, diffusion d'outils de référence, stages écoles...

Le dernier accord cadre interministériel prévoyait de consacrer 3,8 % de la masse salariale à la formation continue. En 2001, cet objectif n'était toujours pas atteint dans l'Education nationale. L'administration doit être systématiquement interrogée sur la part du budget consacrée à la formation des enseignants. Notre campagne doit permettre d'atteindre l'objectif de 3,8%. La suppression de 1200 postes de TRFC ces 10 dernières années lie trop directement le volume de la formation continue au nombre de stagiaires recrutés chaque année. De plus, l'amputation de la formation continue par les stages T1 et T2, la disparition de nombreux conseils départementaux de formation, la baisse des crédits, le manque de formateurs se traduisent par une offre de formation très inégale, qualitativement et quantitativement. Des plans de formation sont parfois réduits aux seuls stages à publics désignés (direction, débuts de carrière,...), et certains personnels (TR, AIS, adjoints sur postes fractionnés ...) sont quasiment exclus de toute possibilité d'accès à des stages. Le SNUipp demande une augmentation du potentiel de remplacement (brigade) en rapport avec les besoins importants de la formation continue.

Réduire les effectifs par classe

Pour le Ministère dans la " Géographie de l'école " (édition 2003), les tailles des classes et des établissements sont des conditions d'accueil favorables à la réussite scolaire. Pour le Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole (dans son avis de mars 2001), les progrès des élèves ne sont significatifs que si l'on procède à une forte réduction des effectifs dans les classes de CP. Pour l'OCDE commentant l'avis du HCEE, ces mesures seraient coûteuses.

Le SNUipp, considérant que l'Education n'est pas un coût mais un investissement pour l'avenir des jeunes, exige un abaissement significatif des effectifs par classe à tous les niveaux d'enseignement, prenant aussi en compte la particularité des classes à plusieurs niveaux. Cette revendication du SNUipp apparaît comme la première préoccupation chez nos jeunes collègues (Sondage CSA mai 2004) et reste une exigence forte dans l'ensemble de la profession.

L'Ecole maternelle

L'école maternelle est pour nous une des clés de la réussite de tous. Plus un enfant est scolarisé tôt, meilleures sont ses chances de faire un parcours scolaire sans accroc. C'est d'autant plus vrai pour les enfants non francophones. Pourtant, aujourd'hui l'école maternelle est fragilisée. Les restrictions budgétaires ont entraîné une baisse de la scolarisation des plus jeunes et l'implantation de demi postes dans les maternelles, une augmentation des effectifs par classe. Les conditions d'accueil des enfants de moins de trois ans sont une des sources des réticences à leur scolarisation de la part de nos collègues voire des parents d'élèves. La scolarisation des plus jeunes est aussi un enjeu face au désinvestissement de l'Etat et à sa politique de transfert vers les collectivités locales. Le SNUipp s'engage à initier une observation suivie de la scolarisation des plus jeunes de différents milieux sociaux afin de rendre compte des apprentissages et des acquis de ces enfants. Il organisera une réflexion dans le syndicat sur les questions de scolarisation en maternelle.

La place centrale qu'occupe le langage oral dans les nouveaux programmes, l'importance de la première expérience scolaire dans le devenir de l'élève, le rôle de prévention de la maternelle rendent indispensable un plan d'abaissement des effectifs dans les classes.

Le SNUipp se prononce pour :
- aucune classe maternelle à plus de 25 élèves, 20 en

ZEP / REP (15 en petite section) ;

- une politique volontariste de l'Etat et des collectivités locales de scolarisation des deux ans à plein temps sur tout le territoire (locaux adaptés, 15 par section, encadrement qualifié et formé, ATSEM à temps plein, rythmes et horaires adaptés). Les actions passerelles peuvent constituer un des leviers mais ne peuvent se concevoir qu'avec l'amélioration de la scolarisation des plus jeunes. Elles supposent la mise en oeuvre d'un plan de développement de l'école maternelle au sein de l'Education nationale ;

- une place accrue de la maternelle dans la formation initiale et continue (en particulier la spécificité de l'accueil des petits) ainsi que dans la formation des formateurs ;

- l'intervention du RASED dès le cycle 1 ;

- que le temps de chaque enseignant de l'école maternelle soit géré par l'équipe pédagogique de l'école maternelle en fonction du projet de l'école ;

- la prise en compte des moins de trois ans dans l'élaboration de la carte scolaire et le maintien de la grande section dans les effectifs de l'école maternelle ;

Nous nous opposons aux fusions d'écoles qui mettent à mal la spécificité de l'école maternelle.

Enfin, il faut réaffirmer que la place de la grande section est bien en maternelle.

De nouvelles missions pour l'école : l'exemple des classes à PAC

En février 2003, l'INSEE note que les habitudes culturelles des adultes se prennent dès l'enfance et l'IGEN reconnaît l'intérêt des classes à PAC à l'école primaire. En février 2004, le Conseil Economique et Social va même jusqu'à préconiser l'organisation d'une classe à PAC par cycle du primaire et la création d'une fonction PE maître des arts (5000 postes en cinq ans, 20 000 à long terme). Rien ne justifie donc la mise en sommeil de ce dispositif.

L'enseignement artistique figure depuis de nombreuses années dans les programmes, mais n'a pas souvent été mis en oeuvre correctement, faute de moyens. Cet enseignement doit être appliqué conformément aux programmes; les classes à PAC peuvent en être une des composantes. Les formations initiale et continue et les moyens matériels doivent permettre à chaque enseignant de dispenser cet enseignement. Le nombre de conseillers pédagogiques doit être également augmenté dans ce domaine.

Réussite des élèves et développement du service public

A travers la décentralisation, l'enjeu est bien l'avenir des services publics, leur qualité, leur financement et l'égalité d'accès à ces services publics pour les citoyens. L'actuelle décentralisation est marquée par le désengagement de l'Etat, par l'abandon de pans entiers de ses missions. Elle est directement liée au choix du gouvernement de réduire la dépense publique et à la volonté de baisser l'impôt sur le revenu. Il s'agit de faire payer par les collectivités ce que l'Etat ne veut plus financer. Ces choix sont graves : ils remettent en cause les principes d'égalité entre les citoyens et les solidarités ; ils sont porteurs d'injustice et constituent un véritable risque de démantèlement. La logique contractuelle renforce ces risques.

L'argent de l'école

Depuis les lois Ferry de 1882, l'équipement et la construction des écoles primaires relèvent des communes. Dans toutes les communes, l'ouverture d'une école publique doit être un droit. Mais d'une municipalité à l'autre, les crédits alloués par élève varient de 1 à 10 (de 10 à 100 euros par an et par élève en moyenne) et ne se limitent pas à la seule richesse de la commune ou à son urbanisation. C'est ce que révèle la seule enquête existant sur cette question,

faite par le SNUipp en 2002.

Dans l'ensemble, le principal problème réside dans les difficultés financières que rencontrent de nombreuses collectivités locales. Quand s'accroissent les situations économiques et sociales difficiles, il n'est pas aisé de faire face à toutes les urgences.

Les locaux scolaires ne font l'objet d'aucune réglementation récente en matière de mise aux normes, de capacités d'accueil, de nature des salles indispensables en dehors des salles de classe.

Les dépenses éducatives des communes concernent plusieurs postes : les crédits alloués en fonction du nombre d'élèves scolarisés (crédits pédagogiques dont les enseignants ont libre choix de leur utilisation), l'équipement (informatique, audiovisuel, sportif,...), les services à disposition des écoles (photocopieuses, bus, piscine,...), ou le financement des activités pédagogiques (sorties, classes transplantées, spectacles, musées, ...). En parallèle, les coopératives scolaires (dont les parents d'élèves, sans obligation, sont les principaux financeurs) prennent une importance croissante dans les budgets des écoles et permettent parfois de compenser la pénurie des crédits attribués par les municipalités, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. Ce n'est pas leur rôle. Le SNUipp se bat pour une réelle gratuité de l'école tout au long de la scolarité. L'affaiblissement de cette gratuité est un facteur aggravant des inégalités à l'école, dans la poursuite d'études, dans le choix de l'orientation. Le recours au sponsoring et l'intrusion des marques, participent de la mise en concurrence des écoles et fragilisent le service public d'éducation.

Les nouvelles missions confiées aux écoles posent encore plus le problème de l'égalité d'accès aux savoirs. Elles sont exigeantes (langues vivantes, développement de l'art, extension de la manipulation informatique avec obligation d'obtenir le B2i pour tous les élèves de CM2, lecture d'ouvrages de littérature de jeunesse, fournir les BCD de fonds variés). Une dotation suffisante doit permettre la mise en oeuvre des programmes nationaux.

L'état de l'équipement informatique est symptomatique des manques de moyens à l'école primaire. Le B2i nécessite de travailler sur ordinateur mais entre les écoles non équipées (27 % selon une enquête du SNUipp portant sur la moitié des départements), celles sous-équipées et celles mal équipées (postes trop vétustes pour s'adapter aux nouvelles technologies), seules 8 % des écoles disposent de plus de 10 ordinateurs.

L'intercommunalité ne pourra à elle seule résoudre la question de l'égalité devant l'accès aux savoirs. Si tout ne peut venir de l'Etat, celui-ci doit être le garant de l'égalité. Sur la base d'un travail réunissant des représentants des enseignants, des parents, des collectivités locales et des ministères concernés, le SNUipp propose l'établissement d'un cahier des charges national définissant l'équipement indispensable pour chaque école. Il demande également qu'un mécanisme de péréquation, avec un abondement de la DGF, soit mis en oeuvre pour permettre de mettre un terme aux difficultés criantes que rencontrent certaines collectivités.

Le SNUipp organisera une campagne dans toutes les écoles avec les enseignants pour procéder à la rédaction de tels documents qui seront ensuite soumis à la discussion des parents et des élus afin de porter ensemble cette question.

Crédits pédagogiques

Mais les inégalités entre écoles ne proviennent pas seulement des différences de dotations communales. L'attribution des crédits pédagogiques en fonction de projets se fait la plupart du temps dans une certaine opacité. Les projets ne doivent pas instaurer une concurrence entre écoles et substituer le mérite au droit. Ils doivent rester un outil de travail pour les enseignants et ne pas être un moyen de gérer la

pénurie, ne doivent pas conditionner l'attribution de moyens aux écoles. Nous refusons qu'une partie de l'activité scolaire soit soumise à une forme de contractualisation et revendiquons des crédits pédagogiques suffisants également répartis entre les écoles.

Les enseignants ne peuvent plus continuer à rédiger un projet pour obtenir quelques crédits leur permettant d'équiper leur BCD alors même que la littérature a fait son entrée officielle dans les nouveaux programmes de l'école primaire. Les écoles doivent bénéficier d'une dotation financière pour constituer et renouveler leur BCD.

Langues vivantes

L'enseignement des langues s'est beaucoup développé avec des traductions départementales très diverses. Les choix de l'administration en termes d'habilitation, de fléchage de postes, de carte des langues ont souvent pour conséquences des obligations de décloisonnement, le choix obligatoire de la langue, la limitation dans le mouvement, voire un non respect des règles du mouvement.

Les programmes sont ambitieux en terme d'apprentissages, mais les différents statuts et formations des personnels chargés de cet apprentissage (enseignants du 1er et du 2nd degrés, locuteurs natifs, assistants, personnels contractuels) provoquent d'énormes disparités sur les méthodes et contenus de l'apprentissage. Le SNUipp s'oppose au recrutement de précaires (contractuels, vacataires) sur ces missions.

Le SNUipp revendique :

- que cet enseignement soit assuré, dans des groupes à effectifs réduits, par des enseignants du premier degré, formés dans le cadre de formations initiale et continue à dominantes, sur le temps de service. Cela nécessite une politique ambitieuse de formation initiale et continue et l'augmentation conséquente du volume horaire de formation continue afin que tous les enseignants accèdent à cette formation ;
- que les cartes des langues soient redéfinies pour permettre une harmonisation départementale, académique et offrir aux familles un plus grand éventail de choix, notamment en milieu rural, afin de favoriser la diversification linguistique ;
- que les équipes choisissent le type d'organisation (pas de décloisonnements imposés) et que les organismes paritaires soient consultés.

Il demande la suppression du fléchage des postes langues pour le mouvement.

Le SNUipp soutient le développement des classes bilingues comme outil efficace d'apprentissage linguistique, lien essentiel entre les générations et première éducation à l'altérité.

Le SNUipp réaffirme son attachement à l'enseignement des langues régionales dans le service public d'éducation. Il revendique une offre de formation initiale et continue en langues régionales.

La mise en oeuvre du dispositif des dominantes de formation en langues et des classes bilingues fait apparaître des problèmes (décloisonnements imposés, postes fléchés...).

Le SNUipp va poursuivre le recensement de l'évolution de ce dispositif et construire des propositions avec les personnels. Il en établira un bilan.

Il s'intéressera aussi à la question de l'assimilation de la langue régionale et d'une langue vivante, là où c'est le cas.

Des emplois nouveaux dans les écoles

Avec l'arrivée des aides éducateurs, la preuve a été faite que les écoles ont besoin de personnels qualifiés, assurant des missions spécifiques complémentaires à celles des enseignants. Les études menées par le CEREP montrent que les A.E. ont développé de vraies compétences professionnelles et qu'ils assurent des missions qui ne l'étaient pas avant leur arrivée.

Les aides éducateurs s'en vont : 15 000 en juin 2003, presque autant cette année. Cela illustre la précarité des emplois jeunes. Ils ne sont pas remplacés par les assistants d'éducation, essentiellement recrutés sur des postes d'AVS et pour le dispositif illettrisme.

Ce sont des milliers d'adultes en moins dans les écoles auprès des élèves. Ce sont des missions qui ne sont plus assurées. La plupart de ces écoles risque de revenir 5 ans en arrière.

Il faut créer et doter toutes les écoles d'emplois statutaires de la fonction publique correspondant à ces missions qui ne sont pas des missions d'enseignement (surveillance, gestion BCD, entretien et maintenance informatique, accompagnement lors des sorties ...)

Politiques territoriales, continuité éducative, lien avec les familles

Les territoires représentent un enjeu majeur d'intégration ou d'exclusion. L'école révélateur ou amplificateur des ségrégations spatiales ne peut pas corriger les difficultés d'accès à la culture, au logement... En ce sens, la question des politiques d'aménagement des territoires, de politique de la ville sont primordiales.

Les ZEP

Les conditions sociales se sont détériorées depuis vingt ans, les inégalités se sont accrues, et les quartiers situés en ZEP ont souvent vu s'étendre la paupérisation de leur population, accélérant les processus de ghettoïsation. Les taux de chômage, la précarité, y sont en général développés très largement au-dessus de la moyenne nationale. L'absence de mixité sociale peut accentuer les communautarismes. Depuis la relance de 1998, la politique ZEP s'esouffle. Dans certains endroits, les conditions de travail (postes RASED, effectifs, maîtres en plus, scolarisation des deux ans) se sont même dégradées.

La difficulté scolaire des écoles en ZEP et comme ailleurs exige des transformations sociales : un travail pour tous, la fin des ghettos urbains et des zones rurales déshéritées, la mixité sociale dans les ZEP, l'accès pour tous à la culture, à la santé, au logement décent. Des dispositifs prenant réellement en compte les besoins nécessaires au maintien d'un même niveau d'exigence scolaire doivent être mis en oeuvre sans attendre. La sectorisation doit être respectée. Ces dispositifs doivent s'appuyer sur le travail d'équipes pluridisciplinaires de l'Education nationale, les partenariats avec les communes et les associations complémentaires de l'école. La notion de contrat doit être supprimée des textes encadrant l'Education Prioritaire, les moyens supplémentaires (fonctionnement des écoles et rémunération des personnels) devant répondre aux besoins des ZEP et non dépendre " d'évaluations des résultats ". Le service public d'éducation ne peut être traité selon les critères et les modalités de fonctionnement de l'entreprise privée. Un bilan des dispositifs existants s'impose. Ces dispositifs doivent être mis en oeuvre dans les écoles qui rencontrent des difficultés importantes, même si elles ne relèvent pas de ZEP.

Pour le développement d'une véritable politique d'éducation prioritaire, nos revendications pour transformer l'école (notamment la réduction du temps d'enseignement des maîtres au profit d'un temps de concertation accru,) doivent s'appliquer, sans plus attendre, dans les secteurs les plus difficiles. Le SNUipp, constatant que les contraintes institutionnelles sont les plus lourdes là où les difficultés sont les plus grandes, revendique que la discrimination positive s'accompagne d'un encouragement des expérimentations pédagogiques en liaison avec la formation et la recherche. Si les savoirs sont émancipateurs, les pratiques pédagogiques sont effectivement déterminantes dans la lutte contre l'échec scolaire des élèves des classes populaires. Aucune injonction, aucun renforcement ou pilotage hiérarchique ne peut remplacer un travail de conception des équipes enseignantes.

Cette politique doit s'appuyer sur un plan ambitieux

de formation initiale et continue des personnels au plus près des équipes.

Une approche plus large de l'éducation des enfants se développe dans un cadre incluant le péri-scolaire et le rôle des familles. Cette évolution est stimulée à la fois par des politiques territoriales plus globalisantes et par les familles qui recherchent une continuité, une coordination dans les prises en charge sociales des jeunes. C'est très sensible du côté des parents qui élèvent seuls leurs enfants, des mères qui travaillent... La création d'un Conseil territorial de l'Education nationale inclus dans le projet de loi sur la responsabilité locale confirme ces évolutions.

On peut aussi le constater avec :

- les rythmes scolaires, l'organisation des temps de l'enfant
- les différentes formes de partenariats avec et autour de l'école, d'autant que ces activités périscolaires, publiques ou privées d'ailleurs, recouvrent parfois des domaines de l'école (lecture, écriture, aide aux élèves en difficulté, etc..)
- les CEL qui s'articulent autour de Projets Educatifs Locaux existants.

Seul le service public d'éducation garantit l'égalité devant l'accès aux savoirs. Il doit en avoir les moyens. Les dispositifs péri-scolaires, parfois complémentaires, ne peuvent en aucun cas se substituer à l'école. Les projets CEL doivent être construits en concertation avec les enseignants et dans la plus grande transparence financière.

La place des parents à l'école est un débat récurrent. Certains enseignants dénoncent des formes de consumérisme. Mais l'école, comme toute institution au service de la population, est interrogée sur le caractère réellement démocratique de son fonctionnement. Compte tenu de l'importance pour la réussite des enfants d'une bonne relation entre les familles et l'école, il faut travailler à favoriser le lien entre les parents et les enseignants.

“ Zoom Guyane ”

Sur notre planète, plus de 100 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire n'y ont pas accès. Dans le monde entier, la France, vitrine des droits de l'homme, prône et garantit le droit à l'Education pour tous. Pourtant une de ses régions, éloignées des centres de décisions, en Amérique du sud, échappe à ce droit fondamental : la Guyane, immense par sa superficie et seulement 200 000 habitants.

La Défenseure des enfants, de passage dernièrement en Guyane, déclarait : “ Premier employeur du département, l'Education nationale peine, elle aussi, à remplir sa mission. Dans la pratique, plusieurs milliers d'enfants, 3 500 selon le rectorat, 4 000 selon le président du Conseil régional de la Guyane, 7 % entre 6 et 16 ans selon l'Insee, ne sont pas scolarisés. ”

En décembre 2003, lors de sa visite, Monsieur le Ministre Darcos reconnaissait l'existence de 6 000 enfants de 3 à 12 ans non scolarisés.

Suite à la grève de 9 semaines initiée par le SNUipp, il y a maintenant trois ans, qui dénonçait, entre autre, la non scolarisation de plusieurs milliers d'enfants, une mission interministérielle s'était rendue en Guyane pour évaluer les besoins en terme de rattrapage. Pour la période 2000-2006, elle avait établi une programmation de constructions de plus de 400 classes nouvelles. Malheureusement, les communes, possédant une faible assiette fiscale, ne peuvent pas faire face à la démographie galopante et à la forte immigration qui les obligerait à construire chacune un, voire deux groupes scolaires chaque année.

Depuis la situation s'est donc aggravée, et les constructions nouvelles qui représentent tout juste la

moitié de celles prévues par la commission interministérielle, ne permettent même pas d'accompagner l'évolution démographique.

A ce problème de non scolarisation s'ajoutent ceux de la déscolarisation et de la mal scolarisation :

- 52 % des élèves quittent le système scolaire sans aucune qualification.

- seulement 22 % d'une classe d'âge atteint le niveau du baccalauréat contre 62 % au niveau national.

Intégration / AIS

I - Un enjeu démocratique

Le SNUipp a toujours défendu les principes de l'adaptation et de l'intégration scolaire comme inséparables de la démocratisation du système éducatif. Il s'agit donc de lutter contre toutes les formes d'exclusion, ou d'externalisation des prises en charges des handicaps pour permettre l'accès de tous à l'école et d'affirmer le principe d'éducabilité pour tous les jeunes comme une mission centrale du service public. Or dans un contexte d'intensification des difficultés sociales, dont les conséquences se font lourdement sentir sur l'école et sur les élèves, et dans une montée en puissance des exigences légitimes d'intégration scolaire, les enseignants sont démunis et portent, souvent seuls, le poids de missions pour lesquelles ils ne reçoivent ni aides, ni moyens, ni formation, ni temps institutionnel pour le travail avec les partenaires concernés.

Ainsi l'effort en faveur de l'intégration (67 000 élèves handicapés sont intégrés actuellement dans le premier degré : 30 000 individuellement, 37 000 dans les dispositifs collectifs) a été bien souvent le résultat de l'engagement des personnels et des équipes, l'administration se montrant particulièrement déficiente. Pourtant, il s'agit bien d'affirmer le droit à la scolarisation pour tous les élèves, de la difficulté ordinaire à la situation de handicap. C'est cette exigence de scolarisation, par le Service Public d'Education, qui nous rend tout aussi exigeants sur les moyens nécessaires pour y parvenir.

La notion de Besoins Educatifs Particulier ne doit pas conduire à la banalisation des actions mises en œuvre. Le développement des dispositifs d'intégration s'est fait, non dans le cadre de la création de moyens supplémentaires, mais par redéploiement, en particulier au détriment des moyens et des structures de l'adaptation scolaire. Ce choix met en péril la diversité des prises en charge, en faisant porter aux seuls enseignants des classes ordinaires la lourde tâche d'accueillir et d'aider les enfants relevant de la grande difficulté scolaire.

De plus, l'absence d'un pilotage politique clair de l'AIS se fait cruellement sentir à tous les niveaux et les dispositifs de l'AIS souffrent d'un manque de moyens de fonctionnement : nombre d'emplois insuffisants, absence de personnels formés, diminution quantitative et qualitative de la formation spécialisée, réseaux trop étendus et incomplets, discontinuité et précarité des aides, dispositifs saturés, absence de partenariat avec les moyens médicaux et sociaux, problème de remboursement des déplacements, matériels...

Les dispositifs de l'AIS doivent pouvoir répondre partout aux difficultés scolaires en assurant les missions de prévention et d'aides spécialisées aux élèves mais aussi aux équipes dans les écoles. Ils doivent permettre d'assurer les conditions d'une intégration scolaire de qualité, de s'adapter à des besoins nouveaux de remédiation et d'accompagnement (troubles du langage, troubles du comportement et de la

Le SNUipp intégrera dans sa campagne nationale en faveur de l'école, l'exigence de faire respecter le droit à l'éducation en Guyane afin que cesse cette situation.

conduite), et de collaborer avec les services médicaux, sociaux ou éducatifs associés à cet accompagnement. Les écoles ont des responsabilités nouvelles avec le devoir d'accueillir tous les enfants (en situation de handicap ou pas). Des moyens supplémentaires doivent être fournis aux dispositifs AIS pour leur permettre d'assurer les conditions d'une scolarisation et d'une intégration sociale de qualité. Enfin la spécificité des personnels AIS doit être reconnue au niveau de leur rémunération en terme de bonification indiciaire.

II - Pour aider les élèves en difficulté et intégrer les élèves en situation de handicap

La première prévention se situe dans l'amélioration et la transformation de l'école : formation des enseignants, effectifs réduits, conditions d'exercice et obligation de service qui prennent en compte le travail en équipe dans l'école, avec les partenaires et avec les familles. En particulier, toutes les écoles doivent bénéficier de l'aide du Rased dans toutes ses dimensions (aides psychologique, ré éducative et pédagogique).

Dans les situations d'intégration scolaire, tous les aménagements d'accessibilité ainsi que les accompagnements par des personnels formés doivent être acquis. Les enseignants qui accueillent un élève en situation de handicap ou de maladie doivent aussi recevoir une formation adaptée ainsi que des temps institutionnels nécessaires au suivi du projet individualisé d'intégration. D'autres dispositifs peuvent être développés, comme la création de groupes d'écoute, d'aide pour les enseignants qui sont face à l'intégration, à la difficulté scolaire, pour rompre l'isolement, et pour pouvoir exprimer ses propres difficultés.

Le projet de faire suivre à un élève en situation de handicap, de maladie ou de difficulté grave une scolarité aussi près du milieu ordinaire que possible ne doit pas se résumer en une banalisation de sa situation. Au contraire un tel projet est très exigeant et forcément plus coûteux en moyens de tous ordres : cet engagement relève de la solidarité nationale et doit être assumé par l'Etat.

Médicalisation

Tandis que se développe une approche environnementale et sociale des difficultés scolaires et du handicap, on assiste à un retour de la médicalisation d'un certain nombre de difficultés, en particulier celles qui concernent les problèmes de comportement ou les difficultés d'apprentissage. Sous couvert d'hyperactivité ou de dys..., on parle alors de difficultés spécifiques, de troubles (indépendants de l'environ-

nement et du développement de l'enfant), voire de handicap. Une minorité d'enfants (de 1 à 2%) est concernée par des diagnostics de dysfonctionnement cérébral. Mais ces hypothèses tendent à se généraliser à d'autres enfants en difficulté ou en échec à l'école, dans un contexte de médiatisation et de lobbying importants, avec le risque de détacher l'acte pédagogique ou éducatif de son enracinement social et culturel. La circulaire " Santé des élèves " qui consacre une large part aux souffrances psychiques adopte une vision réduite au simple aspect médical. Cette approche médicale et pédopsychiatrice n'est pas nécessairement équivalente à une approche psychodynamique du sujet. Elle ne résout pas la question des modalités d'aide aux apprentissages.

a) Accueillir tous les enfants

C'est une mission essentielle de l'école publique. Tous les enseignants doivent pouvoir bénéficier d'une formation dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaire. C'est bien l'ensemble des dispositifs de l'AIS qui, mis en œuvre de manière coordonnée, participent du droit à la scolarisation et à l'éducation de tous les enfants et adolescents. Cela suppose que dans les écoles qui intègrent, les effectifs doivent être allégés et le temps de concertation pour les maîtres reconnu, que les moyens qui y sont attachés (Clis, Upi, Sessad, Avs-co, services Avs-i, Rased / Clad) soient maintenus et développés. Pour garantir une scolarisation de qualité pour tous les élèves, le Snuipp revendique une réduction significative des effectifs dans les classes et écoles pour les intégrations individuelles ou collectives.

De même, par leur soutien et leur collaboration, les aides spécialisées des secteurs sanitaire, médico-social et social doivent participer à la réalisation de cette mission.

b) Permettre une approche véritablement individualisée

L'individualisation des parcours est une nécessité. Mais pour être mise en œuvre efficacement, il faut une grande perméabilité et souplesse entre les différents dispositifs. Un jeune en situation de handicap moteur peut rencontrer des difficultés d'apprentissage indépendamment de son handicap et donc bénéficier des aides du Rased. Pour autant, la mise en place des PPAP ne peut être la seule réponse à la grande difficulté scolaire. Il faut maintenir, développer et adapter la diversité des réponses aux besoins et aux difficultés des jeunes.

Un renforcement du travail en équipe devient indispensable au sein de l'école, avec les partenaires et les familles pour déterminer les adaptations des modes d'apprentissage et les accompagnements et aménagements nécessaires comme le tiers-temps pour les évaluations.

Pour concevoir, organiser et suivre des projets individuels d'élèves en difficulté ou en situation de handicap, le travail en équipes interprofessionnelles est obligatoire : réunions de coordination et synthèse, participation aux commissions spéciales. De même, les enseignants ont besoin de coordonner leurs actions au sein de l'école entre eux comme avec les personnels des réseaux : équipes éducatives, organisation pédagogique... Tout cela exige beaucoup de temps qui s'ajoute aux missions ordinaires. Il faut que ce temps soit reconnu et inclus dans le temps des obligations de service.

c) Garantir la continuité des parcours et des prises en charge

Depuis de nombreuses années, les moyens destinés à l'AIS ont servi de variable d'ajustement pour les besoins de la carte scolaire. Les départs en formation insuffisants, l'absence d'attractivité de certains postes, conjugués à des départs en retraite importants ont abouti à désorganiser fortement les réseaux existants, à laisser des secteurs géographiques pratiquement sinistrés. Ceci se conjugue dans le domaine médico-social avec les restrictions budgétaires (fermetures de lits) et les carences dans l'accueil et le suivi des soins. Conséquence de cette situation, le droit à la continuité des parcours n'est pas respecté et le risque de déscolarisation est croissant. Les orientations préconisées par les commissions ne peuvent être mises en œuvre. Le lien entre la classe, le travail spécialisé et les interventions médico-sociales est souvent rompu.

Pour le SNUipp, les choix d'orientation ne doivent plus être déterminés par défaut. Les débouchés vers d'autres structures doivent être prévus plus largement. La proximité des interventions, pour éviter des déplacements coûteux tant pour les élèves et leurs familles que pour les professionnels, doit être assurée par un maillage cohérent et complet du département et sur tout le territoire, que ce soit pour les structures de l'Education nationale (réseaux complets, CLIS, UPI...) que pour celles relevant du médico-social. Ainsi dans le secteur rural, il est urgent d'assurer la présence effective des Rased et d'accompagner l'intégration scolaire par une proximité d'implantation de Clis et/ou la présence d'enseignants spécialisés itinérants. De même la création d'un groupe de titulaires remplaçants spécialisés doit assurer la continuité de l'enseignement.

d) Faire converger vers l'école les aides pour une scolarisation réussie de tous les élèves

Que ce soit les établissements et services médicaux, éducatifs et sociaux, les collectivités territoriales (accessibilité, transport et financement des équipements), les associations, chacun doit contribuer à cette mission de façon pérenne dans le cadre de partenariats.

Le bilan des groupes Handiscol' mis en place en 1999 est très mitigé car ils sont restés soumis à une logique strictement administrative. Ils n'ont pas vraiment joué un rôle de pilotage. Le plus souvent ils n'ont pas été mis en place comme la loi le prévoyait. Tout au plus ont-ils servi de centre de recensement. Dans beaucoup de départements, la représentation syndicale n'a pas été acceptée. Le SNUipp devra exiger d'être présent dans les instances prévues par la nouvelle loi.

L'impulsion d'une politique partenariale de l'intégration doit procéder d'une autre politique nationale de l'AIS, dont l'élaboration et le pilotage impliqueraient toutes les parties concernées et non plus l'Education Nationale toute seule.

Un groupe de pilotage national (regroupant les administrations de l'éducation nationale et de la santé, les associations de parents d'élèves, les associations

gestionnaires d'établissements et les représentants des personnels des secteurs sanitaire, social et enseignant) élaborerait la politique nationale de l'intégration et évaluerait les besoins structurels, humains et financiers de cette politique.

Le groupe départemental aurait à analyser les besoins, à répartir les moyens en conséquence et à superviser leur utilisation.

Au niveau local, des "groupes de secteur", également intersectoriels, auraient la charge d'établir régulièrement un état des lieux et des besoins sur leur propre secteur (par exemple la circonscription EN) qu'ils feraient remonter à l'échelon départemental, et de mettre en œuvre les moyens déployés.

Le premier bénéfice de ce schéma serait de mettre en synergie tous les partenaires de l'intégration à tous les échelons, ce qui faciliterait grandement le partenariat entre ceux qui en sont les acteurs.

Le deuxième bénéfice serait l'évolution du dispositif Handiscol' dans le sens d'une démocratisation :

- le pilotage national permettrait un traitement égalitaire de l'intégration sur tout le territoire et réduirait l'influence des groupes de pression locaux (associations de parents ou associations gestionnaires)
- la sectorisation permettrait l'expression des besoins par les acteurs de l'intégration eux-mêmes, au plus près de la réalité.

III - Développer et renforcer les dispositifs d'AIS

Si les objectifs mis en avant dans les textes sont souvent généreux, il reste que leur mise en œuvre sur le terrain est loin d'atteindre les résultats définis. Les soucis d'économie budgétaire récurrents rentrent en contradiction avec l'ambition affichée.

a) Les RASED : des missions à réaffirmer

En ne donnant pas aux RASED la reconnaissance et les moyens nécessaires, il leur est de plus en plus difficile de répondre à l'ensemble de leurs missions : élargissement des secteurs, interventions limitées, postes non pourvus et fermés -en particulier dans l'option "G"-, manque de personnels formés, non-paiement des frais de déplacement, absence de formation continue et de remplacements, inégalités dans les crédits et moyens matériels alloués, etc. Aujourd'hui, les missions sont essentiellement concentrées sur le cycle 2. L'aide précoce, comme le suivi et l'accompagnement des projets dans le cycle 3, sont souvent impossibles. Le droit pour tout enfant d'être confronté à la difficulté "ordinaire" de l'école doit être préservé. Dans le service public d'éducation, la difficulté scolaire doit pouvoir être prise en compte par les personnels spécialisés tout au long de la scolarité d'un élève. La prévention de la difficulté scolaire doit être réaffirmée. Une vraie mission de prévention ne se limite pas à l'observation et au dépistage. Devant l'absence de personnels en nombre suffisant, le recours à des interventions hors de l'école, en secteur libéral, tend à devenir systématique. Pour répondre à la multiplicité des besoins des élèves et des demandes des écoles, les réseaux doivent être complets (les trois fonctions devant être présentes : psychologue, rééducateur et maître chargé des aides à dominante pédagogique), la taille des secteurs d'intervention doit être adaptée, et les frais de déplacement intégralement pris en compte. Les RASED sont présentés par les circulaires de 2002 comme des "dispositifs ressources complémentaires" pour les écoles. Cela ne doit pas conduire à la dilution des moyens, à la confusion des rôles. Le SNUipp réaffirme la spécificité des interventions de chaque membre du réseau. Ainsi l'administration a parfois tendance, sous couvert de pilotage, à inclure le Rased dans l'équipe de circonscription pour en faire un dispositif ressource à disposition de l'IEN. Le Snuipp continue d'exiger un ancrage géographique sur un secteur défini pour chaque Rased en

CTPD et des nominations administratives dans les écoles pour les personnels. Il exige une augmentation significative du nombre de postes spécialisés afin que les personnels puissent effectivement disposer de l'aide nécessaire au sein des écoles.

c) Les CLIS

Les CLIS continuent encore trop souvent à fonctionner sans les moyens d'une intégration scolaire réelle : absence de collaboration institutionnelle avec les services médico-sociaux, temps de coordination et synthèse non reconnu... Près de 40 % des CLIS n'ont pas d'enseignant spécialisé. À cela s'ajoutent l'absence de formation continue, de remplacement et souvent un grand isolement professionnel. Le SNUipp demande les moyens d'un accueil et d'une scolarisation de qualité :

- aménagement des locaux de l'école et accès à toutes les structures mises à disposition des écoles
 - partenariat avec les établissements et services de soin et d'éducation
 - personnels formés pour l'accompagnement et l'aide humaine individuelle, ainsi que pour le travail en équipe interprofessionnelle.
- L'école qui accueille une Clis doit bénéficier des aménagements horaires, remplacements et décharges afin de permettre l'organisation des intégrations scolaires.

Pour l'enseignant de la CLIS, les obligations de service doivent inclure toutes les dimensions du travail en CLIS :

- 24 (21 ?) heures en présence d'élèves, heures de réunions de coordination et synthèse, travail interprofessionnel, préparation et suivi des projets individuels des élèves, échanges avec les familles, mais aussi participation à la vie institutionnelle et aux conseils d'école, des maîtres ;
- une formation spécialisée de qualité ainsi qu'une formation continue qui correspondent réellement aux besoins de cet enseignement, validation des formations dans un cursus universitaire ;
- accès et participation à la recherche

d) Les interventions spécialisées itinérantes

Sans se substituer aux SESSAD (services d'éducation spécialisée- et de soins à domicile), ce mode d'intervention par un enseignant spécialisé peut apporter les aides appropriées dans les écoles intégrant des élèves en situation de handicap, individuellement ou collectivement.

e) Les établissements et services

Plus de 100 000 enfants ou adolescents relèvent des établissements du secteur social ou médico-social. Mais plus de 15 000 d'entre eux (30 000 selon les associations) ne bénéficient pas du droit à la scolarisation ! Pour le SNUipp, cette scolarisation doit être assurée pour tous par des enseignants spécialisés publics en favorisant le plus possible l'intégration dans les écoles ordinaires grâce à la mise en place des aménagements et accompagnements nécessaires. En dépit de la logique actuelle de restriction des dépenses de santé, les établissements doivent bénéficier de moyens pour poursuivre leur transformation, pour la scolarisation de tous, pour plus d'intégration.

Plusieurs associations proposent que chaque enfant ou adolescent handicapé soit inscrit dans une école de référence, quel que soit, au final, le mode de scolarisation apporté. Le projet de loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, dans sa dernière version, reprend cette idée. Cette mesure, si elle a une portée symbolique indéniable, ne saurait résoudre à elle seule tous les problèmes. Si l'Education nationale est bien le maître d'œuvre de la scolarisation, cela nécessite coordination, suivi, accompagnement, conception des projets, avec les moyens adaptés...

Dans ce cadre, le développement des services de soins et d'éducation "à domicile" (SESSAD, SSE-FIS, S3AIS) est indispensable pour la réussite de

l'intégration.

La question des horaires de services des enseignants dans ces structures est régie par des textes contradictoires. Le SNUipp demande qu'une mise à plat soit effectuée, en prenant en compte les missions nouvelles de ces personnels (publics hétérogènes, synthèse, concertation, suivi individuel).

f) Les auxiliaires de vie scolaire

Des services d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) ont été créés essentiellement sous l'impulsion des associations sur la base du dispositif emplois jeunes et d'aides financières de l'État. Ils ont permis de surmonter les multiples obstacles pratiques de l'intégration : déplacements, hygiène, aides à la communication, prises de notes...

En 2003 à la faveur de la création des assistants d'éducation, l'Education nationale a repris en gestion des services d'auxiliaires de vie scolaire en récupérant une partie des emplois-jeunes qui exerçaient déjà dans les écoles. Une distinction reste fondamentale :

- les AVS-collectifs qui sont une aide à l'enseignement dans les CLIS et UPI relèvent du régime général des Assistants d'éducation
- les AVS-individuels sont une aide à la personne afin de suppléer à ses déficiences et sont attachés au projet individualisé de l'enfant. Ils ont un régime différent quant au recrutement.

Le Ministère avait annoncé un objectif de 6 000 AVS-i. Le compte n'y est pas, les écoles comme les familles ne sont pas satisfaites : saupoudrage souvent soldé par des diminutions du temps de scolarisation, absence de formation, de remplacement, listes d'attente dans les commissions...

Le SNUipp, comme les associations, demande les moyens de :

- pérenniser ces dispositifs et garantir par des textes clairs le fonctionnement de ce service (coordinateur, moyens de fonctionnements ; remplacement, frais de déplacement) ;
- assurer la transparence dans l'attribution des AVS (critères, ...)
- professionnaliser la fonction et de mettre fin à la précarité et à l'absence de qualification liée au statut d'assistant d'éducation sous lequel sont recrutés les AVS ;
- assurer une véritable formation et faire reconnaître ce nouveau métier.

g) Les commissions spécialisées

La loi à venir sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées prévoit de redéfinir les commissions spéciales : au sein des " maisons départementales du handicap ", les CDES et les COTOREP seraient désormais réunies dans une " commission des droits ". À ce jour les incertitudes sont totales quant à l'avenir des secrétariats de commis-

sions, de leurs missions et de leurs moyens de fonctionnement. Quels que soient les dispositifs retenus au final, le rôle de coordination, d'accompagnement des équipes, de recherche des solutions les mieux adaptées et au plus près du terrain, joué jusqu'alors par les secrétaires de commission est indispensable. Le Snuipp demande le maintien de commissions pour assurer ce rôle de coordination et de synthèse en lien avec les familles. Une formation spécifique de ces personnels (évoquée dans les modules nationaux du CAPA-SH) doit être proposée. Le recrutement, leurs horaires et missions doivent être, à cette occasion, clarifiés.

h) La santé et l'aide sociale

Les besoins sociaux et médicaux des élèves doivent être pris en charge par l'Education Nationale. Des assistantes sociales, des médecins et des infirmières scolaires doivent intervenir en nombre suffisant dans les écoles afin de permettre une couverture de tout le territoire, en particulier dans les zones rurales.

Le SNUipp revendique le rétablissement de la prévention par la médecine scolaire avec des visites à l'école élémentaire.

IV - La formation spécialisée

La formation des enseignants spécialisés a subi de nombreuses évolutions depuis quelques années (CAEI, CAAPSAIS, Formations en alternance ou à distance...), sans que ne soient résolus les problèmes de déficit de candidatures (variables selon les options ou les départements), ni surtout celui des milliers d'enseignants non spécialisés affectés sur des postes de l'AIS. C'est essentiellement l'insuffisance des moyens pour les départs en formation qui a créé ce déficit.

Le ministère a créé une nouvelle certification pour le 1er et le 2d degrés au motif de répondre à de nouveaux besoins de formation, dont la formation continue, quasiment absente dans l'AIS.

La nouvelle certification supprime certes des modalités de formation très diverses (classique, à distance, en cours d'exercice...) et propose un modèle unique de formation en alternance et en cours d'exercice mais n'a pas pour autant répondu aux problèmes liés à la non-reconnaissance du travail des enseignants spécialisés et à l'absence criante de politique ambitieuse pour l'AIS.

De nouvelles interrogations surgissent sur les contenus des formations et la baisse du volume horaire, l'organisation de l'alternance, le suivi des stagiaires sur le terrain, l'organisation des remplacements, les modalités d'intervention des stagiaires dans l'exercice de leur responsabilité, la construction de leur identité professionnelle...

Malgré notre demande de délais supplémentaires

pour la concertation et la négociation, le Ministère a fait le choix d'une mise en place dans la précipitation avec des réductions de moyens dans les faits pour le premier degré. Tout ceci explique que le SNUipp n'a pas approuvé les textes officiels sur la mise en place du CAPA-SH. Cette nouvelle organisation de la formation est souvent vécue comme une régression par rapport à la situation antérieure.

Nous avons pu défendre le rétablissement du mémoire, l'affirmation des missions de prévention, le déroulement de la formation dans un centre national ou en IUFM, la mise en situation professionnelle accompagnée (progressive pour certaines fonctions), le contrôle paritaire à tous les niveaux.

Le cahier des charges des formations CAPA-SH doit être mieux précisé et appliqué, pour les centres de formation comme pour les maîtres d'accueil. L'organisation et le suivi des formations doivent être réellement mis en œuvre par les centres AIS des IUFM ou par le Centre National de formation.

Pour le SNUipp, ce dossier n'est pas clos. Il exige toujours :

- une formation de qualité égale pour tous. Cela passe aussi par la qualité des formateurs. Le SNUipp propose la création d'un CAFIPEMF-AIS permettant d'avoir des référents de terrain, reconnus et pleinement associés à la formation.
 - la possibilité pour les stagiaires CAPA-SH d'être déchargés complètement pendant une année pleine de formation, d'un volume au moins égal à 750 heures, afin de leur permettre d'assurer dans de bonnes conditions leur spécialisation sur un plan théorique, pratique et professionnel.
 - la perspective assurée d'une reconnaissance universitaire,
 - un droit effectif à la formation continue avec une garantie que les stagiaires soient remplacés sur leur poste.
 - un pilotage national au service d'une politique de formation volontariste, qui réponde aux besoins de recrutement de personnels spécialisés.
- Le Snuipp mettra tout en œuvre pour dresser un bilan sans concession de la mise en place du CAPA-SH, avec tous les personnels concernés, et à tous les niveaux : départemental, académique, national, dans les centres de formation et dans les écoles.

V - Psychologie scolaire

Après débat en congrès, la motion suivante est adoptée : " Le Congrès National se prononce pour la poursuite de la réflexion par l'organisation de débats dans les départements et par la tenue d'un Conseil National Technique, au plus tard dans le courant du 1er trimestre de l'année scolaire 2004-2005, sur l'ensemble des questions de l'AIS et en particulier sur la psychologie scolaire ".

IUFM, entrée dans le métier

I. La formation initiale

A) Depuis le dernier congrès de Tours, le ministre Luc Ferry avait dévoilé ses projets et sa conception de la formation. Les 28 mesures proposées le 9 mars 2003 en conseil des ministres consistaient à transformer les IUFM en écoles professionnelles, marquant ainsi une rupture avec le projet qui avait présidé à la création de ceux-ci. Le ministère privilégiait la formation " sur le tas ". Il projetait l'augmentation de la durée des stages en responsabilité, le but étant de transformer les IUFM en centres de gestion des stagiaires placés sous l'autorité des recteurs et des

corps d'inspection. Pour le SNUipp, une présence accrue sur le terrain ne peut, seule, garantir une formation professionnelle de qualité. C'est au contraire à une meilleure articulation entre théorie et pratique qu'il faut travailler.

L'enseignant dans ces projets, n'est alors plus considéré comme un concepteur mais un simple transmetteur des savoirs. Dans la même lignée, le projet de concours est la traduction concrète de cette conception : avancement de l'épreuve d'admissibilité à la fin du premier trimestre de l'année scolaire, disparition de l'analyse des documents pédagogiques des épreuves d'admissibilité, épreuves artistiques qui

deviendraient optionnelles... Enfin, la PEI dans ce cadre n'aurait plus lieu d'exister.

Un des fondements de ces réformes repose sur la recherche d'économies. Augmenter la durée des stages en responsabilité par exemple, c'est réduire le coût de la formation en économisant des milliers de postes. Pour ce faire, les ministres font œuvre de démagogie en faisant l'éloge de la " pratique " contre la " théorie ".

Pour l'instant, la mobilisation unitaire des personnels (1er avril 2003) a contribué à stopper ces projets. Il faut que les IUFM trouvent désormais un nouvel élan.

Rappel des revendications du SNUipp

- Le SNUipp réaffirme sa volonté de voir se réaliser deux années de formation initiale, entières, rémunérées à caractère professionnel et prises en compte pour la retraite. Une réelle amélioration de la formation initiale des enseignants passe par une meilleure prise en compte des savoirs et exigences scolaires par l'Université et par le développement de la recherche en histoire, épistémologie et didactique des disciplines scolaires dans les IUFM et les Universités.

Dans le même souci d'articuler les savoirs universitaires et scolaires, il importe que les concours de recrutement tiennent compte de cette double dimension et ne soient définis ni en référence aux seuls savoirs universitaires ni en référence exclusive aux programmes scolaires.

Il n'est pas souhaitable de renvoyer la préparation aux concours exclusivement aux Universités, et la formation professionnelle à une augmentation de la durée du stage en responsabilité. L'année de préparation aux concours doit être une année pleine et entière. Le SNUipp rappelle son attachement à la PE1 et à la dimension professionnelle du concours de recrutement. L'IUFM ne doit donc pas renoncer à sa mission de préparation aux concours d'enseignement. Quel autre organisme public est-il en mesure de proposer des cursus permettant de préparer un concours professionnel et dont l'une des caractéristiques est la polyvalence ? Les IUFM ne peuvent être limités au rang de simples " écoles professionnelles ". Ils ne peuvent devenir non plus des coquilles vides, simples centres de gestion des enseignants stagiaires.

- Pour le SNUipp, il faut créer pour tous les bacheliers les conditions de la poursuite des études supérieures. La mise en place de soutiens financiers aux étudiants (bourses, allocations, aide au logement...) est nécessaire pour parvenir à cet objectif. Le SNUipp rappelle ainsi sa volonté de voir se démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement. C'est aussi dans cette optique, qu'il s'est prononcé pour le développement de modules de pré-professionnalisation tout au long du cursus universitaire. Ces modules ne doivent pas constituer un critère prioritaire d'accès à l'IUFM en PE1.

Le SNUipp se prononce donc pour un élargissement des capacités d'accueil en PE1 et d'encadrement des IUFM. Il faut mener une politique plus volontariste de recrutements et de formation de formateurs, toutes catégories confondues (maîtres de conférences, maîtres formateurs, professeurs d'IUFM, conseillers pédagogiques) permettant d'intervenir dans la formation en nombre suffisant, et d'assurer le suivi lors des stages en responsabilité dans des conditions qui ne les transforment pas uniquement en évaluateur. Le SNUipp rappelle son attachement aux stages de pratique accompagnée dont la durée a été diminuée ces dernières années. Par ailleurs, dans le cadre de formation théorique de la PE2, toute forme de lien avec le terrain doit être explorée.

- Il rappelle aussi qu'il revendique une première année d'exercice en alternance, à mi-temps sur le poste et à mi-temps en formation. Le caractère universitaire des IUFM doit être confirmé. Nous rappelons que pour l'ensemble des syndicats de la FSU les relations avec les universités doivent permettre d'envisager la validation de la formation dispensée sous forme de crédits entrant dans le cursus Master. Dans le cadre de cette reconnaissance universitaire des années IUFM, la première année pourrait donner lieu à des équivalences et/ou permettre la validation des acquis d'expériences. Il faut être très vigilants sur la notion de " master d'enseignement " : la reconnaissance nécessaire de la formation des enseignants doit se faire dans la double exigence de

diplôme et du concours de recrutement ouvrant droit au statut de fonctionnaire. En tout état de cause, la mise en place de ce dispositif doit faire l'objet d'un cadrage national pour éviter la mise en place d'accords locaux n'offrant pas suffisamment de garanties. Le SNUipp s'engage à poursuivre la réflexion sur la question des masters avec les autres syndicats de la FSU concernés par la formation des maîtres et à en rendre compte. Il invite les sections départementales à débattre et à se prononcer sur cette question.

Quelles évolutions depuis trois ans dans le 1er degré ?

Le SNUipp juge inacceptable la baisse du volume horaire dans la formation des PE2 qui a entraîné une diminution de certains contenus. Cependant l'introduction de deux principales nouveautés, les dominantes (50 heures) et l'analyse des pratiques (75 heures), a ouvert des voies d'amélioration.

a) Quelles évolutions du point de vue des contenus de formation ?

- Les 75 heures d'analyse de pratique prévues dans les plans de formation. Il semble que cette disposition se soit traduite de façon très diverse : assurées par les départements de philosophie ou sciences de l'éducation, réparties entre les différentes disciplines, parfois centrées sur les stages en responsabilité, ou à partir de stages filés en français, maths ou EPS... " Ateliers ", " groupes de ", les termes varient et les dispositifs sont multiples au sein d'un même centre. Les maîtres formateurs y participent diversement selon les IUFM, selon chaque centre, mais ils sont, dans l'ensemble, de plus en plus sollicités pour assurer l'analyse de pratique, sans que leur propre formation dans ce domaine ne soit toujours envisagée. Dans tous les cas, une intervention concertée de formateurs mieux formés à l'analyse de pratique est nécessaire. On mesure l'importance des 75 heures d'analyse de pratique prévues dans les plans de formation si l'on prend conscience qu'il s'agit d'un premier pas vers l'amélioration de l'articulation tant convoitée par les stagiaires entre la théorie et la pratique. A ce propos, le SNUipp rappelle que les maîtres formateurs sont des acteurs indispensables de la formation au vu de leur connaissance du terrain. Pour cela, leur nombre doit être considérablement augmenté.

b) Quelles évolutions du point de vue de la formation commune ?

Pour le SNUipp, des éléments de formation communs entre enseignants du premier et du second degré doivent être organisés, pour une discipline (la littérature de jeunesse par exemple...) ou une compétence sur l'ensemble d'un cursus scolaire. Cette formation commune pourrait également inclure la préparation à l'intégration scolaire, l'éducation à la lutte contre toute forme de discrimination (racisme, sexisme, homophobie...). Force est de constater que très peu d'avancées ont été enregistrées. Aujourd'hui, la Formation Générale et Commune est insatisfaisante. Elle est parfois vécue comme une perte de temps par les stagiaires. Quant aux stages d'une semaine en collège pour les PE2, ils leur paraissent un peu artificiels sans grand lien avec le reste de la formation. Le SNUipp pense qu'il faut au contraire renforcer et enrichir le tronc commun entre PE2 et PLC2 afin d'améliorer la continuité de la scolarité, d'unifier le corps enseignant et de lui donner une culture commune.

c) Quelles évolutions du point de vue de la dominante de formation ?

L'introduction de dominantes de formation constitue une avancée que le SNUipp a longtemps souhaitée. Conçues pour approfondir des domaines d'enseignement, ces dominantes contribueraient à faire vivre une réelle polyvalence d'équipe. Il n'est pas question de transformer les écoles en mini collèges,

nos collègues restant dans leur ensemble profondément attachés à la polyvalence individuelle, mais de permettre à des enseignants volontaires de conduire un travail approfondi dans un ou des domaines de leur choix. Ces dominantes pourraient trouver un usage différent en fonction des souhaits et des possibilités des équipes enseignantes.

Mais cette formation à dominante ne peut prendre tout son sens que si elle concerne dans un même mouvement formation initiale et formation continue. Il faut donc permettre à l'ensemble des enseignants du premier degré d'en bénéficier. Nous le savons, c'est loin d'être le cas aujourd'hui. De fait, cette conception des dominantes de formation se trouve dévoyée. La mise en place des dominantes ne doit pas être le prétexte à la mise en place de postes fléchés.

Le SNUipp s'engage à mener une étude approfondie sur les conditions de l'extension des dominantes de formation à d'autres champs disciplinaires, ainsi qu'une place significative de celles-ci dans la formation initiale comme lors de la formation continue. Il rappelle que cette formation ne doit pas déboucher sur des nominations ou des organisations d'école imposées.

Il serait d'ailleurs possible de concevoir des formations sous formes de modules qui pourraient donner lieu, après plusieurs périodes à une qualification universitaire reconnue. Il serait également souhaitable de prévoir des liens avec la recherche.

d) Quelles évolutions du point de vue de l'évaluation des stagiaires ?

Rappelons tout d'abord que l'évaluation de la formation ne peut se réduire à des visites " sanction " durant lesquelles les PE2 subissent parfois ce que nous dénonçons au sujet de certaines inspections de titulaires par les IEN de circonscription. L'évaluation formative se présente donc plus comme un concept qui ne verrait aucune concrétisation alors qu'il est un modèle reconnu dans les IUFM. Lors des stages en responsabilité, l'évaluation doit être formative avec des exigences progressives. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement formatif et préventif des stagiaires en difficulté est souhaitable. De plusieurs départements remonte une augmentation de licenciements " secs ", c'est-à-dire à l'issue de la PE2, sans qu'une deuxième chance soit envisagée sous la forme d'une année de prolongation. Le SNUipp demande qu'un texte précisant les modalités de la prolongation vienne compléter le texte de formation initiale actuel. Celle-ci doit faire l'objet d'un cadrage national qui en détermine les conditions : renouvellement de l'année de stage à l'IUFM ou prolongation sur le terrain, nombre de visites de formateurs... Par exemple, rien ne peut justifier qu'actuellement, les stagiaires dont le volet mémoire est jugé insatisfaisant soient réévalués sur le terrain. Par ailleurs un congé de maternité ne doit en aucun cas pénaliser un stagiaire.

Enfin, nous demandons la présence de représentants élus des stagiaires lors des commissions de validation dans chaque centre de formation. Leur présence devrait garantir le principe de transparence dans le processus de validation des stagiaires.

e) Quelles évolutions du point de vue du recrutement ?

Depuis 1999, nous assistons à un véritable recrutement parallèle d'enseignants par les listes complémentaires. Il est inacceptable d'envoyer sur le terrain des jeunes sans formation, souvent sur des postes très difficiles. Nous savons d'ores et déjà que nous allons assister à un recrutement supérieur à celui de cette année. (3500 LC en 2003/04). Ce phénomène ne se résorbera donc pas dans l'immédiat !

Même si ce dispositif évite le recours à l'auxiliaire, le recrutement sur liste complémentaire doit pour le SNUipp revenir à sa vocation première c'est à dire remplacer les éventuels désistements dans les IUFM. En aucun cas, la liste complémentaire ne doit combler le manque de moyens initial. Il est donc impé-

ratif d'augmenter le nombre de postes au concours des professeurs des écoles. Une véritable programmation des recrutements doit être engagée et respectée. En même temps que dénoncer ce principe de recrutement massif sur liste complémentaire, il nous faut agir dans chacun de nos départements pour que les difficultés de ces jeunes soient prises en compte par l'administration : obtenir qu'elle leur offre des temps de formation qui n'ont certes pas vocation à remplacer la formation initiale mais qui constitueraient un strict minimum nécessaire.

II La formation d'accompagnement : un pas vers l'entrée progressive dans le métier ?

A. Le SNUipp souhaite

d'avantage de continuité entre les différentes étapes de la formation : entre les deux années de formation mais également entre la formation initiale et la formation d'accompagnement. L'entrée dans le métier est un moment très particulier dans la carrière et conditionne fortement l'image de soi en tant qu'enseignant. Or cette expérience demeure trop souvent éprouvante pour les sortants d'IUFM. La prise de fonction s'apparente même parfois à une véritable "épreuve du feu". Dès le début des annonces des mesures d'accompagnement (3 semaines la première année et 2 la seconde année de titulaire), le SNUipp avait émis des réserves sur la durée de cette formation qui nous paraissait insuffisante, notre revendication étant une année à demi service en alternance. Cependant la mise en place (progressive) du dispositif d'accompagnement à l'entrée dans le métier a permis d'atténuer ces premières difficultés professionnelles. C'est dire son utilité. L'enquête que nous avons réalisée, depuis deux ans dans tous les départements, indique que les sortants jugent les stages d'accompagnement plutôt bénéfiques. Toutefois, nous l'avons dit, ce dispositif, globalement apprécié, est loin d'être pleinement satisfaisant. C'est pourquoi nombreux sont les jeunes titulaires qui demandent que cet accompagnement soit plus conséquent et plus cohérent en répondant à leurs besoins réels (et non supposés).

Notre proposition d'une première année d'exercice en alternance à mi-temps sur le terrain et à mi-temps à l'IUFM a rencontré un écho très favorable auprès des PE2, T1 et T2 rencontrés lors des réunions organisées au sein des IUFM, notamment dans le cadre du débat sur l'avenir de l'école.

B. Faisons un bilan sur les changements qu'a induit cette formation d'accompagnement et le chemin parcouru.

a) La quasi-totalité des départements a organisé un accompagnement, mais nous sommes encore loin du dispositif (prévu à la rentrée 2005) et les IA prévoient d'ores et déjà de réduire le nombre de bénéficiaires, faute de moyens. Des situations variées...

Ces dispositifs d'accompagnement s'organisent de façon continue ou filée et débutent généralement au premier trimestre.

Les 2 ou 3 semaines, même si elles sont concentrées sur un temps donné, ont vu leur forme et leur contenu diversifiés. Les contenus développés sont soit axés sur les besoins des enseignants par la mise en place d'analyse des pratiques : les élèves en difficulté, l'hétérogénéité des élèves..., ces contenus sont très souvent dispensés par les équipes de circonscription ; soit les contenus sont axés sur le positionnement institutionnel de l'enseignant : responsabilité des enseignants, programmes, éthique professionnelle,

contenus généralement dispensés par les IEN, CPC... Enfin, les contenus peuvent être axés sur un approfondissement des savoirs, cette formation étant alors dispensée par les formateurs des IUFM. Notons que certains dispositifs sont axés sur une économie de budget !

b) Une bouffée d'oxygène, parfois plus

Les IA ont été obligés de se pencher sur l'entrée dans le métier, qui auparavant n'était pas perçue comme une spécificité. Il y a donc eu une réflexion sur les contenus et modalités de ces mesures d'accompagnement. Même s'il faut rester modeste, il semblerait également que certaines équipes de formateurs aient été amenées à repenser leurs pratiques. Certaines académies ont mis en place une formation de formateurs. Du côté des sortants d'IUFM, lorsque cette formation est adaptée, cela donne lieu à une véritable bouffée d'oxygène même si elle est encore souvent insuffisante. Certains sont même très satisfaits et conviennent que leurs besoins sont pris en considération. Cette diversité de situations conduit le SNUipp à demander une mise à plat effective, puis une harmonisation des dispositifs d'accompagnement centrés sur l'analyse des pratiques. Cela pourrait prendre la forme d'un cahier des charges qui définirait le rôle des formateurs, les contenus des interventions... mais il rendrait surtout compte des dispositifs innovants donnant lieu à satisfaction.

c) Des inconvénients...

Le mécontentement des sortants d'IUFM existe cependant. Plusieurs raisons : ce n'est pas leur choix, puisque ces formations sont obligatoires, et ils ont le sentiment de retourner en PE2, surtout lorsque les stages sont tôt dans l'année. Ensuite, il y a des inquiétudes légitimes sur le fait de laisser sa classe, surtout lorsque le lien enseignants/élèves/parents est fragile. Nous demandons naturellement que cette formation d'accompagnement n'ampute pas le potentiel, les moyens, de la formation continue. Par ailleurs, ces formations d'accompagnement ne doivent pas être déduites du droit à FC des professeurs des écoles sortants (36 semaines).

Enfin, le problème majeur de cet accompagnement est financier. En effet, partout, les moyens ont été pris sur la formation continue, privant ainsi de nombreux enseignants de cette dernière.

Indemnités de première affectation et avancement accéléré en début de carrière : le SNUipp rappelle que depuis le congrès de Tours, il réclame " l'établissement d'une indemnité de première affectation pour tous les sortants d'IUFM quelle que soit leur académie ".

III L'affectation des sortants

Nous renouvelons ici les conclusions de la campagne " première classe " : la première année d'exercice est une année particulière, celle de la découverte,

de l'adaptation à l'emploi ; elle génère du stress mais est aussi particulièrement attendue des PE2 qui souhaitent pouvoir expérimenter la classe, les élèves pour de vrai. Le SNUipp a contribué à accréditer l'idée que l'entrée dans le métier devait être progressive. De nombreuses sections départementales ont pour cette raison engagé une réflexion sur l'affectation des sortants d'IUFM en fonction des réalités de chacune d'entre elles. S'il est nécessaire de stopper l'affectation majoritaire des sortants IUFM sur les postes cumulant de nombreuses difficultés, dont l'appréciation peut varier d'un département à un autre, la réserve de postes à la première affectation ne peut être la réponse unique. Aucune solution ne peut s'appliquer de manière uniforme à tous les départements.

Deux décisions ont pu modifier l'approche de cette question et la réalité vécue par les jeunes. La première est le fait que la première inspection se déroule désormais lors de la seconde année d'exercice. Peut-on légitimement penser que cela ait contribué à améliorer les conditions d'exercice des sortants d'IUFM ? La seconde est la mise en place dans certains départements de conditions d'affectation particulière pour les sortants d'IUFM (postes réservés, affectation dès la première phase du mouvement, interdiction de nommer un sortant sur un poste AIS, CP...).

Cette initiative est souvent bien accueillie par les PE sortants. Or certaines résistances s'expriment autour de la notion de postes réservés : les PE sortants n'en veulent pas forcément, les T2 et T3 expriment la crainte d'être à nouveau désavantagés par un système de réserves de postes, les titulaires confirmés sont aussi réticents car ce système tend à les désavantager. C'est pour cette raison que cette réserve, si réserve il y a, s'effectue sur des postes qui ne peuvent être attribués qu'à titre provisoire. Il faut, en tenant compte des particularités de chacun des départements, réfléchir ensemble à la manière d'éviter les postes les plus difficiles et mûrir la manière d'agir en CAPD.

Les sortants d'IUFM sont souvent partagés lorsqu'ils sont invités à donner leur avis sur ces questions. En effet, protégés durant leur première année d'exercice, ils auront des postes difficiles l'année suivante, celle de l'inspection : le report de l'inspection à l'année de T2 peut alors leur poser problème. Il y a peut-être quelque chose à jouer ici en posant la question suivante : au regard des départs massifs en retraite, l'arrivée des nouvelles " générations " de PE ne serait-elle pas l'occasion de mettre en place l'inspection évaluation d'équipe, l'un des vecteurs du travail en équipe ?

Le SNUipp doit dans ces situations faire prévaloir certains principes : informer sur les conséquences, consulter la profession et prendre une position conforme à nos mandats. Les congrès départementaux pourraient être l'occasion de faire le point sur cette question comme sur les évolutions possibles afin de préparer une mise à plat nationale.

En tout état de cause, au delà des principes et des objectifs nationaux, les solutions concrètes de mise en oeuvre doivent être définies au niveau de chaque département.

Construire le collège de la réussite de tous.

Le collège est au cœur des enjeux actuels du système éducatif. Le Président de la République le considère comme l'un des "maux" essentiels. Le précédent Ministre de l'Éducation avait clairement révélé l'ampleur des bouleversements envisagés en prévenant que "l'introduction des dispositifs en alternance (...) est une première étape vers la réorganisation en profondeur du collège unique".

Quant au nouveau Ministre, il ne remet nullement en cause, à ce jour, les perspectives ainsi tracées et les orientations de la circulaire de rentrée; il n'apporte aucun moyen nouveau susceptible d'améliorer les conditions fortement dégradées de la rentrée 2004. Il confirme la mise en place d'une "nouvelle 3ème" à partir de la rentrée 2005, qui, sous un habillage légèrement différent, reprend le projet d'une "diversification accrue", dont on voit mal comment elle pourrait éviter une "pré-filiatation" de fait.

Le collège ne saurait pourtant être si vite condamné. Confronté à des mutations considérables et à des exigences nouvelles, sans les moyens pour y faire face, il a plutôt bien résisté, même si des inégalités importantes et préoccupantes existent en son sein. Le rapport du HCEE (Haut Conseil à l'Évaluation de l'École), commandité pourtant par le Ministère pour le "grand débat sur l'école", lui rend de ce point de vue - largement justice.

I) Le "collège unique" en question

a) Les difficultés du collège face aux nouveaux défis

Nul ne saurait nier les difficultés que rencontre le collège qui n'a d'"unique" que son appellation.

La mise en concurrence des établissements, les dérogations à la carte scolaire, la sélection dictée par une hiérarchie des savoirs et des disciplines, le maintien de filières sélectives, la difficulté de prendre en compte la grande hétérogénéité des élèves - faute de moyens et de formation, tous ces éléments concourent à reproduire dans le collège les inégalités criantes de la société.

Le collège, qui peine à faire face à l'échec scolaire, évince du système les plus démunis, au mieux par des dispositifs d'alternance, au pire par l'éviction sans qualification. Malgré les efforts des personnels, c'est bien la nouvelle logique de la massification qui l'emporte ainsi : les élèves sont désormais sélectionnés tout au long du cursus en fonction de leurs performances - qui ne sont pas sans liens avec leur condition sociale - dans une logique de concurrence où l'école est chargée d'opérer un tri. L'introduction de cette logique conduit de plus à des pratiques "managériales" extrêmement discutables.

Les multiples rénovations proposées et jamais évaluées ont fini par susciter le scepticisme des personnels et parfois le découragement, faute de moyens financiers appropriés et de personnels suffisants et formés. Elles se sont souvent avérées porteuses de régressions.

Aujourd'hui les discours ministériels apparaissent contradictoires :

- à l'heure où les langues vivantes sont reconnues

indispensables, leur horaire d'enseignement est réduit. - au moment où est affichée la priorité de la lutte contre l'illettrisme, les horaires de français sont amputés et la politique d'éducation prioritaire mise en péril.

- alors qu'est mise en avant la lutte contre les incivilités et la violence, on diminue le nombre d'adultes dans les établissements.

- quant à l'interdisciplinarité, dont la plupart des enseignants s'accordent à reconnaître l'intérêt, sa mise en œuvre par le seul biais réducteur et contraignant des IDD pourrait conduire à un discrédit regrettable.

Plus globalement, l'entrée de "publics nouveaux" au collège a remis en question les contenus d'enseignement eux-mêmes. Le sens des apprentissages ne va plus de soi. La question des motivations devient cruciale. Les difficultés à faire comprendre et intégrer certains savoirs s'intensifient. Ces constats nécessitent un profond travail de réflexion.

Ainsi, face à ces exigences nouvelles, le collège est confronté à des défis qu'il ne peut totalement relever. Les efforts des personnels se heurtent à des politiques le plus souvent marquées par une volonté de sélection et des choix qui refusent l'accès pour tous les jeunes à une culture commune de haut niveau. Scolariser tous les jeunes en refusant les marginalisations et la ségrégation sociale est un enjeu majeur de notre société, avoir une ambition forte pour ces jeunes est une question de démocratie.

b) la circulaire de rentrée 2004 : régressions programmées

Les orientations de la circulaire de rentrée 2004 attestent du renoncement à construire un collège de la réussite pour tous. Loin de notre ambition de donner à tous un haut niveau de culture commune et de formation, le gouvernement choisit désormais comme objectif prioritaire la mise en place de l'alternance qui organise des sorties précoces du collège vers la voie professionnelle en partenariat avec les entreprises. Il annonce son intention de mettre en place "le plus en amont possible" une "véritable diversification du collège". On ne traite pas le problème de l'échec scolaire, on choisit ainsi une solution "par le bas", inappropriée aux besoins de qualification des métiers et génératrice d'inégalités profondes.

Dans le même temps, les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des enseignants se dégradent : suppression de postes d'enseignants, encadrement en régression (fin du recrutement des MI-SE, recrutement des assistants d'éducation très en deçà des besoins), diminution de l'offre de formation (suppression d'options), multiplication des services partagés entre plusieurs établissements, incitation aux regroupements horaires d'enseignants d'une même discipline, intégration dans l'horaire de base des travaux en groupes allégés (langue, SVT, physique, technologie).

De plus des actions pédagogiques expérimentées par des équipes volontaires et évaluées positivement sont remises en cause.

Optimiser les moyens à des fins d'économie maximale semble être la seule ligne de conduite.

Parallèlement, des questions et des inquiétudes demeurent quant aux contenus des nouveaux pro-

grammes et au devenir de l'éducation artistique profondément menacée. L'accroissement de l'autonomie des établissements accentue les craintes que les savoirs et les compétences diffèrent d'un établissement à l'autre. La possibilité de "substituer aux IDD d'autres modalités d'aide" reconnaît implicitement l'insuffisance de ce dispositif. Rien de sérieux ne semble prévu pour la formation continue des enseignants.

En conséquence, si le collège montre des faiblesses, les "solutions" proposées semblent plutôt conduire à aggraver la situation en rejetant la responsabilité sur les personnels.

II) Notre projet : un collège réellement démocratique, assurant à tous une culture commune de qualité

Face aux difficultés réelles du collège, les politiques conservatrices répondent par l'éviction hors du cursus commun d'un nombre grandissant de jeunes les plus en difficulté. La "différenciation" des parcours conduit à la constitution de filières étanches et marque, de fait, la mise en œuvre d'une logique : l'abandon d'un idéal éducatif pour tous, qui s'appuie sur un discours de fatalité de l'échec scolaire face à un "noyau dur" de difficultés, qui serait indépassable.

Il est nécessaire de s'opposer à ces orientations et aux conséquences concrètes qui en découlent.

Personne aujourd'hui ne peut s'accommoder de l'éviction d'une partie de la génération actuelle de l'accès à une culture commune et à une formation de qualité. Ni en accepter les conséquences en termes sociaux (maintien d'inégalités qui nient le principe démocratique), en termes économiques (toutes les études concluent aujourd'hui à la nécessité de réduire les sorties du cursus scolaire avant le bac et témoignent du niveau seulement moyen de la France par rapport aux pays de l'OCDE) et en termes culturels (creusement des écarts entre cultures, poids accru des communautarismes, etc.).

Il faut souligner les dangers des orientations précoces :

- elles renoncent de fait au principe d'une scolarité obligatoire, facteur déterminant des parcours sociaux ultérieurs.

- elles entérinent une sélection par l'échec vers l'enseignement professionnel, qui risque d'apparaître comme un remède ultime pour les seuls élèves en difficulté, le dévalorisant ainsi durablement.

- elles "oublient" les enseignements de multiples enquêtes qui prouvent que les "performances cognitives" d'une génération d'élèves sont d'autant meilleures que le système est moins sélectif. Loin de créer une dynamique pour les défavorisés, comme l'affirme hypocritement le ministère, la multiplication des sorties du cursus commun - c'est-à-dire l'abandon du collège unique - accroît les écarts entre les élèves et entre les établissements.

Il faut enfin réaffirmer les conséquences de ce choix

d'égalité.

Le collège dispense des connaissances permettant de construire une culture partagée par tous les jeunes. Il est le lieu de la formation de base et non de présélection.

Le collège est un lieu de vie commun à une génération (avant les spécialisations qui interviendront au lycée) où l'on apprend à vivre ensemble.

Le collège doit donner à chacun les mêmes chances de réussite.

Ces objectifs sont exigeants. Y renoncer reviendrait à remettre en question un objectif porté depuis des décennies par les forces progressistes, ce serait accepter de construire des formations séparées sur la base d'un tri social et s'inscrire dans la logique libérale : rentabiliser à court terme le système éducatif par l'économie, mettre en œuvre la logique de la concurrence.

L'affirmation de ces objectifs ambitieux conduit à affirmer des principes clairs d'organisation du cursus :

- c'est un collège sans sélection ni orientation précoce, au cursus commun à tous les jeunes, qu'il faut construire. Les filières, implicites ou non, qui ne sont qu'une " rigidification " de parcours différents conduisent à des " exclusions de l'intérieur " et sont donc inacceptables ;
- les formes de différenciation, nécessaires pour tenir compte de la diversité des modes d'apprentissage, doivent être d'ordre exclusivement pédagogique et à " objectifs constants ". Les réponses en termes de structures restent inégalitaires ;
- la valorisation des spécificités des jeunes peut s'opérer de manière positive, en les considérant notamment comme acteurs de leur formation et en favorisant leur autonomie (y compris dans le choix d'activités telles que clubs et ateliers).

Ce sont ces orientations qui déterminent nos exigences. Elles marquent aussi un choix social fondé sur l'égalité et la solidarité.

III) Construire le collège de la réussite pour tous

Pour construire un collège où chaque élève aura des conditions égales de réussite, trois dimensions sont à considérer.

- Il est nécessaire d'établir une véritable mixité sociale, facteur de tolérance, de respect et d'égalité.
- L'éducation ne doit pas s'évaluer en terme de coût mais d'investissement pour l'avenir.
- C'est toute une génération qu'il faut s'efforcer de conduire à un niveau élevé de culture commune.

Nos exigences et nos propositions :

a) Pour lutter contre les difficultés et l'échec scolaire

Nous demandons :

- une baisse réelle des effectifs par classe (24 maximum - 20 en REP).
- des horaires disciplinaires suffisants et qui permettent de travailler en groupes (dédoublings dans toutes les disciplines pour une partie au moins de l'horaire).
- des dotations spécifiques en faveur des élèves en difficulté : accompagnement, soutien, études dirigées, aide au travail personnel ...
- le maintien et le développement des classes d'accueil pour les primo-arrivants.
- un renforcement des moyens particuliers attribués en classe de 6ème : recours plus systématique à des petits groupes, temps spécifique pour le travail interdisciplinaire.
- une meilleure articulation CM2 / 6ème : continuité des contenus, concertation régulière sur le temps de travail ...
- Une véritable liaison 3ème / seconde.
- L'amélioration du cadre de vie : collèges limités à 600 élèves maximum, aménagements de foyers et de restaurants scolaires de qualité ...
- Le maintien et la création de collèges de proximité.

b) Pour avancer vers une culture

commune de qualité :

Nous demandons :

- le maintien des examens, des horaires et des programmes nationaux.
- l'actualisation et la redéfinition des contenus, la mise en cohérence des savoirs, sans hiérarchie des disciplines, en valorisant l'ensemble des champs culturels (enseignements artistiques et technologique offerts à tous les élèves).
- la définition d'une culture commune intégrant les apports d'autres cultures et langues.

c) Pour favoriser les pratiques pédagogiques positives :

Nous demandons :

- La mise en place d'équipes pédagogiques, avec un temps de concertation inclus dans le service.
- La constitution, dans chaque établissement, d'équipes de suivi (équipe éducative, co-psy, assistante sociale, infirmier et médecin scolaire) pour faire face à la grande difficulté scolaire et avec des moyens réels de fonctionnement.
- la résorption des emplois précaires.
- Le financement de projets élaborés par les équipes.
- L'amélioration de la formation initiale et continue des personnels.

Ces propositions constituent un ensemble susceptible de modifier le fonctionnement du collège pour une meilleure réussite scolaire. Elles ne peuvent prétendre à elles seules résoudre tous les problèmes tant sont prégnantes les difficultés et déchirures sociales rencontrées hors de l'école par de nombreux élèves ; l'école, on le sait, est aussi " malade de la société " inégalitaire d'aujourd'hui. Ces propositions sont cependant de nature à mettre en échec les orientations gouvernementales qui visent à satisfaire d'abord " les intérêts de l'économie " et refusent l'objectif d'une éducation égalitaire de qualité pour tous.

Au centre du système éducatif, le collège est donc un lieu d'enjeux majeurs.

SEGPA - EREA - UPI...

A)

En scolarisant des élèves présentant des difficultés scolaires " graves et persistantes ", des élèves en situation de handicap, des élèves en rupture scolaire, les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), les EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté), les UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration), les classes relais doivent avoir comme objectif la réussite pour tous, un accès à un niveau élevé de culture commune et à une formation qualifiante dans le service public.

Sections situées au sein des collèges (SEGPA) pour les unes, EPLE à part entière (EREA) pour les autres ou bien encore dispositifs (UPI), Classes relais, ces structures relèvent de l'adaptation et/ou de l'intégration scolaire.

Actuellement, 110 000 élèves environ sont scolarisés dans les EGPA dont plus de 10 000 en EREA ce qui représente plus de 3% des élèves du 1er cycle du 2nd degré. Souvent considérées comme coûteuses en moyens humains et matériels, ces sections restent, à ce jour, les seules alternatives pour ces jeunes de poursuivre un cursus scolaire au sein du second degré et d'acquiescer une formation.

Au cours de ces dernières années, le fonctionne-

ment de ces structures et dispositifs s'ancre de plus en plus dans le second degré :

- abaissement horaire des obligations de service des personnels du 1er degré (PE, instituteurs) ;
- augmentation du nombre d'heures assurées par des professeurs de lycée et collège ;
- formation ouverte à la rentrée 2004 (2CA-SH) pour les PLC ;
- organisation et fonctionnement similaires à celles d'un EPLE ;
- poursuites d'études au sein des LP ;
- problématiques liées à l'adolescence ;
- Ces évolutions font émerger de nouveaux questionnements :

Comment maintenir la cohérence des enseignements et gérer la pluralité des interventions ?

Comment permettre la coordination et le travail d'une équipe pluri-professionnelle (PE, Instituteurs, PLP, PLC, CO-Psy, AS, Infirmière, Médecin scolaire ...) ?

Comment continuer à prendre en compte chaque jeune dans sa globalité ?

Comment améliorer qualitativement le service éducatif au sein des EREA ?

Quelles évolutions pour les personnels ?

Moyens spécifiques et identifiés dans les DGH, critères d'affectation des élèves, réunions institution-

nelles de coordination et de synthèse, même temps de service pour tous les enseignants du collège...

Ces questions et revendications communes devront aussi être nécessairement abordées dans le cadre fédéral.

B) SEGPA-EREA

La lutte menée par les enseignants lors de l'année scolaire 2001-2002 pour obtenir une diminution horaire des obligations de service n'a jamais été dissociée de celle d'obtenir les moyens suffisants pour assurer aux SEGPA leur mission. Huit ans après la publication de la circulaire de 1996, les enseignements obligatoires ne sont toujours pas équitablement assurés sur le territoire (DHG a minima voire insuffisantes, part des HSA importante), l'offre de formation post-3° est très différente d'une académie à l'autre, la formation continue demeure gravement insuffisante et ne permet pas une réelle mise en œuvre des textes (adaptation des programmes, travail au sein d'une équipe pluri-disciplinaire...), l'absence de volontés ministérielle et/ou académique laisse les équipes démunies ...

La circulaire de rentrée 2004, tout en maintenant l'existence des SEGPA et des EREA, ne porte cepen-

dant pas d'ambitions fortes pour les jeunes en grande difficulté scolaire, l'alternance prônée par le ministère n'est pas une réponse adaptée. L'approche de la formation professionnelle dispensée dans les EGPA doit rester une mission de l'Education Nationale et ne pas être déléguée entièrement aux chambres de commerce et d'industrie.

Nos revendications et nos propositions :

Pour les élèves :

- dans le cadre de structures spécifiques SEGPA de proximité assurer partout et pour tous les enseignements obligatoires et leur pérennité
- maintenir une DHG identifiée au sein de la DHG collège pour les SEGPA.
- permettre des dédoublements, afin de suivre notamment le P.P.E.
- limiter les effectifs à 15 élèves maximum
- garantir à tous les élèves, dans le service public, une formation qualifiante.
- accroître l'offre de formation au sein des LP (spécialités professionnelles et nombre de places en CAP).
- améliorer la coordination SEGPA-LP (notamment par la création de postes pour assurer l'aide et le suivi de formation des élèves issus de SEGPA au LP.
- clarifier le recrutement des élèves de SEGPA et d'EREA dans le cadre des CCSD.

Pour les personnels :

- aligner rapidement les horaires des enseignants de SEGPA et d'EREA (PE, Instituteurs...) sur ceux du 2nd degré (18 Heures) en relançant la mobilisation dans un cadre unitaire.
- contre le recours aux heures supplémentaires ou aux personnels précaires, compenser, par la création des postes nécessaires, les abaissements horaires.
- abaisser le temps de service des enseignants-éducateurs en EREA et ouvrir des discussions sur le devenir des EREA et celui des postes particuliers d'enseignants-éducateurs.
- développer le travail, dans un cadre institutionnel, de l'équipe pluri-professionnelle (PE, instituteurs, PLP, PLC, CO-Psy, AS, infirmière, médecin scolaire...) dans les SEGPA, (avec en plus les instituteurs-éducateurs, médecins-psychiatres dans les EREA)
- permettre à tous les enseignants (y compris PLC), en programmant les moyens budgétaires, de participer aux réunions de coordination et de synthèse.
- accroître les départs en formation F pour pallier au déficit actuel d'enseignants spécialisés et compenser les départs à la retraite.
- offrir une réelle formation continue tout au long de la carrière pour tous les enseignants intervenant en

SEGPA.

Si les enseignements adaptés demeurent sous tension, entre le désir d'être comme les autres et la crainte de ne plus être reconnus comme spécifiques, le SNUipp doit militer pour que chaque jeune de SEGPA et d'EREA ne soit pas " laissé pour compte ".

Les questions nouvelles (intégration de la SEGPA dans le collège, formations AIS pour des PLC, éventuelle évolution du statut des enseignants des écoles dans le second degré ...) doivent encore faire l'objet de débat approfondi dans le SNUipp et avec les autres syndicats de la FSU.

C) Les UPI

Ouvertes en 1995 en Collège pour des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives, les UPI ont été étendues en 2001 aux situations d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices. Modalité d'intégration collective, l'UPI n'est pas une classe mais un dispositif mis en œuvre sous la responsabilité de l'ensemble de la communauté éducative surtout dans les collèges (quelques ouvertures en lycée professionnel). Elles doivent bénéficier obligatoirement dans un cadre conventionnel du soutien et de l'accompagnement de services du secteur sanitaire ou médico-social.

En complémentarité avec les établissements (IME, IMPro, IR), les UPI contribuent à répondre aux besoins de scolarité d'adolescents en situation de handicap dans le 2d degré au plus près du milieu ordinaire afin de garantir à tous ces jeunes une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Sous une pression sociale forte, les UPI ont été mises en place à marche forcée sans véritable coordination, ni concertation, ni réel engagement de l'Education Nationale (dans le public, 182 upi en 2000, 360 en 2002, sur les 600 prévues). Il en résulte de grandes inégalités de mises en œuvre, de fonctionnement, de répartition géographique, de moyens d'accompagnement (Sessad) et de débouchés vers les lycées. Les moyens en personnels ont été essentiellement obtenus par une répartition interne des moyens de l'AIS du premier degré : 90% des postes d'UPI sont créés en Collège, voire en lycée professionnel, sur des moyens budgétaires du premier degré! Par ailleurs, interviennent dans ces dispositifs des enseignants du second degré (PLC, PLP...).

C'est pourquoi le SNUipp demande la mise en place d'un véritable plan de développement des Upi :

- créations d'UPI et des supports budgétaires second degré correspondants.

- cohérence des implantations (par rapport aux CLIS en particulier)

- définition claire des modalités d'orientation en UPI dans le cadre du projet de l'élève

- allègement d'effectifs dans les classes ordinaires qui intègrent.

- droit à une formation qualifiante adaptée aux besoins des élèves en continuité après le collège

- recrutement et formation de personnels spécialisés (actuellement 24% des postes d'enseignants sont occupés par des personnels non formés).

- présence obligatoire des services d'aide et d'accompagnement avec des places en nombre suffisant pour la prise en charge de tous les élèves de l'UPI.

- une définition claire de la place et du rôle de l'enseignant, instituteur ou professeur d'école, en UPI ainsi que la reconnaissance de la spécificité de ses missions :

- alignement des horaires (aujourd'hui nous ne disposons que d'un courrier du Ministère) et indemnités sur ceux des enseignants de SEGPA-EREA

- outre les heures institutionnelles de coordination et synthèse, la reconnaissance du travail de conception, suivi et évaluation des projets individualisés ainsi que de l'organisation des parcours scolaires individualisés.

D) Classes et ateliers Relais

Les classes et ateliers relais se sont généralisés dans les départements ces dernières années. Ils accueillent des jeunes en grande difficulté et en rupture scolaire. Y interviennent principalement des personnels de l'Education Nationale mais aussi des éducateurs (PJJ, associations...).

Le SNUipp revendique pour ces dispositifs :

- une DHG identifiée au sein de la DHG du collège de rattachement.

- la clarification des critères de recrutement des élèves afin d'éviter des affectations par défaut.

- l'alignement des horaires de service des enseignants du premier degré de ces structures sur ceux des autres enseignants du collège.

- le développement du travail de l'équipe pluri-professionnelle dans un cadre institutionnel (réunions de coordination et de synthèse...).

Carrières, personnels

I - Cadre général

La question des carrières, comme celle de la situation des personnels, se pose dans le cadre général des choix arrêtés au niveau du gouvernement en matière budgétaire, salariale et dans le cadre également des grandes orientations imprimées au sein de la fonction publique. Le contexte actuel d'austérité budgétaire, marqué en particulier par le blocage salarial et la volonté de réduire les dépenses publiques, pèse lourdement. Le Congrès de la FSU de Perpignan a largement débattu de ces questions et s'est donné des mandats qui constituent pour le SNUipp un cadre de référence à l'action dans laquelle il entend prendre toute sa place et notamment à l'occasion des négociations salariales qui doivent s'ouvrir à l'automne 2004 dans la fonction publique soient l'occasion de maintenir le pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités. Sans revenir sur l'ensemble de nos exigences, en matière de revendications salariales et pour le développement de la fonction publique et des services publics, il est nécessaire d'approfondir quelques questions susceptibles d'avoir des incidences directes sur la vie des écoles et celle des personnels.

a - En 2006 va s'appliquer la loi d'orientation pour les lois de finances (LOLF). Les ministères préparent le changement en adoptant une double présentation de leur budget, en

définissant les missions et les programmes. Si le détail des modifications à venir n'est pas connu, des changements importants sont prévus. Cette nouvelle présentation du budget aura des incidences sur le budget de l'enseignement scolaire. La LOLF renforcera l'autonomie budgétaire et comptable des établissements, la globalisation des crédits, la fongibilité asymétrique, c'est-à-dire la possibilité de transformer des crédits d'emplois (rémunération des personnels) en crédits de fonctionnement (pédagogiques, de déplacement par exemple) est explicitement prévue par la loi et peut concerner tous les niveaux de gestion, du ministère jusqu'à l'Inspection Académique pour les écoles. Cette loi est, comme celle relative à la décentralisation, un des axes principaux de la réforme de l'état. Il est indispensable d'apporter rapidement les réponses aux questions qu'elle soulève. Le SNUipp exige à cet égard qu'un bilan soit fait des expérimentations menées dans deux académies de Bordeaux et de Rennes. Le SNUipp intègre cette dimension dans ses actions, exige, dans un premier temps la transparence totale. A chaque niveau de gestion, la concertation doit être organisée avec les organisations syndicales, soit dans les instances existantes, soit en créant de nouvelles instances paritaires. La mise en place de la LOLF peut également avoir des conséquences sur le statut général des fonctionnaires. Le SNUipp s'opposera à toute remise en cause des

principes fondamentaux du statut général. La mise en place de la LOLF peut, dans un contexte de réduction des dépenses publiques et de mutualisation des moyens et des personnels, être utilisée pour réduire des effectifs, développer la précarité, autant de risques de régressions que condamne le SNUipp. La FSU a fait des propositions pour que la concertation soit organisée dans tous les lieux où s'opèrent les choix stratégiques. Dans ce cadre, le SNUipp décide :

- la création d'une commission chargée de suivre la mise en place de la LOLF,

- de développer la formation des militants

- de se préparer à intervenir au niveau régional et académique.

b - Le gouvernement a défini et mis en oeuvre une deuxième étape de décentralisation, plus de 20 ans après la première. Dans le secteur de l'éducation, au travers du mouvement du printemps 2003, ce qui en est ressorti c'est le transfert de catégories de personnels aux départements et régions. La FSU dénonce cette situation et au-delà, le transfert de leurs missions à la région et au département. D'une manière générale, il s'agit de donner à la région le rôle " d'échelon majeur de l'organisation territoriale de l'Etat, de définir le niveau régional (comme celui) de la stratégie et de la mise

en cohérence des politiques de l'Etat et des interventions des collectivités territoriales ”.

Ainsi dans la réorganisation de l'administration territoriale dans les régions autour du préfet sous la forme de la définition de 8 pôles, les recteurs ont la responsabilité du pôle “ éducation et formation ”. L'enseignement du premier degré, parce qu'il est déconcentré au niveau des départements (IA) et décentralisé au niveau des communes depuis toujours peut apparaître le moins concerné par cette organisation. Les mesures qui ont été prises ces dernières années se sont d'ailleurs souvent traduites par des re-concentrations, en matière de gestion des moyens et des personnels, (recrutements, formation, AIS, aides éducateurs, répartitions des postes avant les cartes scolaires) au niveau des Rectorats, échelon qui n'est pas le niveau de gestion pertinent pour l'enseignement du premier degré.

Il est nécessaire d'être vigilants notamment pour ce qui concerne la place des Inspections académiques dans la gestion du premier degré. Du côté des collectivités locales, le développement des groupements de communes, et le choix des compétences modifient les rapports entre les élus et les écoles.

Sils sont de nature de niveau différents les projets de mise en réseau d'écoles (20 à 30 classes) avec un coordonnateur, de transferts de compétences scolaires des municipalités vers des EPCI peuvent avoir des conséquences sur l'organisation du service public d'éducation.

Dans cette redéfinition des rôles et missions des différents échelons de l'organisation de l'Etat, le syndicat doit analyser les changements qui s'opèrent et définir avec les personnels et les usagers les orientations qui permettront de défendre, renforcer et améliorer le service public d'éducation en s'appuyant sur les principes d'égalité, de laïcité, de réussite de tous les élèves.

II - Pour conquérir l'unité de la profession, mobiliser

Depuis sa création, le SNUipp a fait de l'intégration de tous les instituteurs dans le corps des professeurs des écoles une de ses revendications prioritaires. Les luttes qu'il a impulsées ont permis de ramener l'échéance de 2014 à 2007. Si des améliorations des conditions d'intégration ont été acquises, de nombreux problèmes subsistent. Il n'est pas acceptable que les instituteurs intégrés par liste d'aptitude dans le corps des professeurs des écoles n'aient pas bénéficié de la reconstitution de carrière. Nombreux sont ceux qui partent à la retraite sans avoir accédé au 11ème échelon PE (indice 657) et très rares ceux qui accèdent au dernier échelon du corps (indice 782) alors que 40 % l'atteignent dans le corps des certifiés, corps comparable à celui des PE. 10% seulement des professeurs des écoles partant en retraite ont accédé à la hors-classe. Cette discrimination touche plus encore les femmes qui, très majoritaires dans la profession, sont quasiment exclues de la hors-classe, dispositif inéquitable perçu comme un élément de division.

Le défi que le SNUipp doit relever aujourd'hui est d'ouvrir des perspectives pour tous les professeurs des écoles et d'aller plus loin dans la voie de l'unité de la profession. Il réaffirme la nécessité d'une reconstitution de carrière pour tous les instituteurs intégrés ou devant l'être. Le SNUipp considère qu'il est, parallèlement indispensable d'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière pour l'ensemble des professeurs d'école.

L'objectif est l'obtention d'un corps des professeurs des écoles à une classe comportant 11 échelons, un corps “ cylindre ” et non plus pyramidal, avec indice terminal 782 accessible par tous. Cet objectif revendicatif est susceptible de rassembler tous les enseignants des écoles à tous les niveaux de carrière et quelle que soit leur origine. Il doit être une des revendications prioritaires du SNUipp qui prend de plus en plus d'acuité avec la mise en place de la réforme des retraites.

Cet objectif impose que le SNUipp engage une campagne de mobilisation des personnels avec comme objectif l'ouverture de négociations. Dans le cadre d'une démarche d'unification, le SNUipp revendique la combinaison de plusieurs mesures. - l'extension d'un avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide afin d'avoir un meilleur déroulement de carrière à tous les niveaux et la garantie pour les anciens instituteurs d'accéder au 11ème échelon du corps des PE, - le déblocage de l'engorgement des promotions à partir du 8ème échelon par l'extension de l'avancement unique au rythme le plus rapide pour tous, et dans un premier temps, comme mesure d'urgence l'élargissement des possibilités de promotions.

Dans le même temps, cela nécessite une dissociation entre l'évaluation et la notation de l'enseignant et/ou la remise en cause de la place de la note dans les barèmes, notamment des promotions, le SNUipp s'opposant au salaire au mérite, injuste, arbitraire et inefficace qui introduit des éléments de division entre les personnels alors qu'au contraire, il faut

développer le travail d'équipe.

Face aux inégalités en matière de notation, de promotion et de salaires, le SNUipp se donne un mandat d'étude pour promouvoir l'égalité hommes/femmes.

- le relèvement des rémunérations en début de carrière avec répercussion sur l'ensemble de la grille avec comme objectif la création d'une classe unique comportant onze échelons, ce qui suppose la transformation de la hors-classe, permettant une réelle revalorisation des promotions. Des étapes sont envisageables comme la suppression d'échelons en début de carrière.

Dans le cadre d'une campagne de mobilisation qu'il entend organiser pour conquérir l'égalité des droits de tous les professeurs des écoles, le SNUipp décide de soumettre l'ensemble de ces problématiques à la profession.

L'intégration des instituteurs dans le corps des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles arrivera à son terme en 2007. Le SNUipp revendique l'assimilation des pensions des instituteurs retraités à cette même date. Cela nécessite cependant que la situation des instituteurs qui n'auront pas fait le choix d'intégrer le corps des professeurs des écoles soit traitée (15 ans de service actif, logement). Le SNUipp se donne un mandat d'étude à ce sujet..

Le droit au logement a été attaché historiquement à la fonction d'instituteur et lié, pour l'essentiel, au lien entre l'école et la commune à une époque où le tissu scolaire était réparti sur l'ensemble du territoire. C'est dans un autre contexte que se pose la question du logement, avec d'une part, dans un milieu rural pour lequel l'école est souvent le dernier service public et d'autre part une concentration démographique en milieu urbain qui ne cesse de croître. Le problème du logement se pose pour les enseignants des écoles dans des termes proches de ceux que posent comme les autres agents de l'Etat. Répondre à la question du droit au logement passe par le maintien et l'entretien du parc de logements de fonction, par leur attribution aux professeurs des écoles, ce qui a été acquis dans de nombreuses municipalités, mais cela exige également une modification de la législation et de la réglementation afin de permettre un droit effectif au logement, notamment en zone urbaine, par une extension du parc de logements réservés aux fonctionnaires pour permettre la préservation d'un droit au logement pour les enseignants des écoles. Il est également nécessaire d'obtenir le maintien de la DSI aux communes qui logent des PE.

III - La reconnaissance des fonctions spécifiques

La plupart des enseignants des écoles exerçant des fonctions spécifiques vivent mal leur situation qu'ils estiment insuffisamment reconnue sur le plan des conditions de travail ainsi qu'au niveau salarial. La multiplication des régimes de rémunération complémentaires est source de division (bonifications indemnitaires, nouvelle bonification indiciaire, NBI-ville, régimes indemnitaires divers, avantages spécifiques d'ancienneté). Elle rend illisible la politique salariale et contribue à l'individualisation des rémunérations. La diversité des conditions de travail à équivalence de formation (heures de synthèse pour certains, pour d'autres par exemple) est également un obstacle.

Il faut harmoniser ces situations, au niveau des conditions de travail comme au niveau des rémunérations en terme de bonifications indiciaires avec comme objectif une prise en compte juste des spécificités professionnelles dans le cadre d'un mouvement d'unification, dans l'objectif revendicatif d'un alignement vers le haut.

Le SNUipp exige qu'un nombre suffisant de personnels soient formés pour exercer dans ces fonctions (AIS, de PEIMF)

La reconnaissance des fonctions spécifiques passe par l'amélioration des conditions de travail (décharges, temps de travail, effectifs, remboursement des frais liés à la fonction, notamment les frais de déplacement) pour rendre plus attractif ce type de postes.

Les enseignants “ faisant fonction ” ou nommés à titre provisoire doivent pouvoir bénéficier dès leur prise de fonction, des mêmes conditions que les personnels titulaires.

Les indemnités autres que celles destinées à prendre en charge les déplacements doivent être transformés en bonifications indiciaires. Le SNUipp se donne un mandat d'étude pour mettre à plat toutes ces situations et définir le montant de ces bonifications indiciaires.

IV - La direction et le fonctionnement de l'école

Depuis le dernier congrès, le syndicat a tenté de mobiliser sur la question de la direction et du fonctionnement de l'école. Mais l'action de blocage administratif a des limites et tend à isoler le directeur.

Lors des discussions avec le ministre Lang, comme le ministre Ferry/Darcos, ceux-ci ont préféré parler des

regroupements d'écoles pour l'un, des réseaux d'écoles pour l'autre, plutôt que de répondre aux questions posées, même si les indemnités de sujétions spéciales ont été augmentées et élargies quelque soit le groupe de direction. A la rentrée 2004 les décharges des écoles à 5 classes ne sont pas encore effectives. L'assouplissement des modalités d'inscription sur la liste d'aptitude n'est pas une réponse satisfaisante et nous continuons à demander sa suppression. Le malaise est sensible : toujours autant de directions restent vacantes et l'amertume des collègues est réelle.

Le congrès de Tours, tout en constatant le rôle de référent du directeur, s'est prononcé contre une fonction de supérieur hiérarchique avec ou sans statut et a lié le dossier de la direction avec celui du fonctionnement de l'école.

Il faut :

- du temps supplémentaire pour la direction (pour toutes les écoles avec un minimum d'une demi-journée) et le fonctionnement démocratique des écoles dans tous ses aspects : administratif, organisationnel, pédagogique...

- une reconnaissance institutionnelle du Conseil des maîtres comme l'instance de décision au sein de l'école,

- une définition claire des tâches assignées, un allègement significatif de celles-ci,

- la création des postes administratifs (secrétaires, comptables, documentalistes...)

- l'équipement nécessaire (lignes téléphoniques directes, appareils sans fil, répondeurs, fax, ordinateurs avec connexion Internet, appareils de reprographie performants...),

- le renforcement de la formation, incluse dans la formation initiale et continue (module travail en équipes, fonctionnement et direction de l'école), ouverte à tous en formation continue,

- l'amélioration des bonifications indiciaires.

Le SNUipp considère comme erronée l'idée suivant laquelle l'attribution de ces moyens est indissociablement liée au statut de “ chef d'établissement ” qu'il récuse totalement. Le travail en équipe exige une nouvelle définition de la fonction “ direction école ”.

Le congrès revendique du temps de concertation inclus dans le temps de service pour la concertation entre les maîtres, mais aussi pour la transmission de l'information. Ce temps dégagé permettra une meilleure définition des responsabilités de chacun au sein de l'équipe pédagogique.

Action direction d'école

Alors que nous avons obtenu que toutes les écoles de cinq classes et plus bénéficieraient d'une décharge pour fonctionner à la rentrée prochaine, l'étape suivante en terme de revendication est l'attribution d'un temps de décharge à toutes les écoles, y compris les classes uniques.

Le Congrès décide :

- de confirmer la consigne de blocage administratif pour la rentrée

- de faire le bilan de l'action direction d'école telle quelle est conduite au plan national et dans les départements depuis plusieurs années

- de convoquer une réunion nationale pour analyser ce bilan et faire des propositions pour faire aboutir nos revendications.

V - Organisation de l'école et réseaux

La politique de l'administration en carte scolaire vise souvent aux regroupements, fusions et constitutions de réseaux pour des considérations présentées comme étant d'ordre pédagogiques mais surtout pour des raisons gestionnaires. Dans certains cas, ces pratiques conduisent à la création d'entités de grande taille ou pas souhaitables (fusions maternelle/élémentaire, temps de déplacement des élèves...). Par ailleurs, le ministère tente d'imposer l'expérimentation des réseaux d'écoles dans la perspective de les institutionnaliser. Nous refusons cette redéfinition de l'école communale qui, au passage, relègue toujours à plus tard les moyens réclamés pour la direction et le fonctionnement de l'école. Le projet ministériel de mise en place des réseaux et l'expérimentation annoncée sont largement présentés à travers des faux-semblants : plus de réussite scolaire, rupture de l'isolement, une avancée dans le problème de la direction d'école, stabilité des équipes pédagogiques, contractualisation (en se gardant bien de garantir le maintien des postes), mutualisation.

Le projet de réseaux d'écoles apparaît dans un contexte de réforme de l'état avec son volet décentralisation et la mise en place de nouveaux lieux de décision. Ces réseaux d'écoles qui nous sont proposés, ne répondent pas aux questions majeures posées, dont la réussite scolaire et l'égalité d'accès de tous à un service public de qualité sur tout le territoire, représentent un danger qui peut se concrétiser par : - l'abandon par l'Etat de tout ou partie des charges et missions concernant l'école primaire aux collectivités locales - l'accroissement des inégalités (mutualisation n'est pas

péréquation)

- une minoration du rôle des enseignants et de leurs représentants

- la constitution d'établissements du premier degré avec un chef d'établissement.

Le projet de réseaux d'écoles représente une superstructure qui enlève du poids au conseil des maîtres de chacune des écoles mises en réseau, alors même que le SNUipp revendique une plus grande prise en compte des décisions du conseil des maîtres, il augmente considérablement le pouvoir local et administratif sur les écoles, il fait craindre fortement une globalisation des élèves et des moyens avec incidence sur la carte scolaire et la situation des personnels, il remet en question l'indépendance pédagogique des écoles. C'est un point d'appui dans une volonté de modifier l'organisation des écoles maternelles et élémentaires et de transférer les compétences scolaires vers les structures intercommunales, contre l'avis des élus locaux et la réalité du terrain. En renvoyant de plus en plus aux collectivités territoriales la responsabilité des financements de l'école, l'Etat se désengage et laisse le soin aux élus locaux de rechercher ces financements. Confrontés à des inégalités de territoire très importantes, les élus vont donc avoir le choix de faire augmenter les impôts locaux ou... de trouver des "partenaires", y compris privés. Le risque est grand alors de dépendre de ces "partenaires".

Le projet pourrait permettre des économies d'ampleur en passant d'une logique de gestion par école à une logique de groupes d'écoles (globalisation des effectifs). Il contient des propositions dangereuses en matière de contractualisation (projet territorial, gestion locale des moyens) ou de management (rôle du coordonnateur, missions et choix par la hiérarchie).

En tout état de cause, il faut veiller à ce qu'aucun réseau tel que les projets de décrets le prévoient ne puisse voir le jour sans lavis favorable de chaque conseil d'école. Le SNUipp s'oppose :

- à toute décision de regroupement d'écoles et à toute fermeture sous prétexte de rationalisation administrative

- à tout pas vers la mise en place d'établissements scolaires intercommunaux, établissements publics du premier degré qui permettraient la disparition de l'école communale au profit d'un échelon administratif scolaire correspondant aux groupements de communes.

- à toute gestion des moyens en fonction des effectifs calculés au niveau des réseaux d'école.

- à ce que le coordonnateur de réseau soit un super-directeur ou un sous-inspecteur

- à toute atteinte à la situation des personnels et aux droits qu'ils ont acquis. Dans le contexte actuel de remise en cause des services publics, de tentatives de désengagement de l'Etat, c'est une réelle menace pour le service public d'éducation.

Pour toutes ces raisons le SNUipp appelle tous les conseils de maîtres, tous les conseils d'écoles à se prononcer contre les réseaux d'écoles voulues actuellement par le gouvernement.

Le nouveau ministre n'a pas, pour l'heure, repris les projets de ses prédécesseurs. Le SNUipp estime cependant qu'il est nécessaire de maintenir la pression et la vigilance, de se préparer au conflit avec le gouvernement.

Le SNUipp est partisan du développement des services publics de proximité, notamment d'un service public d'éducation national et laïque afin notamment de réduire les inégalités territoriales. Dans le rural, les réseaux (dispositifs RRE ou RER), quand ils répondent à une volonté du terrain, peuvent permettre d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves et de travail des enseignants. Le SNUipp poursuivra la réflexion syndicale sur tous les aspects du fonctionnement de l'école. Il ne saurait y avoir de réponse unique à l'organisation de l'école. La géographie, l'histoire, la démographie et son évolution, la volonté des acteurs locaux sont des éléments déterminants dans les évolutions du tissu scolaire. La taille de l'école (à échelle humaine), la proximité géographique et administrative et la nécessaire diversité sont des questions cruciales.

Le SNUipp propose l'établissement d'un cahier des charges pour toutes les écoles afin que l'Etat assure la péréquation entre les écoles et satisfasse pleinement à ses missions de service public et réaffirme le caractère national des programmes et exige une plus grande égalité territoriale quant aux moyens de fonctionnement des écoles. La dotation de la carte scolaire doit prendre en compte ces critères.

Les textes existants (dispositif RRE ou RER, RPI...) fournissent un cadre réglementaire pour permettre aux acteurs du terrain de réaliser des réseaux ou regroupements d'écoles dans le but d'améliorer le fonctionnement pédagogique, de mutualiser des moyens, de préserver l'existence des écoles dans les petites communes quand les conseils d'école le souhaitent.

Afin de renforcer encore l'intérêt et l'efficacité de ce type de dispositif, il convient :

- de donner des moyens supplémentaires à ces regroupements en terme de temps de décharge à destination des équipes de maîtres pour favoriser les tâches de coordination, mais aussi de dotations complémentaires pour compenser les surcoûts (transports d'élèves, frais de déplacements...)

- d'éviter la constitution de regroupements trop importants pour conserver au maximum la richesse des rapports de proximité propres à l'école rurale

- de préserver la spécificité de l'école maternelle en favorisant la création de sites scolaires préélémentaires.

VI - Des droits nouveaux

a - Le temps de travail

Le SNUipp a élaboré au cours de ses précédents congrès un corpus revendicatif solide et cohérent dont la réduction du temps de travail à 18h avec une première étape à 24 h (21h + 3). La réduction du temps de travail est entrée en vigueur dans la fonction publique au 1er janvier 2002 mais elle n'a pas concerné les personnels enseignants, écartés, a priori, de sa mise en application. Avec la réforme des retraites qui accroît progressivement la durée de l'activité, la question du temps de travail et de son contenu se pose avec plus d'acuité pour les enseignants des écoles. Le rapport Roché avait établi, en 1999 que la durée effective moyenne du temps d'activité global des enseignants des écoles pouvait être estimée à 38 heures. La France est, par ailleurs, un des pays en Europe où le temps de travail des enseignants des écoles est le plus lourd. Le SNUipp décide une campagne de mobilisation sur ces objectifs notamment dans la perspective de l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation pour l'école.

b - La mobilité

L'aspiration à conquérir des droits nouveaux, notamment en terme de mobilité professionnelle, est grandissante parmi les enseignants des écoles. Cette mobilité doit pouvoir être développée. La mobilité entre les corps enseignants doit être basée sur le respect des qualifications et la réciprocité. D'autre part il est impératif de faciliter la mobilité dans les corps comparables des trois fonctions publiques. Les congrès de formation professionnelle et de mobilité doivent être établis et développés.

L'accroissement d'une "seconde carrière" dans les trois fonctions publiques doit pouvoir se faire sans frein dans des corps ou cadres d'emplois comparables.

La mobilité au sein de l'Espace Economique Européen est un dispositif peu utilisé. Il est nécessaire de le valoriser et d'en définir le fonctionnement pour permettre des possibilités de mutation à qualifications et diplômes équivalents si on veut le rendre attractif.

Avec la création de masters de l'enseignement, se pose la question de l'équivalence des qualifications et des diplômes, des incidences possibles en matière statutaire comme en matière de mobilité et notamment au niveau européen. Le SNUipp adopte un mandat d'étude sur ce sujet.

c - Temps partiel

Le SNUipp revendiquait depuis sa création la possibilité pour les enseignants des écoles de pouvoir travailler à temps partiel suivant différentes quotités (mi-temps, tiers temps, 3/4 temps). Cela sera chose faite à la rentrée 2004. Les temps partiels de droit bénéficieront de 3 quotités (1/2 temps, 1/3 et 3/4). Le SNUipp qui a obtenu que les temps partiels pour convenances personnelles puissent être attribuer à 80%. Le SNUipp et ses délégués du personnel s'engagent à intervenir à tous les niveaux (ministère, IA) pour que ce nouveau droit devienne une réalité pour tous les collègues qui le souhaitent. Ce droit doit devenir effectif, les recrutements nécessaires pour qu'il entre dans les faits doivent être réalisés.

Dans le même temps, il faut poursuivre l'action pour obtenir d'autres quotités de temps partiel qui puissent être validées pour la retraite. Les conditions d'exercice des personnels affectés sur les regroupements de temps partiel doivent être prises en compte de manière spécifique.

d - Formation tout au long de la vie / Validation des acquis de l'expérience

Le SNUipp développe une conception ambitieuse de l'Education tout au long de la vie à laquelle l'éducation populaire participe. La formation tout au long de la vie doit être conçue comme un droit individuel garanti collectivement par la loi. Ce droit doit s'exercer sur le temps de travail, sans se substituer à tout ou partie de la formation initiale ou continue. La formation tout au long de la vie est d'autant plus efficace que la formation initiale du salarié est solide. La validation des acquis de l'expérience et la reconnaissance de qualifications professionnelles doit se traduire dans le cadre de diplômes nationaux délivrés par l'Etat.

Les récents décrets et lois sur la VAE ainsi que les accords interprofessionnels sur la formation tout au long de la vie (septembre 2003) modifient sensiblement la situation dans ces domaines. Ces droits nouveaux devraient concerner les enseignants des écoles par le vote prévu d'une loi en

novembre prochain.

Le dispositif de certification par validation d'acquis d'expérience et de formation tout au long de la vie nécessite un dispositif d'information, d'accompagnement et de conseil pour l'orientation auprès des usagers. C'est le rôle du service public de répondre à ces missions dans un souci de transparence, d'égal accès et de gratuité pour tous, sur tout le territoire. Ce service public devra bien évidemment disposer des moyens humains et financiers indispensables à l'exercice de ses missions.

L'extension de la formation tout au long de la vie et de la validation d'acquis d'expérience à la fonction publique ouvrent de nouvelles questions concernant les personnels titulaires mais également les personnels précaires intervenant dans les écoles (AE, AVS, contractuels LV,...).

Le congrès engage une réflexion sur les déclinaisons possibles de ces nouveaux dispositifs dans notre secteur.

e - Les enseignants exercent une profession qui nécessite aussi un investissement individuel, une actualisation permanente de leurs connaissances. Cela se traduit bien souvent par des dépenses importantes : abonnements, achats d'ouvrages, de matériels informatiques, etc. Le SNUipp estime que la couverture de ces besoins en lien avec leur activité professionnelle ne doit pas être à la seule charge des enseignants. C'est pourquoi le SNUipp revendique la création d'un dispositif de prise en charge de ces dépenses sous une forme qu'il met à l'étude afin d'en faire rapidement la proposition à la profession.

Par ailleurs le SNUipp exige que soit respecté le droit au remboursement pour tous les personnels devant se déplacer dans le cadre de leur service (animations pédagogiques, stages, ...).

VII - Enseignants hors de France

Le SNUipp refuse le désengagement de l'Etat à l'étranger, qui touche de plein fouet l'ensemble des structures et qui préfigure un service public réduit à la haute diplomatie, abandonnant au secteur "marchand" toutes les autres missions. Il se traduit par la recherche de nouveaux et hypothétiques financements pour le réseau d'établissements français à l'étranger, le recours au sponsoring des entreprises, la vente d'établissements au privé (dont les personnels font les frais,) l'accentuation des inégalités entre établissements et une précarisation croissante des personnels.

Pour le SNUipp, il s'agit de défendre et de promouvoir une conception démocratique des échanges :

- une assistance technique (coopération) répondant réellement aux besoins des populations.

- une politique culturelle en rupture avec la marchandisation ambiante, que seul le Service Public peut assumer.

- un enseignement public et laïque formant des citoyens, en lien étroit avec le système éducatif français.

Le SNUipp défend l'existence de l'AEFE, comme établissement public structurant l'ensemble du réseau d'établissements, et lutte pour :

- le renforcement de sa mission de service public d'enseignement français à l'étranger, qui suppose notamment un développement de la place et du rôle de l'école maternelle, la prise en charge des élèves en difficulté à l'aide de structures spécialisées (RASED notamment) et de personnels qualifiés, ainsi que l'orientation, la diversification des voies de réussite des élèves.

- l'augmentation du nombre de postes de titulaires détachés (expatriés et résidents) dans les établissements, pour faire face aux besoins réels, et de la dotation budgétaire de l'état permettant de combattre la hausse continue des frais de scolarité.

- l'amélioration de la situation des personnels : contrats locaux, les plus précaires de nos établissements, résidents et expatriés.

- un fonctionnement démocratique de l'AEFE et des établissements au sein desquels la place du 1er degré doit être clairement reconnue (y compris dans tous les conseils d'établissements), le respect et l'amélioration du paritarisme. L'avenir du service public d'enseignement à l'étranger et la situation des personnels ne sont-ils pas intimement liés ? Le SNUipp œuvre à l'unité de tous les personnels dans les établissements, quel que soit leur statut (contrats locaux, résidents, expatriés), seule capable d'imposer de réelles améliorations à la situation de chacun et gagner de nouveaux droits pour tous.

VIII - Action sociale, enseignants en difficulté

a - Action sociale

Il devient urgent de mettre en place des actions proposant un dispositif social qui prenne réellement en compte les aspirations de très nombreux collègues.

Le SNUipp et la FSU appellent à une rénovation profonde de la conception de l'action sociale afin de lui donner une dimension nouvelle. Le SNUipp revendique une politique ambitieuse et volontariste qui rompt avec la situation actuelle particulièrement misérable. La conception de l'ac-

tion sociale doit être rénovée, les moyens budgétaires abondés pour rattraper les retards accumulés en matière de niveau de prestations, d'équipements et conduire des actions nouvelles. Le SNUipp revendique le doublement des crédits d'action sociale du budget de l'Éducation nationale. Il faut d'urgence la mise en place d'un dispositif assurant une réelle médecine du travail en conformité avec le Code du travail et de prévention pour les personnels, incluant des contrôles médicaux systématiques et réguliers, comme le définit l'accord Fonction publique du 26 juillet 1994 : une visite annuelle en cas de risques particuliers et pour les agents qui le souhaitent, une visite tous les cinq ans pour les autres. Il faut reconnaître et étendre la liste des maladies professionnelles, notamment celles liées à l'exercice de notre métier. A ce titre, le rôle de CHS, des médecins de prévention, des ingénieurs de sécurité doit être renforcé : prévention des risques et réadaptation devrait être réellement reconnus.

Il est indispensable de revoir le fonctionnement des instances ministérielles (CDAS, CAAS et CNAS) et inter-ministérielles (SRIAS), d'assurer le renforcement des droits et du rôle des représentants des personnels, l'information des personnels, la transparence des critères et modalités d'attribution.

Une réflexion est à mener, en liaison avec les institutions locales et départementales comme nationales, pour améliorer les dispositifs de proximité, notamment en direction des personnels retraités.

L'objectif revendicatif est de doubler les crédits de l'action sociale dans le ministère de l'Éducation nationale, de faire en sorte que les crédits d'action sociale représentent, à terme, 3% de la masse salariale.

b - Les enseignants en difficulté

Le SNUipp estime que la dignité professionnelle doit être le principe qui doit être observé lors du traitement de leur situation. Concernant le difficile problème des enseignants en difficulté, le SNUipp, depuis quelques années déjà, formule des propositions qui permettraient de sortir du cadre rigide, que trop souvent l'administration impose : exercice du métier ou congé. D'abord, il semble nécessaire de traiter " l'avant " et " l'après ", en restaurant et développant la médecine de prévention, en sensibilisant tous les niveaux hiérarchiques. Ensuite, il faut développer le système des assistants professionnels pour aider des personnels en difficulté. Enfin, il faut augmenter le nombre de postes de réadaptation, de réemploi et de reclassement qui font cruellement défaut ce qui amène l'administration à recourir à des mises à la retraite pour invalidité qu'il serait possible d'éviter et développer le système et le nombre de décharges de service pour aider les collègues, ou l'affectation ponctuelle " en surnombre " à la demande de l'enseignant, et utiliser les possibilités de mobilité professionnelle. Il est également indispensable qu'à tous les niveaux de la hiérarchie, l'administration de l'Éducation nationale prenne à bras le corps ce problème, particulièrement aigu dans notre secteur, avec le double souci d'un traitement humain et efficace pour que des solutions soient trouvées l'affectation sur des postes sans responsabilité de classe à l'année, ne pouvant être qu'un palliatif. Le SNUipp mènera des campagnes pour faire prendre en compte les affections spécifiques pouvant toucher les enseignants des écoles (problèmes de voix, de dos,) et revendique un droit à la prévention en matière de santé.

Le SNUipp revendique la mise en place dans chaque département d'une structure d'accueil, d'appui et de suivi dans le cadre du paritarisme ayant pour mission la gestion de la situation des personnels en difficulté

c - Les personnels handicapés

L'objectif d'employer 6 % de personnes en situation de handicap dans la fonction publique est loin d'être atteint, en particulier dans l'enseignement !

Pourtant, enseigner avec un handicap est possible, c'est le cas de plusieurs dizaines de nos collègues en France. C'est ce qu'a montré la journée d'étude que la FSU a organisée sur ce thème en novembre 2003. Mais quel parcours du combattant, que d'obstacles à franchir ! La future loi sur l'égalité des droits et des chances comporte des dispositions qui peuvent permettre d'avancer dans ce domaine, à condition de les préciser. Le SNUipp se prononce pour qu'une action volontariste à tous les niveaux : recrutement (non-discrimination, recrutement par voie contractuelle...), aménagement du poste de travail, temps partiel compensé, possibilité de bénéficier d'une aide humaine. Le SNUipp estime par ailleurs nécessaire de rendre les locaux syndicaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il décide la mise en place d'un groupe de travail afin de rechercher les moyens d'y parvenir dans les délais les plus rapides possibles.

IX - Aides éducateurs, assistants d'éducation

a - Aides éducateur

Il a fallu plus de cinq ans pour que des droits syndicaux élémentaires soient enfin reconnus aux aides éducateurs, que

des textes précisent leurs droits en matière de formation, de temps de travail. Ces droits ne sont pas encore appliqués partout, notamment le cumul des heures de formation.

Malgré les textes de 1999 et 2001, des difficultés parfois importantes subsistent concernant les emplois du temps, les congés et surtout les offres de formation. Les multiples interventions syndicales ont permis d'obtenir des droits (suppression des trois jours de carence), mais il reste encore des droits nouveaux à conquérir : un salaire évolutif et les mêmes avantages que les personnels exerçant en ZEP. De même, nous revendiquons l'ouverture du droit au plein traitement pour les aides éducateurs victimes d'accidents du travail.

La pérennisation des emplois d'aides éducateurs et leur transformation en postes statutaires de la fonction publique n'ont pu être obtenus. De nombreux jeunes se retrouvent au chômage, dès la fin de leur contrat. Pour le SNUipp, cette situation est d'autant plus inacceptable que de nombreux jeunes ont contribué à faire émerger de nouveaux métiers (BCD, TICE, encadrement...) correspondant à de réels besoins dans les écoles.

Le SNUipp exige pour les jeunes actuellement en poste une priorité absolue afin d'accéder à une formation quelle que soit la durée du contrat restant. La validation des acquis de l'expérience (VAE) doit être rapidement mise en oeuvre pour leur permettre de remplir les conditions de titres et diplômes nécessaires pour l'accès aux concours. Le nombre de places aux concours de 3ème voie doit être augmenté. Les concours de 3ème voie doivent être maintenus. La formation permettant de les préparer doit être développée pour les aides éducateurs. Simultanément, le recrutement dans le corps des PE par le concours externe doit également être accru... Le SNUipp exige qu'un aide éducateur sans solution positive soit maintenu sur l'emploi qu'il occupe actuellement.

b - Assistants d'éducation

Depuis maintenant moins d'un an, quelques milliers d'assistants d'éducation sont arrivés dans les écoles, surtout comme AVS. C'est une reconnaissance des besoins des écoles à pouvoir bénéficier de personnels exerçant aux côtés des enseignants. Leur nombre est bien maigre, et les chiffres ministériels confirment, d'ailleurs, l'analyse qu'avait faite le SNUipp : les écoles seront les oubliées de ce nouveau dispositif.

La FSU s'était opposée au statut des assistants d'éducation au moment de sa parution. Elle voulait ainsi dénoncer le recul inadmissible que celui-ci imposait par comparaison avec celui des MI-SE.

Restent maintenant à faire sauter, du fait du recrutement local, des dérives inquiétantes concernant le contrat de travail, à imposer des formations, et des contrats respectueux du droit.

Le SNUipp, d'ores et déjà, va rencontrer les assistants d'éducation pour élaborer et obtenir les premières réponses à leurs exigences en termes de statuts et de droits nouveaux.

Tous ces postes (aides éducateurs, assistants d'éducation) sont devenus nécessaires au fonctionnement des écoles. Cette situation confirme la nécessité de créer aux côtés des enseignants des emplois publics pour répondre à ces besoins et mettre fin à la multiplication des emplois précaires qui passe par la création d'un nouveau statut de la fonction publique, et un vaste plan de recrutements de personnels permettant de mettre fin au recrutement de personnels précaires, qui tend à se généraliser et à s'installer dans l'Éducation Nationale comme mode de gestion.

Le SNUipp s'engage à dresser un état des lieux de la précarité dans les écoles (AE, contractuels de LV...) et à réunir ces personnels, dès la rentrée 2004 pour soutenir leurs revendications (formation, débouchés professionnels, conditions de titularisation...), les aider à s'organiser et décider avec eux des actions à engager, pour gagner la bataille des postes et de la titularisation dans la fonction publique. Le SNUipp doit rechercher toutes les voies de titularisation. Le SNUipp continuera à syndiquer les aides éducateurs et les assistants d'éducation et devra s'en donner les moyens (campagne de syndicalisation, presse, réunions sur temps de travail, actions...)

Il demande le maintien et le renouvellement des conseils académiques pour les aides éducateurs et la mise en place d'instances paritaires pour les assistants d'éducation.

Par ailleurs, nombre de personnels précaires (CES, CEC, emplois jeunes...) effectuent des tâches d'entretien, d'animation d'activités péri scolaires... pour le compte des collectivités territoriales et contribuent, dans leurs missions et rôle, au bon fonctionnement des écoles. Le SNUipp doit initier avec l'ensemble des syndicats concernés, notamment ceux de la FSU, réflexion et action sur leur situation et les missions qu'ils assurent.

X - Les formateurs du premier degré

Dans le premier degré la fonction de maître formateur est reconnue et sanctionnée par un diplôme professionnel. Les conseillers pédagogiques, comme le IPEMF et les ensei-

gnants en service partagé ont un rôle irremplaçable pour la formation des maîtres, auquel le SNUipp réaffirme son attachement. Il paraît essentiel de développer de manière conséquente la collaboration des maîtres formateurs à la formation initiale et de les associer plus fréquemment dans des modules de formation avec les autres formateurs IUFM. En effet, l'ancrage des personnels du premier degré dans la formation initiale des professeurs des écoles et les formations spécialisées doit être renforcé. En premier lieu, parce que les IUFM sont par excellence un lieu de co-intervention de tous les personnels participant à la formation, mais également afin de mieux lier la formation universitaire à la réalité de la vie des écoles.

Les postes d'enseignants en service partagé (PEMF, CPAIEN à mi-temps sur un poste à IUFM) constitue une première réponse. Ils doivent être développés. La question de la quantification et de la nature des différentes tâches exercées par les enseignants des écoles en service partagé est posée, de même que celle du temps d'enseignement qui doit être identique à celui des professeurs issus du second degré (9 heures et non 13 h 30).

Le dossier sur l'organisation et le cadrage des services des IPEMF doit également être repris pour réguler la grande diversité qui existe actuellement. La réflexion dans ce domaine doit s'accompagner d'une refonte du CAFIPEMF, toujours attendue, qui doit assurer (égalité entre collègues en proposant) une réelle formation. Le CAFIPEMF devrait être délivré au terme d'une formation de haut niveau, qui intégrerait des éléments universitaires et professionnels. Cette formation pourrait bénéficier d'une équivalence " bac +5 " de type DESS. Elle permettrait aux formateurs issus du premier degré de jouer un rôle primordial dans l'accès des enseignants aux travaux de recherche en pédagogie. Les questions de carte scolaire des IPEMF dans chaque département devraient faire l'objet de groupes de travail paritaire pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

Les formateurs sont en nombre insuffisant pour faire face aux recrutements massifs. Il faut exiger davantage de postes de formateurs, en IUFM, dans les écoles, sur les postes d'application, et en circonscription. Il faut cesser de recourir systématiquement aux MAT, et recruter des IPEMF.

Enfin, la formation de formateurs ne saurait se limiter à une formation initiale lors d'une préparation au CAFIPEMF : la mutualisation des outils, les échanges entre différentes catégories de formateurs, l'accès à une formation continue de formateurs sont indispensables pour améliorer la formation dispensée aux PE. Un cadrage national est urgent pour que, localement, existent dans les PDF des offres de formations aux formateurs.

Il est indispensable également de mettre en place dans tous les IUFM une véritable recherche pédagogique associant PIUMF, IPEMF, PE stagiaires et enseignants des écoles volontaires.

Pour les différentes catégories de formateurs du premier degré le SNUipp revendique la reconnaissance et les moyens pour l'ensemble de leurs missions.

En ce qui concerne les conseillers pédagogiques, le SNUipp continuera à travailler, avec eux, à améliorer leurs conditions de travail et leurs missions ainsi qu'à œuvrer à la reconnaissance de leur spécificité.

XI - Retraites : le dossier n'est pas clos

a) Parce qu'il ne règle en rien la question de la sauvegarde de notre système de retraite par répartition et parce que le vote de la loi a été acquis contre l'avis majoritaire des salariés, le dossier des retraites n'est pas clos. De janvier à juin 2003, les enseignants des écoles ont pris part massivement et avec détermination au mouvement de lutte pour le maintien du code des pensions et pour une autre réforme des retraites. À travers grèves, manifestations, débats, nos collègues ont pris conscience des enjeux posés pour leur avenir personnel comme pour l'avenir de leur profession. La réforme Fillon poursuit et aggrave les mesures de la réforme Balladur pour les salariés du privé. Elle met en oeuvre les mêmes objectifs pour les fonctionnaires de façon accélérée en visant à diminuer de façon considérable le taux de remplacement qui avait atteint le taux d'au moins 75 % pour la génération partant en retraite au début des années 90.

Sur la base des positions du congrès de Perpignan de la FSU, le SNUipp formule des propositions et des axes d'intervention pour obtenir que nos collègues puissent bénéficier d'une pension à 60 ans (55 ans pour les services actifs) avec un taux de remplacement de 75 % du salaire des six derniers mois calculé sur la base de 37,5 annuités. Le SNUipp demande que la possibilité de partir en retraite le jour de la date anniversaire soit rétablie.

Des rendez-vous couvriront la période 2004 à 2008 tant dans le secteur privé que public : autant de moments où il sera nécessaire de construire des mobilisations (pétitions, manifs, interpellation des élus, ...) pour s'opposer aux mesures régressives de la loi Fillon et des mesures Balladur dont le SNUipp demande l'abrogation mais aussi pour imposer des solutions alternatives. C'est le cas de la campagne d'action

menée pour le rétablissement des bonifications familiales dans le cadre inter-résolution FSU-UNSA-CGT.

b - Des droits à conquérir/reconquérir

1 - Salaires et fin de carrière

Le mouvement de mai-juin a permis de préserver le calcul du montant de la pension sur les 6 derniers mois du salaire. Agir sur l'évolution du montant du dernier salaire comme sur le taux de la pension, sera déterminant pour l'évolution du montant des pensions.

2 - Droit des femmes et avantages familiaux

La remise en cause de la bonification pour les enfants nés avant la période de recrutement et en dehors de la période d'étude augmente les inégalités des pensions entre hommes et femmes. Il y a rupture de contrat. Pour réduire les inégalités de pensions entre hommes et femmes qui perdurent malgré la hausse du taux d'activité des femmes, la SNUipp exige le maintien et le rétablissement des bonifications familiales ainsi que des mesures favorisant les conditions de travail et l'égalité dans les carrières entre hommes et femmes.

3 - CPA

La cessation progressive d'activité représente un dispositif que des collègues de plus en plus nombreux du premier degré pourront utiliser : nous devons agir pour que soient mises en place de nouvelles modalités de la CPA permettant une véritable transition retraite/activité pour tous.

4 - Pénibilité

Aujourd'hui si les conditions d'accès au métier ont changé (l'âge moyen de début de carrière est de 26-27 ans), la pénibilité et l'usure du métier, qui avaient conduit au classement en services actifs les services d'instituteurs demeurent.

Le SNUipp revendique et se bat pour que soient pris en compte à tous les niveaux (groupe de travail ministériel, députés, ...) les caractères de pénibilité qui doivent se traduire par : la possibilité de départ anticipé (type CFA), de cessation progressive, la bonification d'annuités sans perte de rémunération.

5 - Validation des années d'études

Pouvoir prendre en compte les années de formation et de recherche d'emploi dans le calcul de la pension est devenu une revendication massivement partagée au cours du mouvement du printemps. Le dispositif de rachat des années d'études mis en place par le gouvernement rend cette possibilité inaccessible : le SNUipp exige que ce dossier soit rouvert et que soient mis en place des pré-recrutements validables.

6 - Retraités

Après l'adoption de la loi sur les retraites a imposé la désindexation des pensions par rapport au traitement des actifs et l'effacement des principes fondamentaux du code des pensions, le SNUipp revendique le retour au principe de traitement continué avec péréquation et assimilation. Il appelle les retraités et les actifs à agir pour obtenir une revalorisation des salaires et des pensions qui permette de maintenir un niveau de vie comparable à celui des actifs, des mesures qui permettent une meilleure participation des personnes âgées à la vie économique et sociale ainsi que la garantie de pouvoir faire face dans la dignité aux situations de dépendance. Il s'emploiera nationalement et localement à amplifier la syndicalisation des retraités. Les retraités syndiqués sont membres de la FGR et participent à son fonctionnement. Le SNUipp développe également une activité propre en maintenant un lien entre activité professionnelle et retraite. Il cherche à mettre en place une commission retraité dans chaque département, l'organisation d'initiatives avec les nouveaux retraités, un fonctionnement régulier de la commission nationale, une rencontre annuelle des responsables départementaux retraités, la publication d'articles relatifs aux problèmes de retraités adressés à la profession. Un membre de la commission des retraités sera invité aux travaux du Conseil National et sera membre du secteur revendicatif.

XII - Droits syndicaux

La gestion des personnels se caractérise par une complexification de la gestion des carrières (différents corps, multiples régimes indemnitaires, superposition des échelons administratifs, contexte marqué par des réductions de moyens dans les services académiques. Les effets sur les personnels sont perceptibles, retards de paiement, erreurs dans le traitement des dossiers individuels. Dans le même temps, le rôle des délégués du personnel est devenu plus difficile à exercer compte tenu de l'accroissement des sollicitations, du nombre de dossiers à suivre. Cela pose la question des moyens dont doivent disposer les représentants du personnel et plus largement des conditions du dialogue social à tous les niveaux, dans les administrations centrales comme dans les services déconcentrés. Les délégués du personnel doivent être systématiquement remplacés à l'occasion des réunions d'instances paritaires et de concertation. Le SNUipp considère que l'administration doit avoir l'obligation de rendre compte dans la transparence totale de l'affectation et de la ventilation de tous les crédits.

Tout en demandant les moyens d'un bon dialogue social il est nécessaire d'engager une réflexion sur les moyens et les modalités du dialogue social dans les départements et les académies. Le SNUipp dénonce par ailleurs toutes les tentatives d'entraver l'exercice du droit syndical (pressions, fichage, recours à la justice, remise en cause du droit de grève par l'introduction d'un service minimum...)

XIII - Protection sociale : pour une politique de santé solidaire

Notre système de santé, considéré comme faisant partie des systèmes les plus performants, qui a permis d'élever l'espérance de vie, de faire reculer de multiples maladies et qui connaît des succès techniques importants, semble, en même temps, être de moins en moins capable d'anticiper de nouvelles épidémies, de faire face aux défis du vieillissement massif de la population, comme à ceux du mal être des jeunes. C'est cette situation, ce sont ces défis qui nécessitent un grand débat national pour aboutir à une réforme en profondeur du système dans l'objectif d'arriver à une amélioration dans toutes ses dimensions de notre système de protection sociale. Mais ce ne sont pas ces préoccupations qui sont mises en avant par le gouvernement et les partisans du libéralisme. Leur approche est d'abord comptable : il s'agit de réduire les coûts. Les scénarii mettent toujours en avant les déficits, présentés comme des gouffres, sans que l'on s'interroge vraiment sur les raisons des baisses de recettes, sur le rôle du chômage et sur les choix politiques qui privilégient systématiquement la " baisse des charges ". De fait, il s'agit plus de faire supporter une part plus accrue des dépenses de santé aux individus. Toutes les mesures, présentées comme des mesures de " responsabilisation individuelle ", remboursements, augmentation du forfait hospitalier, distinction des risques, ont pour fonction première d'individualiser le droit à la santé en fonction des ressources de chacun. Il en est de même pour la prise en compte du vieillissement et des problèmes de dépendance et de leur financement. Au total, l'enjeu est bien de libérer toujours plus les entreprises de leurs engagements dans le salaire socialisé que constitue la Sécurité sociale mais aussi de faire prévaloir, dans les établissements publics de santé des critères de rentabilité sur les besoins de santé publique.

La FSU et le SNUipp considèrent que ce n'est pas d'une politique comptable que le système a besoin, mais bien d'une politique de santé. Il s'agit de réformer en partant des besoins de la population. Le principe de solidarité sur lequel se fonde la protection sociale ne doit pas être remis en cause. Le SNUipp se prononce pour une autre répartition des richesses produites, une politique de plein emploi, l'augmentation des salaires qui sont autant de conditions pour l'équilibre de notre système de protection sociale. La FSU et le SNUipp entendent contribuer à la bataille contre toutes les régressions, mais aussi pour une vraie politique de santé à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui. Le Congrès de la FSU vient de mettre en avant quelques propositions : renouveler le financement en accroissant les prélèvements, en élargissant l'assiette des cotisations à la plus-value et en revenant sur les exonérations sociales, développer la prévention, rénover la médecine du travail, réorganiser le système de soins, renforcer les possibilités d'intervention des assurés sociaux en démocratisant la gestion de l'assurance maladie. Ces idées, elle veut les mettre en débat, partout où c'est possible, comités, collectifs. Ces idées sont une contribution à la construction de l'indispensable mobilisation unitaire face à des projets qui risquent d'être dévastateurs. Il s'agit de construire, à la fois, des alternatives crédibles et des mobilisations pour les faire aboutir.

Après les manifestations du 5 juin et en tenant compte des mobilisations, le SNUipp se propose de travailler avec la FSU à la poursuite de l'action dans le cadre le plus unitaire possible, à l'organisation d'une manifestation nationale des salariés des secteurs publics et privé, des assurés sociaux, des citoyens et à la construction d'une grève interprofessionnelle, public-privé.

Situation des PEGC : constats, perspectives, revendications

I) Quelques constats

On dénombrait 18 415 PEGC en octobre 2003 (annuaire EPP-MEN), dont 13 % en classe normale, 65 % en hors classe et 22 % en classe exceptionnelle.

Les engagements de 1993 (" ouvrir aux PEGC des perspectives de carrière désormais identiques à celles des certifiés ") restent à concrétiser. L'accès à la classe exceptionnelle (en fait aux indices de la hors classe des certifiés) demeure limité et la possibilité de parvenir à ses deux derniers échelons est pratiquement inexistante (selon un docu-

ment du Ministère en date de juin 2003 et qui concerne la situation des PEGC partant à la retraite, 52,7 % des PEGC bénéficient du grade classe exceptionnelle, 5 % atteignent l'indice 740 et quasiment aucun n'arrive au 782).

L'ouverture en octobre 2001 de la concertation portant sur " l'amélioration du déroulement de carrière des PEGC et des CE d'EPS ", obtenue grâce à l'action du collectif SNUipp-SNES-SNEP, a contraint le Ministère à mobiliser des moyens budgétaires supplémentaires (le protocole de 1993 envisageait la limitation du nombre d'emplois hors classe et la réduction, à partir de 2000, du nombre d'emplois classe exceptionnelle).

L'augmentation conséquente, en 2002, du nombre de promotions hors classe et classe exceptionnelle a entraîné une amélioration significative du " pyramidage " des corps PEGC. Les créations d'emplois, certes trop modestes, figurant aux budgets 2003 et 2004 ont permis la poursuite de cette amélioration.

La mise en extinction de la classe normale devait être réalisée à la rentrée 2004 par l'accès de tous à la Hors Classe ; c'était la demande de notre dernier congrès et l'engagement pris par le Ministère en janvier 2002. Elle ne le sera pas, les possibilités de promotions n'ayant pas toutes été utilisées dans les académies par défaut de candidatures mais aussi en conséquence du maintien par les recteurs d'avis défavorables. Il ne reste plus que quelques centaines de PEGC Classe Normale, le Ministère doit permettre en 2005 la mise en extinction effective de celle-ci.

Les conditions d'accès à la classe exceptionnelle deviennent de plus en plus difficiles (il faut désormais, dans la plupart des académies, attendre 5 ans après l'obtention du 6ème échelon de la hors classe) et cette situation de blocage est appelée à s'accroître avec la diminution d'emplois libérés par les sorties de corps (CFA, retraites) et avec la réduction du nombre d'équivalents temps plein récupérés à partir des rompus de temps partiels (de moins en moins de collègues solliciteront une CPA du fait de ses nouvelles dispositions).

L'intégration dans le corps des certifiés ne concerne aujourd'hui que quelques PEGC. Pour les collègues remplissant les conditions de candidature de la liste d'aptitude (décret 1972), le barrage statutaire des 7 ans réglementant l'accès à la hors classe des certifiés reste très dissuasif, d'autant que la classe exceptionnelle des PEGC peut, dans le même temps, offrir des perspectives indiciaires plus intéressantes. S'agissant des PEGC retraités (dont le nombre était de 42.751 au 31.12.2003), près de 50% d'entre eux sont pensionnés avec le grade classe normale et n'ont donc, de ce fait, pratiquement pas bénéficié des mesures de revalorisation de 1989.

II) Le SNUipp se prononce pour :

- une carrière pleinement revalorisée pour les PEGC, tous devant accéder à l'ensemble des échelles indiciaires (y compris à l'indice terminal 782), celle des PEGC ou celle des certifiés et professeurs d'EPS.
- cette demande s'inscrit dans celle d'une revalorisation indiciaire générale avec une carrière cylindrique intégrant les actuelles hors classes et classes exceptionnelles dans la carrière normale en 11 échelons.
- l'extinction des corps PEGC à l'échéance 2007 : il serait paradoxal qu'à cette date il n'y ait plus d'instituteurs et qu'il y ait encore des PEGC, alors même que l'arrêt de leur recrutement a été annoncé en 1986 et que le décret relatif à leur mise en extinction a été publié en décembre 2003.

III) Le SNUipp revendique :

- une augmentation conséquente du nombre d'emplois classe exceptionnelle ;
- la réduction du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle (de 5 à 4 par suppression du 2ème) et de la durée de passage de ses échelons (échelonnement ramené de 14,5 ans à 6 ans), de manière à permettre l'accès à l'indice terminal 782 avant le départ à la retraite ;
- l'intégration dans le corps des certifiés par liste d'aptitude (avec reconstitution de carrière) pour tous les PEGC qui le souhaitent ;
- la suppression de la clause du barrage statutaire des 7 ans pour l'accès à la hors classe des certifiés ;
- la mise en extinction des corps PEGC en 2007, le corps de référence étant celui des certifiés, ce qui permettra l'intégration pour les actifs et l'assimilation pour les retraités, qui devra forcément prendre en compte les mesures de 1989 et 1993 ; cependant, dès 2005, avec l'extinction effective de la Classe Normale des PEGC, des mesures d'assimilation doivent concerner les PEGC retraités qui ont cessé leur activité avec le grade Classe Normale ;
- le rétablissement du congé de fin d'activité selon ses modalités initiales (loi de 1996) ;
- le maintien de la CPA selon les modalités antérieures au 1er janvier 2004.

Agir pour les droits et libertés dans un monde solidaire

L'aggravation des inégalités, de la précarité, la persistance des discriminations (racisme, sexisme, orientation et identité sexuelle), les atteintes aux libertés et la détérioration de l'environnement sont autant de réalités qui légitiment notre engagement pour la défense des droits et libertés, de la solidarité internationale et pour une autre mondialisation. Le SNUipp participe pleinement à l'activité de la FSU, au niveau départemental comme national, sur ces questions. Il est engagé par les résolutions adoptées au congrès de Perpignan. C'est bien un travail de fond, une activité syndicale importante que nous voulons développer en faisant un lien permanent entre les revendications que nous construisons contre l'échec scolaire et notre volonté de transformation de l'école s'inscrivant plus largement dans notre aspiration à la transformation sociale.

Cette activité syndicale se développe sur un champ très large et divers. Elle a souvent une dimension européenne et internationale. Elle se fait souvent en alliance avec des composantes diverses du mouvement social. Elle entre en résonance avec de nouvelles formes d'engagement qui se développent notamment chez les jeunes. Nous avons sans doute à rendre plus visible ce travail en direction de nos collègues, à y associer plus les sections départementales.

I - Droits, libertés, solidarité

A)

Nous vivons une période très préoccupante en ce qui concerne la situation des droits et libertés. Pour ne considérer que l'actualité la plus récente, les dispositions de la réforme Perben ou le projet de loi Sarkozy témoignent d'une évolution inquiétante de la société.

Le sentiment d'insécurité, les difficultés de la vie quotidienne exprimées par nombre de nos concitoyens, la peur de l'autre, la dureté des rapports sociaux mais aussi économiques sont de plus en plus instrumentalisés par les pouvoirs publics pour redéfinir des dispositifs sécuritaires et judiciaires qui tendent à réduire progressivement les droits et les libertés individuels et collectifs. On privilégie des réponses de répression, de stigmatisation et d'exclusion en lieu et place d'une vraie politique de prévention, de réduction des inégalités et de justice sociale.

Ces logiques peuvent développer un renfermement de notre société sur des identités cloisonnées et frileuses, alimentées par la peur et le repli sur soi, l'intolérance et l'indifférence aux autres.

L'école se trouve confrontée à ces phénomènes qui contribuent à accentuer les difficultés de nos élèves. Ils rendent plus difficile l'exercice de notre métier et interrogent les valeurs et les missions du système éducatif.

Le SNUipp, avec la FSU, réaffirme la primauté de l'éducatif sur la répression et exigent donc le retrait des projets et lois Perben et Sarkozy qu'ils jugent profondément dangereux et liberticides.

La multiplication des cas de répression anti-syndicale et des atteintes aux droits syndicaux est très préoccupante. Le SNUipp dénonce l'inscription de militants syndicaux au fichier des empreintes génétiques, initialement réservé à la lutte contre les infractions sexuelles. Son utilisation a été élargie et dévoyée par les lois sécuritaires que nous avons dénoncé. Ces dérives conduisent à une criminalisation de l'action militante et syndicale. Le SNUipp réaffirme son soutien aux militants poursuivis et sanctionnés par la justice pour leur activité syndicale. Il participera aux initiatives unitaires qui sont prises pour défendre ces droits. Dans ce sens, il apporte son soutien et participera aux initiatives pour la défense de Charles Hoareau.

B) Laïcité

Notre attachement aux valeurs de la laïcité se manifeste au quotidien, dans la classe. Nous y construisons avec nos élèves, dans le cadre de la mixité, le " vivre ensemble ", le respect de l'autre, la tolérance et le dialogue, les valeurs d'égalité, de solidarité... La laïcité permet de préserver la liberté de conscience et d'enrichir chaque individu par l'apport de toutes les cultures. Elle suppose l'interdiction du prosélytisme, le respect de l'assiduité scolaire et le suivi de tous les enseignements.

La laïcité est d'abord celle de l'école et de l'Etat, avant même celle des élèves. Le prosélytisme doit donc être interdit à l'école.

Le statut scolaire d'Alsace-Moselle est un manquement

aux principes de laïcité et d'égalité. Il doit être abrogé. Le congrès demande que les lois laïques s'appliquent à l'ensemble du territoire national. Il enregistre comme une étape significative le caractère optionnel enfin affirmé de l'enseignement religieux en Alsace-Moselle. Il demande que cette disposition soit effective dès la rentrée prochaine. Dans ce contexte, le SNUipp rappelle la nécessité d'offrir aux élèves d'Alsace-Moselle le droit de bénéficier des mêmes horaires d'enseignement que les autres et d'unifier ainsi le système d'enseignement dans notre pays. Le régime concordataire qui perdure en Guyane doit être abandonné.

Le centenaire de la loi de 1905 sera pour le SNUipp l'occasion de s'associer aux initiatives de débat et de promotion de la laïcité.

Si nous partageons des constats exprimés par la commission Stasi (destruction des ghettos urbains, renforcement des valeurs de laïcité dans l'éducation civique...), nous estimons que la loi adoptée sur les signes ostensibles à l'école ne réglera rien sur le fond. Si, pour nous, la règle doit être l'interdiction des signes religieux et des pratiques religieuses à l'école, son application exige de respecter toute la démarche éducative. De ce point de vue, la loi votée risque bien de multiplier les situations conflictuelles, de restreindre les logiques de négociations et de conviction que nous voulons continuer à privilégier et d'encourager le développement des écoles privées. Le SNUipp rappelle la nécessité de mettre fin au dualisme scolaire par l'unification du système d'enseignement dans notre pays au sein d'un service public et laïque rénové pour lequel seraient réservés exclusivement les fonds publics.

Le principe de laïcité doit tout aussi bien s'appliquer aux religions qu'aux " intrusions marchandes ". C'est un des ferments de la cohésion sociale.

Le SNUipp est attentif à la multiplication des offres publicitaires diffusées sous couvert d'activités pédagogiques dans les écoles. Il refuse cette atteinte à la laïcité et appelle les collègues à la plus grande vigilance à ce sujet.

II - Pour une autre mondialisation : solidaire, démocratique, de justice sociale et de paix

A) Alors que la création de richesses croît, la mondialisation libérale provoque de graves déséquilibres, appauvrit des centaines de milliers de personnes, génère des exclusions, attaque les droits humains, saccage l'environnement et conduit à une militarisation des relations internationales. Ce modèle néolibéral se caractérise par :

- le déplacement des centres de décision politiques et économiques à l'échelle mondiale comme au niveau européen dans des organisations opaques et sans contrôle démocratique (OMC, FMI, G8...). Cette logique, aggravée par les choix des multinationales, affaiblit les régulations nationales, construites notamment par les luttes syndicales, et nivelle vers le bas les droits sociaux.

- un sous-développement durable. A côté de quelques pôles de développement qui concernent une minorité de la population mondiale, de nombreuses régions du monde sont enfermées dans le sous-développement (1,3 milliards d'individus vivent avec moins de 1 euro par jour) tandis que la précarisation et la pauvreté s'accroissent dans les pays industrialisés (39 millions de chômeurs de longue durée dans les seuls pays de l'OCDE).

- la marchandisation des activités humaines et des biens communs de l'humanité.

- une détérioration accélérée de l'environnement. Qualité de l'air, qualité de l'eau, qualité de la terre ne cessent de se dégrader. L'eau, patrimoine commun de l'humanité est enjeu géopolitique global pour les décennies à venir. Question sociale et question environnementale, avec en corollaire la question du développement, sont aujourd'hui étroitement liées.

- la marchandisation des activités humaines et des biens communs de l'humanité. (brevets sur le vivant, le patrimoine culturel)

S'opposer aux mécanismes actuels de la mondialisation, c'est avancer des alternatives fondées sur une autre régulation de l'économie et des échanges, sur une autre répartition des richesses, sur le respect des Droits de l'Homme, de la diversité culturelle, de la supériorité des normes sociales et environnementales par rapport aux règles du commerce et

à la loi du profit.

B) L'éducation n'est pas à l'abri de la logique marchande. Les discussions au sein de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) visent à lever les obstacles à une plus grande commercialisation de l'éducation. On remet en cause la délivrance nationale des diplômes, les restrictions imposées aux investisseurs privés. Ce sont aujourd'hui, principalement l'enseignement supérieur et la formation professionnelle qui sont visés, même si l'éducation de base n'échappe pas à la volonté d'introduire progressivement une logique marchande. Le caractère public de l'éducation est remis en question : il ne s'agit pas d'un simple mouvement de privatisation mais plus largement d'insuffler dans les systèmes éducatifs les rationalités, les modèles et les fonctionnements de l'entreprise privée. La baisse des dépenses publiques, la dynamique de concurrence entre établissements, les projets sélectifs poussent dans cette direction. Les processus de décentralisation et d'autonomie, à l'oeuvre dans de nombreux pays, accroissent les inégalités et le développement d'une école à 2 vitesses. Ils s'accompagnent souvent de mécanismes visant à encourager la hiérarchisation et la compétition.

Le SNUipp et la FSU, demandent que l'ensemble des services publics et en particulier l'éducation et la santé soient exclus de toute négociation commerciale internationale. Ils se sont adressés en ce sens aux autorités françaises et européennes et ont participé aux campagnes syndicales et citoyennes pour porter ces exigences.

III - Le SNUipp dans le syndicalisme international

A) Avec l'Internationale de l'Éducation

L'accès et le droit à l'éducation sont loin d'être garantis à travers le monde : 900 millions de personnes sont analphabètes. Ce sont même plus de 250 millions d'enfants qui doivent travailler pour survivre. Plus de 100 millions d'enfants, majoritairement des filles, n'ont accès à aucune éducation scolaire. En France même, dans le département de Guyane, plusieurs milliers d'enfants ne sont pas scolarisés.

Ce terrible constat a été dressé en 2000 par la communauté internationale réunie au Forum des Nations Unies à Dakar. Alors qu'elle s'était engagée à éliminer cette situation d'ici 2015, le peu de décisions concrètes mises en oeuvre par les pays les plus riches ne permettront pas de tenir cet objectif.

Le SNUipp participe à la campagne mondiale pour l'Éducation pour tous organisée par l'IE et soutenue par des ONG de développement. Elle vise à sensibiliser les opinions publiques et à les inviter à faire pression sur les états pour qu'ils respectent les engagements pris à Dakar.

L'IE a fait un important travail d'information et de sensibilisation sur l'AGCS et les risques de marchandisation de l'éducation. Elle porte ce travail auprès des institutions internationales et incite ses organisations membres à intervenir auprès de leurs gouvernements.

Dans de nombreux pays les droits syndicaux sont bafoués, les collègues sont menacés, emprisonnés et parfois même assassinés. Le SNUipp participe aux campagnes de l'IE pour la défense des droits et des personnes.

Le SNUipp est aussi engagé dans d'autres campagnes de solidarité sur le terrain du droit à l'éducation, en particulier à travers les activités du Comité Syndical Francophone pour l'Éducation et la Formation et dans des campagnes citoyennes avec d'autres organisations ou encore dans le cadre de Solidarité Laïque.

B) En Europe

Dans des contextes nationaux différents, de nombreux aspects de l'insécurité sociale, des inégalités économiques, des exclusions de tous ordres " unifient " aujourd'hui de trop nombreux européens.

Le chômage, la précarité, la faiblesse et/ou la mise en cause des droits et des libertés individuels et collectifs sont la traduction des politiques économiques, fiscales de l'Union Européenne relayées ou initiées par ses états membres. Celles-ci entraînent dumping social, mise à mal des mécanismes de protection et de sécurité sociale.

Les questions de l'école en Europe ne peuvent être dissociées de ces réalités. Si, jusqu'à maintenant, les politiques éducatives relevaient presque exclusivement de la responsabilité des états, la mise en place progressive des politiques de concertation ouverte et les modifications envisagées

dans le cadre du futur traité constitutionnel sont des enjeux déterminants.

Comprendre et combattre les aspects négatifs de ces phénomènes nous conduit à investir plus et mieux l'espace du syndicalisme européen, lieu de confrontation des analyses et de définition des ripostes collectives et à participer notamment aux euro-manifestations syndicales comme aux Forums sociaux européens.

A côté d'objectifs sociaux affichés, le projet de traité constitutionnel conditionne l'activité économique à son adaptation au principe du " Marché unique où la concurrence est libre et non faussée ". Face à ce primat des lois du marché, les services publics risquent d'être réduits à la fourniture de prestations minimales. Ce projet pose aussi de sérieux problèmes quant au respect des principes de Laïcité. Les nouvelles règles de prise de décision ne permettraient plus à l'Education et à la santé de déroger à la règle commune en matière de politique commerciale. Pour ces raisons, le SNUipp exprime un profond désaccord avec ce projet de texte.

Il met en garde contre le caractère quasi irréversible des reculs que son adoption entraînerait. L'importance de ces questions impose un large débat démocratique dans lequel chaque citoyen puisse s'impliquer. Il doit aboutir à un référendum.

Le SNUipp est membre du Comité Syndical Européen de l'Education, regroupant la très grande majorité des syndicats de l'éducation en Europe. Nous pouvons y mesurer les différences de structuration et d'organisation des systèmes éducatifs. Nous y confrontons de nombreux aspects de leurs fonctionnements, de leurs réussites et de leurs difficultés. Nous essayons d'y élaborer des stratégies d'intervention, des orientations revendicatives en direction des interlocuteurs institutionnels.

En effet, au-delà de la diversité des systèmes éducatifs en Europe, certaines questions restent structurantes et sont partagées par tous. Elles concernent principalement le statut social des enseignants et la qualité de l'éducation donnée aux élèves. Dans tous les pays de l'Union, des luttes importantes ont été menées ces dernières années.

Fondamentalement, c'est le refus à peu près général en Europe de consacrer une part suffisante des ressources nationales à l'école qui est en cause.

Les travaux de la dernière assemblée générale du CSEE ont élaboré des résolutions contre la marchandisation de l'éducation et sur le besoin de recrutement d'enseignants en Europe. Le SNUipp participera aux campagnes du CSEE.

Le congrès de Perpignan a décidé l'affiliation de la FSU en tant que telle aux structures syndicales internationales, ce qui nous donnera une plus grande représentativité mais pose en même temps la question de l'engagement et de la place du SNUipp dans cette nouvelle activité fédérale.

IV - Le syndicalisme dans le mouvement altermondialiste

A l'échelle européenne comme à l'échelle internationale, un large mouvement citoyen s'est mobilisé pour questionner la mondialisation et mettre en cause son cours dominant. Ce processus avec toutes ses déclinaisons, ses multiples facettes, a permis un saut qualitatif avec notamment la mutation du mouvement anti-mondialisation en mouvement altermondialisation, un mouvement qui, sous l'impulsion des Forums, s'attache à combiner contestations et propositions alternatives.

Le FSE 2003 de Paris, le FSM 2004 de Mumbai ont montré que le processus des forums sociaux reste porté par un mouvement ascendant : participation croissante, internationalisation du processus, multiplication des forums régionaux. Il fait preuve de sa capacité à articuler l'espace ouvert offert par les forums à tous les mouvements de résistance, d'alternatives et la coordination de réseaux, campagnes qui se réunissent au sein de cet espace commun. En rassemblant l'ensemble des luttes, des résistances, des pratiques sociales, des débats et des recherches, des créations culturelles qui s'inscrivent dans la perspective de l'altermondialisation, les forums ont favorisé l'émergence d'un mouvement citoyen mondial capable d'intégrer en son sein les points d'entrée distincts, les priorités différentes de ses diverses composantes. Des alliances entre des forces sociales différentes se nouent. Elles sont porteuses d'une riche confrontation favorisant la construction d'alternatives économiques et sociales. Au niveau européen, le FSE permet l'émergence d'une conscience sociale européenne pour une autre Europe.

A cette étape du mouvement altermondialiste se pose la question de l'efficacité de telles rencontres. Comment des contre sommets ou des manifestations européennes ou internationales permettent-ils des avancées concrètes ? Comment faire pour focaliser son action sur des cibles qui permettent les mobilisations sociales les plus larges afin de bloquer les projets de régression sociale en cours et d'imposer des solutions alternatives ?

Alors que plusieurs pays d'Europe ont connu des mobilisations importantes sur le dossier des retraites ou sur l'éducation, la capacité de coordonner ces actions au niveau européen est posée. Tout cela pose l'articulation du local au global, tout en mettant en évidence la cohérence des attaques libérales. Comment établir le lien entre les différents projets des gouvernements et les politiques de mondialisation libérale ? Lors des derniers conflits sociaux, notamment au printemps dernier, s'est affirmé le lien entre les thèmes de ces mobilisations (retraites, services publics, éducation...) et la dénonciation de la mondialisation libérale. Quelle est la place du mouvement syndical, acteur incontournable, dans ce processus ? Comment agir ensemble malgré des divergences non négligeables ?

Le SNUipp, avec la FSU, a la volonté de contribuer au développement de cette dynamique en y apportant sa propre expérience professionnelle et syndicale. Il poursuivra son engagement pour une autre mondialisation, basé sur la justice sociale et la défense des droits fondamentaux, en développant notamment l'information en direction des syndiqués et des personnels. Il cherchera à assurer le maximum de participation des syndiqués et des personnels aux forums sociaux comme au rendez-vous de mobilisations altermondialistes. Il cherchera à y impliquer de plus en plus les organisations syndicales européennes et plus particulièrement l'Internationale de l'Education.

V - Le SNUipp et les mobilisations pour les droits

A) Au travers de campagnes successives de sensibilisation des opinions publiques, de pression sur les entreprises, sur les pouvoirs publics et les collectivités locales, le Collectif " De l'Ethique sur l'Etiquette " s'attache à donner un sens et une réalité aux Droits de l'Homme au travail.

Nous participons à ces campagnes avec d'autres organisations syndicales, des ONG de développement, des mouvements d'Education populaire.

Elles ne sont pas sans effet. La campagne sur la qualité sociale des fournitures scolaires a conduit à l'élaboration de la loi " Le Texier " qui incite les collectivités locales à s'assurer de la qualité sociale des fournitures scolaires. Elle invite aussi les familles à s'informer sur ces questions.

Le SNUipp exige que les fournitures scolaires répondent à un cahier des charges tenant compte de critères écologiques et sociaux pour leur élaboration.

B) Pour l'abolition universelle de la peine de mort.

L'abolition de la peine de mort n'est plus à gagner en France, ni en Europe. A ce jour, 112 pays l'ont abolie en droit ou en pratique. Mais 83 autres, aux premiers rangs desquels on trouve la Chine, l'Iran et les Etats-Unis continuent à appliquer ce châtiment barbare. Une " Coalition mondiale contre la peine de mort " s'est constituée à l'occasion du premier congrès international des abolitionnistes en 2002 à Strasbourg. Elle regroupe de grandes associations de défense des droits de l'Homme, des barreaux d'avocats, des collectivités locales, des syndicats.

La FSU en est membre et participe à ses actions qui visent à imposer l'abolition universelle. Le SNUipp a participé le 10 octobre dernier à la première journée mondiale contre la peine de mort.

Il proposera au vote du prochain congrès de l'IE une résolution invitant celle-ci à s'engager formellement dans le combat contre la peine la plus cruelle et dégradante qui soit. Le SNUipp dénonce les conditions de détention inhumaines et dégradantes qui prévalent trop souvent dans le système carcéral français et qui conduisent à une multiplication des suicides de détenus. Il demande qu'en prison soient respectés l'ensemble des droits des détenus.

Le SNUipp demande enfin que la loi Kouchner concernant la mise en liberté des détenus malades soit appliquée sans exclusive. A ce titre, il demande qu'elle soit aussi appliquée aux détenus d'Action Directe.

C) Pour l'égalité hommes/femmes

Les droits des femmes et les acquis des salariées sont l'objet d'attaques simultanées qui aggravent encore les inégalités entre les hommes et les femmes (avortement, retraites, conditions et temps de travail, services publics). Le SNUipp se doit d'agir sur les différents terrains pour rendre visibles les problèmes et proposer des solutions. L'égalité entre les filles et les garçons à l'école doit devenir un objectif de tout le système éducatif.

Les journées intersyndicales organisées par la CGT, le G10 et la FSU, chaque année depuis 7 ans, permettent d'approfondir l'analyse des inégalités, notamment dans le monde du travail et de prendre des initiatives unitaires pour leurs suppressions. Il est nécessaire que dans les départements se mettent en place les mêmes types d'intersyndicales femmes pour initier des actions et peser pour la prise en compte des effets de genre dans les plate-formes revendicatives comme dans les mobilisations. Dans le

cadre du Collectif national des droits des femmes, le SNUipp popularise et participe aux campagnes, en particulier, pour 2004, celle menée contre les violences.

D) Lutte contre les discriminations liées à l'orientation et à l'identité sexuelle.

Le SNUipp s'engage avec la FSU dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. La situation dans de nombreux pays est particulièrement préoccupante. En France, même si des avancées ont eu lieu ces dernières années, le SNUipp souhaite le vote d'une loi pénalisant les propos ou les actes homophobes et revendique l'égalité complète de tous et toutes face à la loi. Dès leur plus jeune âge, les enfants sont confrontés aux insultes homophobes et aux stéréotypes sexistes. Avec une estime de soi au plus bas, certain-e-s se construisent alors dans la honte une personnalité et une sexualité cachées, et, à l'adolescence, de jeunes lesbiennes et homosexuels attendent plus que d'autres à leur vie.

Le SNUipp souhaite que la formation des personnels intègre de manière volontariste cette dimension, et qu'elle se retrouve au travers des programmes officiels dans une réelle éducation au respect des différences ainsi que dans une vraie éducation aux sexualités.

Le SNUipp défend les personnels victimes de discrimination et soutient les associations lesbiennes, gay, bi-sexuelles et trans-sexuelles qui luttent contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie (ou contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre).

Le congrès demande que soit mise à l'étude la création d'une commission LGBT afin que le SNUipp puisse construire des propositions spécifiques sur ces questions et prendre toute sa place dans les actions mises en oeuvre par la FSU.

E) Le SNUipp soutient le combat des organisations de chômeurs dans leurs luttes pour la reconnaissance et l'extension de leurs droits.

F) Immigration et droit d'asile

Des milliers de sans papiers sont rejetés et plusieurs milliers d'entre eux sont morts aux frontières de l'Europe en tentant d'immigrer. Par ailleurs, l'asile est un droit consacré par la convention de Genève en 1951, de plus en plus nié aujourd'hui par l'Europe. Le SNUipp demande la régularisation de tous les sans papiers et exige le rétablissement du droit d'asile dans son sens le plus large. Le SNUipp apporte son soutien à la marche européenne des sans-papiers.

Zoom Proche-Orient

Israël-Palestine : Pour une paix juste et durable

L'occupation de la ville de Rafah dans la bande de Gaza, la destruction de dizaines de maisons, les nombreuses victimes ont aggravé une situation déjà désastreuse.

Le SNUipp se prononce pour :

- le retrait immédiat des forces israéliennes de tous les territoires occupés;
- le démantèlement de toutes les colonies;
- la destruction du mur;
- l'envoi d'une force internationale de paix et de protection du peuple palestinien, sous l'égide de l'ONU.

Il condamne toutes les violences exercées à l'encontre des populations civiles ainsi que les attentats aveugles.

Il demande que soient appliquées les résolutions de l'ONU. Le SNUipp réaffirme son soutien à l'action des pacifistes israéliens.

Le SNUipp apportera son soutien aux initiatives visant à oeuvrer pour l'instauration d'une paix juste et durable, respectant les droits des peuples palestinien et israélien.

Adresses des sections départementales ou bureaux de vote.

AIN – SNUipp
10 bd du Mal Leclerc
01000 Bourg-en-Bresse

AINSE – SNUipp
BP n°1
02700 Tergnier

ALLIER – SNUipp
2 rue des Conches
03100 Montluçon

ALPES de HTE PROVENCE
– SNUipp
202 Les Hauts de Clubières
04600 Saint-Auban

HAUTES ALPES – SNUipp
Bourse du Travail – Place
Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex

ALPES MARITIMES –
SNUipp
91 route de Turin
06300 Nice

ARDECHE –
Libre Réponse 54201
07009 Privas Cedex

ARDENNES – SNUipp
Ancienne école de Mohon
48 rue Victor Hugo
08000 Charleville Mézières

ARIEGE – SNUipp
7 avenue de Lérída
09000 Foix

AUBE – SNUipp
3 rue Voltaire
10000 Troyes

AUDE – SNUipp
22bis bld de Varsovie
11000 Carcassonne

AVEYRON – SNUipp
Ecole J. Macé
12300 Decazeville

BOUCHES-du-RHONE –
SNUipp Consultation
2 square Cantini
13291 Marseille Cedex 06

CALVADOS – SNUipp
206 rue St Jean
BP 53025
14017 Caen Cedex 2

CANTAL – SNUipp
Bâtiment de l'Horloge
7 place de la Paix
15000 Aurillac

CHARENTE – SNUipp
BP 381
16008 Angoulême Cedex

CHARENTE MARITIME –
Libre Réponse 91538
17029 La Rochelle Cedex 1

CHER – SNUipp
5 bld Clémenceau
18000 Bourges

CORREZE – SNUipp
Ecole Turgot III
Place de la Bride
19000 Tulle

CORSE DU SUD – SNUipp
Centre syndical J. Martinelli
Imm. Le Beaulieu
Avenue Kennedy
20090 Ajaccio

HAUTE CORSE – SNUipp
5 place Vincetti
20200 Bastia

COTE d'OR – SNUipp
45 rue Parmentier
21000 Dijon

COTES d'ARMOR – SNUipp
18 rue de Brest
22000 Saint-Brieuc

CREUSE – SNUipp
542 Maison des associations de
Braconne
23000 Gueret

DORDOGNE – SNUipp
26 rue Bodin
24029 Périgueux cedex

DOUBS – SNUipp
24 place Marulaz – BP 395
25018 Besançon cedex

DROME – SNUipp
Maison des syndicats
17 rue Bizet
26000 Valence

EURE – Libre Réponse 24841
27039 Evreux cedex

EURE et LOIR – SNUipp
3 rue L. Blériot
BP 81125 Champhol
28304 Mainvilliers cedex

FINISTERE – SNUipp
113 route de Pont Labbé
29000 Quimper

GARD – SNUipp
26bis rue Bec de Lièvre
30900 Nîmes

HAUTE GARONNE –
Utilisez l'enveloppe T
fournie par la section
départementale

GERS – SNUipp
Chemin de la Réthourie
32000 Auch

GIRONDE – Libre Réponse
92883
33075 Bordeaux cedex

HERAULT – SNUipp
Maison des syndicats
15 place Zeus
34000 Montpellier

HILLE et VILAINE – SNUipp
9 avenue Chardonnet
35000 Rennes

INDRE – SNUipp
Espace Mendès-France
36000 Châteauroux

INDRE et LOIRE – SNUipp
57 bd Heurteloup
BP 2601
37026 Tours cedex

ISERE – SNUipp
Bourse du travail
32 av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2

JURA – SNUipp
76 rue Saint Désiré
BP 832
39008 Lons-Le-Saunier cedex

LANDES –
Libre Réponse 92044
40994 St Paul les Dax cedex

LOIR et CHER –
Libre Réponse 70136
41019 Blois cedex

LOIRE – SNUipp
Bourse du travail
4 cours Victor Hugo
42000 Saint Etienne

HAUTE LOIRE – SNUipp
Maison des syndicats
Rue des Bains
43000 le Puy

LOIRE ATLANTIQUE –
Libre Réponse 84003
44209 Nantes cedex 2

LOIRET – SNUipp
10 rue Molière
45000 Orléans

LOT – SNUipp
80 rue des Jardiniers
46000 Cahors

LOT et GARONNE – SNUipp
BP 90 400
47008 Agen cedex

LOZERE – SNUipp
La Chicanette – rue des écoles
48000 Mende

MAINE et LOIRE – Libre
Réponse 94203
49059 Angers cedex 2

MANCHE – SNUipp
BP 346
50000 Saint-Lô

MARNE – SNUipp
Maison des syndicats
15 bld de la Paix – BP 2858
51065 Reims cedex

HAUTE MARNE – SNUipp
Libre réponse 23027 - 17 rue de Verdun
52019 Chaumont cedex

MAYENNE – SNUipp
13 place Hardy de Levaré
53000 Laval

MEURTHE et MOSELLE –
SNUipp
BP 1024
54521 Laxou cedex

MEUSE – Libre Réponse 69039
55119 Verdun cedex

MORBIHAN – SNUipp
2 rue du Gal Dubail
56100 Lorient

MOSELLE – SNUipp
BP 20468
57008 Metz cedex 1

NIEVRE – Libre Réponse
20194
58029 Nevers cedex

NORD – SNUipp
28 rue des archives - BP 14
59009 Lille cedex

OISE – Libre Réponse 89090
60029 Beauvais cedex

ORNE – SNUipp
Maison des associations
16 rue Etoupée
61000 Alençon

PAS-de-CALAIS – SNUipp
Maison des sociétés
Rue A. Briand
62000 Arras

PUY-de-DOME – SNUipp
29 rue G. Péri
63000 Clermont-Ferrand

PYRENEES ATLANTIQUES
– Libre Réponse 62064
64020 Pau cedex

HAUTES PYRENEES –
SNUipp
Ecole J. Ferry
Rue A. Breyer
65000 Tarbes

PYRENEES ORIENTALES –
SNUipp
BP 342
66003 Perpignan cedex

BAS RHIN – Libre Réponse
14249
67059 Strasbourg cedex

HAUT RHIN – SNUipp
Bld Wallach
68100 Mulhouse

RHONE –
Libre Réponse 20964
69319 Lyon cedex 04

HAUTE SAONE – SNUipp
11 cours Montaigne
70000 Vesoul

SAONE et LOIRE – SNUipp
Maison des syndicats
2 rue du Parc
71100 Châlon-sur-Saône

SARTHE – SNUipp
2 rue Paul Ligneul
72000 Le Mans

SAVOIE – SNUipp
Maison des syndicats
77 rue A. Croizat
73000 Chambéry

HAUTE SAVOIE – voir
adresses des bureaux de vote
dans le bulletin départemental
n°501

PARIS – Libre Réponse 69019
BP 700
75970 Paris cedex 20

SEINE MARITIME – Libre
Réponse 84746
BP 91446
76109 Rouen cedex 1

SEINE et MARNE – SNUipp
BP 85
12 bd de l'Almont
77001 Melun cedex

YVELINES – SNUipp
24 rue Jean Jaurès
BP 78
78194 Trappes cedex

DEUX SEVRES –
Libre Réponse 55007
79049 Niort cedex

SOMME – SNUipp
Libre réponse - n°99105
BP1795 - 80017 Amiens cedex 1

TARN – SNUipp
1 impasse Villeneuve
81000 Albi

TARN et GARONNE –
SNUipp
23 rue Grand Sapiac
82000 Montauban

VAR – SNUipp
Imm. Le Rond-Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 La Valette

VAUCLUSE – SNUipp
116 rue Carreterie
84000 Avignon

VENDEE –
Libre Réponse 44004
85019 La Roche-sur-Yon cedex

VIENNE – SNUipp
16 av. du parc d'artillerie
86034 Poitiers cedex

HAUTE VIENNE –
Libre Réponse 67304
87049 Limoges cedex 1

VOSGES – SNUipp
Maison des associations
Quartier de la Magdeleine
88000 Epinal

YONNE – SNUipp
2 av. Courbet
89000 Auxerre

TERRITOIRE de BELFORT –
SNUipp
Libre réponse 83040-Salle 350
Maison du Peuple-Place de la résistance
90020 Belfort cedex

ESSONNE – SNUipp
Maison des syndicats
12 place des terrasses
91034 Evry cedex

HAUTS-de-SEINE – SNUipp
Elections Internes
3bis rue Waldeck-Rochet
92000 Nanterre

SEINE-ST-DENIS – Libre
Réponse 95040
93015 Bobigny cedex

VAL de MARNE – SNUipp
11/13 rue des archives
94000 Créteil

VAL d'OISE – Libre Réponse
93027
95019 Cergy Pontoise cedex

GAUDELouPE – SNUipp
BP 91
97005 Pointe-à-Pitre Messagerie
cedex

MARTINIQUE – SNUipp
Cité du Bon Air
Route des Religieuses
97200 Fort-de-France

GUYANE –
Libre Réponse 80493
97309 Cayenne cedex

LA REUNION – SNUipp
4ter rue de la Cure
BP 279
97494 Sainte-Clotilde

ETRANGER – SNUipp
Consultation interne
HDF BP 503
75626 Paris cedex 13

Bulletin

de
voting



SNUipp

vote sur les contributions de tendances
scrutin du 1^{er} au 20 octobre

Unité et Action

École Émancipée

Ensemble

Pour la Reconquête d'un
syndicalisme indépendant

Émancipation

Front Unique

